

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Le lundi 16 mars 2015 à 15 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 9 mars 2015 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Bérat, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Lafferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : M. Fenech, M. Touraine

Dépôts de pouvoirs : M. Guillard, M. Coulon, ont déposé un pouvoir pour voter respectivement au nom de M. Fenech, M. Touraine.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Sangouard, M. Havard, M. Royer, M. Broliquier, M. Graber, M. Cucherat, M. Corazzol, Mme Chevallier, M. Maleski, Mme Rivoire, Mme Fondeur, M. David ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Roux-de-Bézieux, Mme Nachury, Mme Madeleine, M. Lafond, Mme Picot, M. Braillard, Mme Aït-Maten, Mme Baume, M. Philip, Mme Bley, Mme Hobert, M. Blache.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption des procès-verbaux des séances des 19 décembre 2014 et 15 janvier 2015

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances des 19 décembre 2014 et 15 janvier 2015 parus respectivement au Bulletin Municipal Officiel des 26 janvier et 23 février 2015.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 4 avril 2014.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

2015/924 - Lyon 8^e - ZAC Berthelot Epargne – Désignation d'un représentant au sein de l'Association syndicale libre

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein l'assemblée générale de l'association syndicale libre de la ZAC Berthelot Epargne.

Je vous propose la candidature de Mme Nicole Gay.

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour

- Contre

- Abstention

(Adopté.)

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- Pour

- Contre

- Abstention

Mme Nicole Gay est désignée au sein l'assemblée générale de l'Association syndicale libre de la ZAC Berthelot Epargne.

(Les Groupes UDI et apparentés et Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés se sont abstenus. M. Boudot a voté contre.)

2015/963 - Conseils d'administration des collèges, lycées et lycées professionnels – Désignation de représentants supplémentaires par le Conseil municipal (Direction des Assemblées)

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon est membre des Conseils d'administration des collèges et lycées publics situés sur son territoire.

Dans le prolongement du renouvellement de mandat 2014, le Conseil municipal a désigné 1 titulaire et 1 suppléant au sein de ces structures.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation applicable, la Ville de Lyon est amenée à désigner, en complément des désignations déjà effectuées, 1 nouveau titulaire et 1 nouveau suppléant.

La Conférence des présidents a retenu l'intervention de M. Guillard sur ce dossier.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, chers Collègues, ces désignations de représentants supplémentaires dans les collèges et lycées de notre ville pourraient parfaitement servir d'illustration à l'adage populaire : « pourquoi faire simple, quand on peut faire compliqué ? ». Tous les espoirs étaient pourtant permis...

Tout d'abord, vint la création d'un Secrétariat d'Etat à la simplification administrative affichant la volonté politique de simplification au plus haut niveau de l'Etat.

Vint ensuite une loi de programmation, pour mémoire, sous le Ministère de Vincent Peillon, qui réduit le nombre de représentants de la commune dans les collèges et les lycées. Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes me direz-vous ! Ne nous réjouissons pas trop vite !

Avec la mise en place de la Métropole au 1^{er} janvier dernier, nous sommes en effet amenés aujourd'hui, à désigner des représentants supplémentaires dans les collèges et les lycées, donc, pour faire simple, à re-complicquer ce qui venait d'être simplifié.

Alors même qu'avec la mise en place de la Métropole, vous nous aviez annoncé plus de cohérence et de simplicité, ce qui est une simplification pour les uns est devenu, pour Lyon, une complication. Ce détail vous avait certainement échappé, mais peut-être n'avions-nous pas totalement tort quand nous vous disions que vous êtes peut-être allés un peu vite en besogne sur le passage à la Métropole.

Au-delà, ce dossier nous offre l'occasion de nous poser la question de l'utilité d'une double représentation de la Ville de Lyon dans ces Conseils d'administration alors même que, faut-il le rappeler, les collèges relèvent de la Métropole et les lycées de la Région. Je serais d'ailleurs curieux de connaître le taux de présence de nos représentants actuels dans ces instances, j'ai la faiblesse de penser que la chaise « Ville de Lyon » reste trop souvent vide. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté)

Je mets maintenant les candidatures aux voix. La liste est sur vos pupitres.

ARRT	Etablissements impactés par le décret	CANDIDATS TITULAIRES à désigner CM du 16 mars 2015	CANDIDATS SUPPLEANTS à désigner CM du 16 mars 2015
1	COLLEGE DE LA TOURETTE (1 ^{er})	Sylvie PALOMINO	Elliot AUBIN
1	LYCEE DES METIERS JACQUES DE FLESSELLES (1 ^{er})	Marwan MARTELLI	Odile BELINGA
1	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE DIDEROT - TERREAUX (1 ^{er})	Mohamed BRIKAT	Jean-Baptiste MONIN
1	LYCEE PROFESSIONNEL DIDEROT(1 ^{er})	Laëtitia DUPORT	Yves FOURNEL
2	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (2 ^e)	Sophie DESCOUR	Valérie DOR
2	LYCEE JULIETTE RECAMIER (2 ^e)	Sophie DESCOUR	Valérie DOR
3	COLLEGE GILBERT DRU (3 ^e)	Pascale COCHET	Sylvie PENDARIAS
3	COLLEGE PROFESSEUR DARGENT (3 ^e)	Yann BEN HAYOUN	Nicolas PISON
3	LYCEE LACASSAGNE (3 ^e)	Jean-Yves LANGANAY	Pascale COCHET
4	COLLEGE CLEMENT MAROT (4 ^e)	Dominique BOLLIET	Martine RIGAUD
4	LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY (4 ^e)	Marie-Agnès CABOT	Josselin EDOUARD
4	LYCEE PROFESSIONNEL CAMILLE CLAUDEL (4 ^e)	René BRIGHI	Marie-Hélène GUYON
5	COLLEGE JEAN CHARCOT (5 ^e)	Marion SAUZAY	Jean-Pierre DUFOUR
5	COLLEGE JEAN MOULIN (5 ^e)	Bertrand JABOULEY de BEC	Bénédicte LOUIS

5	LYCEE DE SAINT JUST (5°)	Bertrand JABOULEY de BEC	Magali DUBIE
5	LYCEE POLYVALENT DES METIERS EDOUARD BRANLY (5°)	Marion SAUZAY	Joëlle SANGOUARD
6	COLLEGE BELLECOMBE (6°)	Marc LAUPIES	Gaëtane HAZERAN
6	COLLEGE VENDOME (6°)	Hervé BRUN	Jean-Michel DUVERNOIS
6	LYCEE EDOUARD HERRIOT (6°)	Jérémie BREAUD	Cécile MICHAUX
6	LYCEE GENERAL DU PARC (6°)	Florence DARBON	Walter GRACI
7	COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU (7°)	Marie-Madeleine FIERS	Marie-Odile BLIGNY
7	COLLEGE INTERNATIONAL DE LYON GERLAND (7°)	Laure DAGORNE	Paul Maxence MURGUE-VAROCLIER
7	LYCEE INTERNATIONAL DE LYON GERLAND (7°)	Ivana PLAISANT	Emilie DESRIEUX
7	LYCEE POLYVALENT HECTOR GUIMARD (7°)	Claire SADDY	Saïdi-Ali CHELLALI
7	LYCEE DES METIERS LOUISE LABE (7°)	Valérie GALLIOU	Agnès MARION
8	COLLEGE HENRI LONGCHAMBON (8°)	Charles-Franck LEVY	André MORIN
8	LYCEE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE (8°)	Sylvie STEFANI-JACOB	Anne AUZIAS
8	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLBERT (8°)	Charles-Franck LEVY	Laura CAUTELA FERRARI
8	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE MONPLAISIR (8°)	Charles-Franck LEVY	Laura CAUTELA FERRARI
8	LYCEE PROFESSIONNEL DU PREMIER FILM (8°)	Charles-Franck LEVY	Sylvie STEFANI-JACOB
8	LYCEE PROFESSIONNEL Jean Lurçat (8°)	Charles-Franck LEVY	Michel RITTER
9	COLLEGE JEAN PERRIN (9°)	Salima MERABTI	Gilles BERRODIER
9	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER (9°)	Bernard BOCHARD	Gilles BERRODIER
9	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE (9°)	Hafid SEKHRI	Raphaël SESTINI-BOTTURA
9	LYCEE JEAN PERRIN (9°)	Joël TRONCHON	Salima MERABTI
9	LYCEE PROFESSIONNEL LA SAUVAGÈRE (Martin Luther King) (9°)	Gwendoline LEFEBVRE	Bruno VIRET-LANGE

- Pour
 - Contre
 - Abstention
- (Adopté.)
(M. Boudot a voté contre.)

**2015/964 - Conseil d'administration de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon -SACVL-
Remplacement de M. Richard Brumm (Direction des Assemblées)**

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon est membre de plusieurs sociétés anonymes d'économie mixte locale –SAEML- parmi lesquelles la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon –SACVL-.

M. Richard Brumm m'a fait part de son souhait de démissionner du Conseil d'administration de la SACVL. Il convient donc de pourvoir à ce poste ainsi laissé vacant.

Je vous propose la candidature de Mme Fouziya Bouzerda.

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
 - Contre
 - Abstention
- (Adopté)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

Mme Fouziya Bouzerda est désignée.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2015/965 - Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges - Remplacement de M. Olivier Brachet (Direction des Assemblées)

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose de 57 sièges au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) constituée entre les Communes et la Métropole de Lyon.

Suite à la démission de M. Olivier Brachet de ses mandats métropolitain et municipaux, il convient de pourvoir le poste ainsi laissé vacant au sein de cette Commission.

Je vous propose la candidature de Christophe Dercamp.

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
 - Contre
 - Abstention
- (Adopté)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

M. Christophe Dercamp est désigné.

(M. Boudot s'est abstenu.)

Questions écrites du 7^e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux questions du 7^e arrondissement. Madame la Maire, vous avez la parole.

Question n° 1 : Le projet de base nautique dans le Parc des Berges

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : Merci Monsieur le Maire. La première question sera présentée par Loïc Graber, Adjoint à l'urbanisme du 7^e arrondissement.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette première question porte sur le projet de base nautique dans le Parc des Berges à Gerland.

Le club de Canoé-Kayak Lyon-Oullins-La Mulatière, initialement situé à la pointe de la Confluence a été déplacé dans le parc des Berges, en aval du Pont Pasteur et du nouveau pont Raymond Barre, en face du Musée des Confluences. Actuellement, la Ville loue des Algecos depuis plus de 5 ans pour accueillir les adhérents et les activités.

L'opportunité d'une participation de la Compagnie Nationale du Rhône à la CNR, est aujourd'hui avérée puisque celle-ci a inscrit la construction de cette base dans son nouveau plan « Missions d'Intérêt Général 2013-2016 ».

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des précisions sur ce projet, en termes de contenu, ainsi qu'en termes de planning ?

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, avant de répondre à la question du 7^e arrondissement, je souhaiterais profiter du fait que la parole me soit donnée en ce début de Conseil, pour saluer la mémoire des 10 victimes du terrible accident d'hélicoptère survenu lundi dernier en Argentine.

J'ai eu la chance de pouvoir leur rendre un hommage poignant à l'INSEP mercredi, j'emploie sciemment le terme de « chance », parce que dans un moment pareil, on a besoin d'être en famille, et que je n'inventerai rien en vous disant qu'évidemment, c'est toute la famille du sport qui est endeuillée depuis le ciel argentin.

Parmi ces 10 victimes, il y avait Brice Guilbert, un professionnel très apprécié dans le petit monde des techniciens du spectacle. Il faisait partie des femmes et des hommes de l'ombre sans le savoir-faire desquels, il n'existe finalement rien de sensationnel. Brice avait 32 ans et il était lyonnais, ou plutôt devrais-je dire, il est, car un lion ne meurt jamais, il dort seulement, et notre ville sait ne pas oublier ses enfants. Elle n'oublie pas non plus ses parents qui vivent toujours à Lyon.

Florence Arthaud, elle, a bercé ma jeunesse de ses exploits qui transpercèrent l'horizon, les mers et les océans. Cette femme, dans son domaine, restera un monument. Puisse-t-elle continuer à fendre les lignes de son regard infini, pour écrire quelque chose dans les étoiles qui nous inspire la quiétude, tout comme le calme des fonds marins lui apportait certainement des réponses, entre l'infiniment grand et l'infiniment petit.

Camille Muffat était une jeune femme d'une humilité imposante, qui semblait sûre de ses choix, des directions qu'elle prenait, comme ces grandes âmes qui ont parfois l'intuition que le temps de s'embarasser est réservé à ceux qui auront le loisir de vivre plus vieux. Elle est partie heureuse, d'après son compagnon, c'est une espèce de semblant de consolation.

Et puis, parmi les victimes qui nous sont familières, il y a aussi Alexis Vastine. Alexis était l'ami de tous les sportifs. Quand on rencontrait ce garçon de 28 ans, avec sa gueule à faire du cinéma et ses démons prêts pour le pugilat, on n'était jamais loin d'être fasciné, autant que sur la défensive. Alexis boxait tout le temps, et même quand il quittait le ring, même quand il songeait à raccrocher les gants, même quand il se posait des questions, douloureuses, lointaines, profondes. Alexis boxait ses dilemmes sans jamais tricher, voilà pourquoi il ne s'est jamais remis d'avoir été volé sur 2 olympiades et Dieu sait si je pouvais compatir à cette blessure sans cicatrice. Alexis, c'était le copain par excellence, celui qui interrogeait tout haut la vie pour vous, celui qui se cognait dans les réponses dont il n'avait jamais peur.

La France est triste d'avoir perdu 8 compatriotes, elle est triste d'avoir perdu 3 sportifs exemplaires qui ont fait la fierté de notre pays.

Nous propagerons leur souvenir parce qu'ils ont marqué l'histoire du sport français et je remercie vivement toutes les associations sportives lyonnaises qui, unanimement, leur ont rendu hommage depuis une semaine.

Leur vie fut pleine de risques et d'audace, elle est magnifique pour cela, elle s'interrompt déjà et leur absence ne sera pas comblée. Mais ce vide qu'ils laissent est lui, déjà rempli de souvenirs exceptionnels et éternels.

Sans transition, mais le cœur léger, je vais répondre à la question du 7^e arrondissement.

Cette base nautique sur le Parc des Berges prolonge la dynamique de mise en valeur de l'héritage topographique exceptionnellement riche de notre belle ville.

Une Ville de Lyon sportive et énergique, dans le giron de laquelle les sports de nature s'expriment en milieu urbain, en témoignent nombre d'événements sportifs sur notre territoire, dont la Lyon Kayak, la Lyon Free VTT, ou encore le Lyon Urban Trail.

La vocation de ce projet de base nautique est de faciliter la pratique du Canoë-Kayac sur notre territoire, mais aussi de rendre plus agréable à vivre et plus fonctionnels, des locaux quelque peu rongés par le temps. Moderniser un équipement qui, aujourd'hui, se compose de bungalows provisoires et de containers devrait nous permettre d'accueillir 110 bateaux, une jauge très confortable pour le développement de cette activité.

Nous sommes encore dans la phase d'élaboration du permis de construire, mais celui-ci devrait être déposé au cours de l'été 2015, le démarrage des travaux devrait commencer à la fin de l'année et l'équipement livré à l'été 2016.

Nous pouvons aisément imaginer que le bâtiment possède un espace convivial et administratif pour la bonne gestion du club. Le site en extérieur inviterait, lui, à des aménagements ouverts.

L'espace d'accueil ouvrira classiquement sur des bureaux et une salle de réunion. On trouvera ensuite des espaces vestiaires en relation directe avec une salle de musculation et avec le stockage des bateaux afin de faciliter les flux et l'organisation interne de l'équipement.

Au niveau architectural, nous n'oublierons pas le dynamisme singulier du lieu, la rencontre du Rhône avec la Saône, et nous nous efforcerons de le valoriser. De la même manière, la dominante végétale du parc de Gerland devra être fortement intégrée dans le projet global.

Tout le projet repose sur une démarche éco-responsable. Il a pour ambition de répondre aux préoccupations actuelles en matière de développement durable par une approche bioclimatique, un recyclage efficace, une isolation thermique, des choix énergétiques pertinents. Le recours aux différentes énergies renouvelables, une qualité de l'air, une consommation électrique maîtrisée, une récupération des eaux pluviales.

La Ville de Lyon s'investira dans le projet à hauteur de 350 000 euros. La Compagnie Nationale du Rhône, qui souhaite mettre en avant son historique d'aménageur des territoires au bénéfice des collectivités et des riverains, dans le respect du développement durable et dans l'exigence d'une politique de responsabilité sociale des entreprises exemplaires, injectera elle, 600 000 euros. Ce partenariat public-privé répond ainsi aux contours du modèle lyonnais voulu par Gérard Collomb. Cette installation bénéficiera au plus grand nombre, puisque au-delà du club utilisateur, les scolaires y auront accès. Nous avons déjà tous hâte de voir cette base nautique sortir de terre. Je vous remercie.

Question n° 2 : Le projet « Passerelle » d'Habitat et Humanisme

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : La deuxième question sera posée par la Première Adjointe du 7^e, Mme Ait-Maten.

Mme AIT-MATEN Zorah, Adjointe : Merci Madame la Maire, merci Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette question porte sur le projet « Passerelle » d'Habitat et Humanisme.

La dynamique d'innovation sociale est une des caractéristiques de l'action d'Habitat et Humanisme. L'immeuble « Chorus », réalisé impasse Prosper Chappet, en est un exemple.

Aujourd'hui, Habitat et Humanisme annonce son nouveau projet d'habitat modulable, « Passerelle », sur le site de son siège social, rue Matthieu Varille dans le 7^e.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des précisions sur ce nouveau projet, sur les procédures d'urbanisme opérationnel qui le concernent et nous dire en quoi il est innovant en termes de logements provisoires ? Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, Madame la Maire du 7^e arrondissement, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, votre question m'amène à une réponse qui engage la Ville de Lyon sur plusieurs aspects, notamment la question du logement et du mal logement, ainsi que la question de l'innovation et du développement durable.

Nous connaissons depuis fort longtemps l'engagement du Père Bernard Devert et d'Habitat et Humanisme pour le logement des plus démunis. Le partenariat avec la Ville de Lyon est étroit depuis de nombreuses années. Nous avons toujours soutenu les actions et innovations sociales d'Habitat et Humanisme.

Habitat et Humanisme a développé plus de 540 logements conventionnés sur la Ville de Lyon depuis 2001 et plus de 680 si l'on tient compte des différentes émanations d'Habitat et Humanisme. Je pense notamment à « Entreprendre pour humaniser la Dépendance » et à une autre structure qui s'appelle « la Pierre Angulaire ».

Ces logements sont, selon les opérations, des logements familiaux ou des résidences sociales. Je pense notamment à des projets qu'a pu réaliser Habitat et Humanisme, 300 avenue Jean Jaurès, mais aussi à la Confluence avec des logements au sein du Monolithe.

D'autres projets sont en cours. Habitat et Humanisme a acquis sous la forme de bail emphytéotique 2 immeubles propriété du CCAS de Lyon à savoir :

- l'immeuble situé 246-248 rue Garibaldi pour 51 logements, en CHRS et 43 logements classiques en PLUS, PLAI et PLS.

- enfin une dernière opération au 1 bis rue du Repos dans le 7^e, pour 33 logements.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville, il a également acquis un logement Ville de Lyon au 43 rue de la Charité dans le 2^e arrondissement, et la Maison Boiron au 40 rue Germain dans le 6^e arrondissement pour permettre la création de 2 logements.

Pour revenir à la question de Mme la Maire du 7^e arrondissement, nous avons inauguré l'an dernier le projet d'habitat intergénérationnel de la rue Prosper Chappet qui accueille des étudiants, des personnes âgées et des ménages monoparentaux dans un esprit de partage et d'entraide entre générations et origines sociales différentes.

Voici à nouveau une belle expérience, sans compter les autres lieux d'accueil d'urgence ou pensions de famille, ou des personnes malmenées par la vie trouvent chaleur humaine et opportunité pour se reconstruire et nous marchons ensemble sur le même chemin, pour accompagner Habitat et Humanisme dans cette démarche.

C'est pour cette raison que nous avons toujours soutenu les projets qui nous ont été présentés, même si parfois, il n'est pas facile de faire passer au filtre des contraintes réglementaires et administratives, ces projets pleins de créativité, qui sont le contexte réglementaire du logement en France.

Effectivement, il faut bousculer les contraintes administratives pour obtenir des agréments pour des logements sociaux en colocation par exemple. Les questions qui se posent sont les suivantes : quel agrément et quel financement, pour un nombre de personnes logées, ou bien pour un nombre de logements, pour des logements conventionnés ou des places d'hébergement ? En fonction de ces catégories, le code de la construction et de l'habitat est très strict en la matière, et je vous passe toutes les questions techniques et administratives qu'il faut régler pour financer et agréer ces opérations. Pour mémoire, la Ville de Lyon avait subventionné l'opération de la rue Prosper Chappet à hauteur de 102 000 € et le Grand Lyon et la Région avaient aussi soutenu cette opération.

C'est pourquoi je tiens à souligner, aujourd'hui, que c'est avec la force de notre volonté politique que nous pouvons faire naître ces innovations.

Le programme de la Passerelle, dont nous parlons aujourd'hui, prévoit la création de 9 logements pour 309 m² de surface de plancher, sur le terrain mis à disposition par bail par la Métropole et accueillant actuellement les bureaux d'Habitat et Humanisme. Ce foncier sera donc à cette occasion légèrement densifié. L'opération est fort bien située, près des lignes fortes de transport en commun et de toutes les commodités.

Le projet d'hébergement élaboré par Habitat et Humanisme propose une solution pour 12 personnes jeunes (moins de 30 ans), en situation de précarité, rencontrant des difficultés d'accès au logement et à une période charnière de leur parcours de vie. Des personnes qui ont besoin d'un hébergement dans l'attente de l'attribution d'un logement et qui bénéficieront d'un accompagnement social leur permettant d'accéder à un logement définitif dans les 6 à 18 mois suivant leur accueil.

Cette opération place en priorité l'humain au cœur de l'habitat avec l'accompagnement, le soutien moral et matériel qu'apporte Habitat et Humanisme.

C'est aussi le principe du financement de l'Etat pour ce type de structure : via l'Allocation de Logement Temporaire qui alloue une subvention de fonctionnement pour l'accueil et l'accompagnement des personnes, allocation versée à une structure accueillante qui doit être agréée par l'Etat.

Je souligne, ici ce point, car effectivement il est important de comprendre que ces structures existent dans un cadre réglementaire précis, et obtiennent un soutien au fonctionnement, mais pour la construction en elle-même et l'investissement, c'est tout autre chose.

C'est sur ce second aspect que je souhaite en venir, c'est-à-dire, la question évoquée tout à l'heure, celle du logement, la question du coût et des financements.

L'opération la Passerelle, innove donc à tous points de vue :

- c'est à la fois un habitat modulable : en parfaite adéquation avec nos préoccupations très actuelles du développement durable.

- et c'est un habitat économe, puisqu'il est économe en foncier, puisqu'on utilise une parcelle déjà construite et c'est aussi une économie en coût de construction.

Nous sommes ici au cœur des enjeux de notre société.

En ce qui concerne les finances, nous savons que si nous soutenons les actions d'Habitat et Humanisme, nos moyens contraints et la réglementation en vigueur ne nous permettent pas de soutenir totalement le développement de ces projets innovants qui ne sont pas dans notre champ de compétence.

Aussi, Habitat et Humanisme, fort de ses expériences passées, a comme beaucoup, œuvré en s'appuyant sur le partenariat public/privé et a aussi été très novateur en la matière en impliquant tout le monde, chacun selon ses compétences et ses moyens, et cela fonctionne.

Et cette fois-ci, c'est une innovation financière qui vient soutenir ce projet via la collecte de fonds privés. En effet, Habitat et Humanisme a mis en œuvre un fond qui s'appelle « Kiss Kiss Bank Bank », pour ceux qui en ont les moyens et qui peuvent soutenir le projet.

Alors voilà, il manque aujourd'hui un peu plus de 27 000 € pour financer cette opération, et Habitat et Humanisme en a déjà récolté 10 000, je ne doute pas à ce point de l'opération que le bouclage financier aboutisse avec la générosité de tous ceux qui se sentent concernés par la question du mal logement.

Pour autant, je voudrais conclure en disant que nous n'abandonnons pas la question du logement à la pure générosité de nos concitoyens.

En notre qualité de collectivité responsable, nous mettons tout en œuvre pour résoudre au mieux les questions qui se posent, que ce soit en matière de développement d'offre locative ou en accession à des prix abordables. Nous en avons débattu récemment dans cette assemblée, nos objectifs sont ambitieux, et nous souhaitons nous appuyer sur toutes les bonnes idées et innovations en la matière.

Question n° 3 : Les modalités d'accueil des enfants en PAI aux activités périscolaires

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : Monsieur le Maire, la troisième question est relative aux modalités d'accueil des enfants en projet d'accueil individualisé aux activités périscolaires.

Tous les conseils de vie périscolaire des écoles du 7^e arrondissement se sont tenus entre décembre et février. A cette occasion, de nombreuses familles ayant un enfant en PAI, essentiellement pour allergies et asthme, nous ont fait part de leur souhait d'inscrire leur enfant aux activités du « vendredi aprem ». Elles nous ont demandé comment leur enfant pourrait y être accueilli en toute sécurité et avec prise en compte des particularités de leur PAI.

Aussi, nous vous remercions de nous détailler les dispositions mises en œuvre par la Ville de Lyon pour accueillir ces enfants allergiques ou asthmatiques en toute sécurité.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Madame la Maire du 7^e arrondissement, effectivement de nombreux conseils de vie périscolaire se sont réunis depuis décembre dernier, 102 en tout sur la Ville de Lyon, et lors de ces réunions, les parents d'élèves ont pu exprimer leurs opinions, faire des propositions et poser toutes les questions qu'ils souhaitaient aux animateurs des accueils de loisirs au sujet des nouveaux temps périscolaires.

Votre adjoint à l'éducation m'a effectivement rapporté que dans plusieurs conseils de vie périscolaire du 7^e arrondissement, des parents avaient exprimé à la fois leur inquiétude sur la sécurité de l'accueil périscolaire pour leur enfant souffrant d'asthme et de poly allergie mais aussi leur envie d'inscrire leur enfant aux vendredis après-midis.

Ces parents connaissent déjà notre action pour accueillir leur enfant sur le temps scolaire comme sur le temps de cantine en toute sécurité grâce à un PAI.

Le PAI c'est un Projet d'Accueil Individualisé. Il répond aux besoins des enfants atteints de maladie de longue durée. Il est rédigé à la demande de la famille qui confie au service médical scolaire tous les éléments médicaux utiles. Le médecin scolaire tient compte du contexte de l'accueil de l'enfant et y adapte les recommandations médicales en lien avec le médecin traitant de l'enfant.

Le PAI rassemble les informations nécessaires à la prise en charge sur tous les temps de l'enfant : les coordonnées de la famille, du médecin traitant, les signes d'alerte, la conduite à tenir, les précautions à prendre, les modalités d'accueil au restaurant scolaire si besoin, ce qui est très important, bien entendu, pour les enfants allergiques, mais aussi le contenu et le lieu de rangement de la trousse d'urgence personnelle de l'enfant.

Les signataires du PAI sont les parents et tous les membres de la communauté éducative responsables de l'accueil. Chacun reçoit une copie de ce projet et doit l'appliquer, aussi bien le directeur de l'école, que l'enseignant, le médecin scolaire, l'infirmier.

Le PAI favorise l'assiduité scolaire des enfants qui souffrent de longue maladie en permettant aux membres de la communauté éducative de veiller aux besoins particuliers des enfants, d'intervenir en cas d'urgence et d'administrer des médicaments si nécessaire. Il sécurise complètement l'accueil de l'enfant à l'école.

Pour l'année scolaire 2013-2014, les médecins scolaires de la Ville de Lyon ont rédigé 1 329 PAI. 80 % des enfants concernés déjeunent au restaurant scolaire. Les pathologies les plus représentées sont :

- les asthmes : 44 %
- les allergies alimentaires : 30 %
- les diabètes : 3 %
- les épilepsies : 3 %.

Depuis cette rentrée et la mise en place des accueils de loisirs, le directeur de l'accueil de loisirs a été intégré complètement à la communauté éducative et donc au projet d'accueil individualisé de l'enfant. Le directeur de l'accueil de loisirs a informé à son tour les animateurs, et plus particulièrement l'animateur qui encadre l'enfant concerné de ses besoins. Le PAI et la trousse d'urgence individuelle suivent l'enfant dans tous ses déplacements même hors de l'école, si besoin.

Tout au long de l'année, l'infirmier et le médecin scolaires sont à disposition des animateurs pour répondre à leurs questions et organiser des démonstrations et des entraînements, notamment à l'auto injection d'adrénaline. Quand ils sont présents, ils participent aux soins.

L'infirmier scolaire suit les dates de péremption des trousse d'urgence individuelles comme de la trousse d'urgence collective de l'accueil de loisirs, prévue dans chaque accueil.

Enfin, le conseiller médical municipal est intervenu dans les groupes d'appui réunissant par territoire les directeurs d'accueil de loisirs pour présenter les modalités d'intervention en cas d'urgence. Tout directeur d'accueil de loisirs peut le joindre à tout moment. Des documents de référence ont été rédigés, comme par exemple des protocoles d'appel du 15 ou des logigrammes « en cas d'urgence ».

En conclusion, nous avons dès la rentrée, décliné nos protocoles d'accueil des enfants que nous disons à besoin particulier sur les accueils de loisirs. Nous avons mis en place des formations, des protocoles de prise en charge et des procédures d'urgence pour les directeurs d'accueil de loisirs.

Ils sont en lien permanent avec nos équipes médicales municipales pour adapter l'accueil et pour agir en toute sécurité pour l'enfant.

Les enfants atteints d'asthmes ou d'allergies sont donc accueillis en toute sécurité les vendredis après-midis, comme ils le sont durant le temps scolaire ou le temps de la pause méridienne.

Je vous remercie.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2015/970 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté - aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été- et autorisation de signature de conventions de financement (Direction de l'Action Sociale)

Mme AIT MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur cette subvention en faveur de la Fondation Armée du Salut pour la prestation complémentaire qu'elle apporte au restaurant social durant les jours fériés et week-end.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2015/919 - Autorisation de signature d'une convention avec la Métropole pour la mise à disposition du logiciel «Cart@ds » (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avis favorable de la Commission pour la signature de cette convention avec la Métropole pour la mise en place du logiciel « Cart@ds » visant à mutualiser un certain nombre d'actions et d'automatiser notamment la production des certificats d'urbanisme. Par le biais de la mise en place de ce nouveau logiciel et de cette mutualisation, nous allons réaliser une économie de 7 000 € par an.

En conclusion, je pourrais vous dire que la Ville va faire mieux pour moins cher et plus rapidement en automatisant tout le processus de production des certificats d'urbanisme.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Faire mieux pour moins cher, c'est ce que nous vous demandons régulièrement et en l'occurrence, ce rapport va permettre d'économiser plusieurs milliers d'euros, nous allons donc le voter et nous le voterons même avec plaisir.

Ce dont je voulais vous parler aussi à propos de planification, c'est une autre planification, celle des investissements. Cela fait 12 mois que vous êtes réélu et après deux mandats exercés, vous faites trainer en longueur la PPI. Des mois maintenant que nous demandons un débat et des discussions sur la programmation pluriannuelle des investissements que l'on ne voit toujours pas venir à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Ce n'est pas faute de vous solliciter pourtant vous-même ou vos collaborateurs et nous avons toujours la même réponse : « attendez, les arbitrages ne sont pas faits ». On attendait la PPI pour le mois de décembre, on l'a attendue pour le mois de février, on l'attend pour le mois d'avril et on nous dit maintenant que peut-être nous aurons une réponse en mai ou en juin. Or, il semblerait que les arbitrages soient bel et bien arrêtés. Nous en avons appris certains et pas des moindres par voie de presse lors du compte rendu de

l'Assemblée générale des Comités d'Intérêts Locaux la semaine dernière qui se sont tenus dans les locaux de la Métropole à Lyon.

C'est une nouvelle illustration des critiques formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la méthode d'élaboration du budget et le déficit d'information des élus.

Je cite certains de vos propos rapportés par la presse : « L'essentiel sera affecté à la gare de la Part-Dieu ». « A Perrache, nous ferons des améliorations de dessertes ferroviaires en direction de Saint Etienne. Nous concentrerons nos efforts sur des travaux à engager sur la voûte entre la place des Archives et la place Carnot ». Je pourrais en citer d'autres.

Envolé donc visiblement le grand projet de requalification du centre d'échanges, tout comme d'ailleurs celle de la rue Victor Hugo. L'anneau des sciences aussi semble devoir être relégué au rayon des promesses non tenues. Et encore, ce n'est là que le début des renoncements.

Que d'économies en perspectives ! Mais alors, à quoi bon augmenter les impôts ? Avez-vous à ce point mal anticipé pendant le mandat précédant la baisse des dotations de l'Etat pourtant annoncée de longue date ? Ou bien, on est bien loin de vos si nombreuses promesses électorales.

Les choix qui se dessinent auraient dû être le résultat d'une concertation démocratique, associant tous les conseillers municipaux, de manière à dégager une véritable vision prospective et partagée.

Il eut été cohérent, responsable et plus transparent de voter ce programme au moment de la séance budgétaire. Vous allez dire que c'est en raison de la mise en place de la Métropole que vous avez pris ce retard mais rien n'empêche de réajuster la PPI « au fil de l'eau ». Et puis, comment se fait-il que vous teniez compte de la Métropole pour les investissements et pas pour les impôts ? Souvenez-vous, encore une fois, des observations du récent rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur ce point !

Votre attitude illustre deux choses :

- l'investissement, plutôt que de vraies réformes structurelles, va malheureusement être la variable d'ajustement des équilibres budgétaires ;

- vous vous enfermez encore un peu plus, chaque jour, dans l'exercice solitaire du pouvoir.

Permettez-moi de vous réitérer deux des questions posées dans la lettre ouverte qui vous a été adressée la semaine dernière :

- pourquoi tant tarder à annoncer votre PPI alors que tout semble déjà bouclé ?

- quelle place laisserez-vous au débat démocratique pour les investissements à venir ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, je note tout l'intérêt de ce logiciel pour la Ville de Lyon et pour les citoyens puisque, si j'ai bien compris ce qu'a dit M. Le Faou lors de l'Assemblée générale de l'Union des Comités d'Intérêts Locaux, nous pouvons espérer, dans un avenir proche, une mise en ligne des autorisations d'urbanisme et des permis de construire délivrés.

C'est un premier pas vers une transparence plus affirmée pour nos concitoyens et c'est tant mieux !

Mais ce qui serait bien, c'est que la transparence soit complète, Monsieur le Maire. Et force est de constater que vous en êtes encore loin.

Je vais vous relater -et vous demander un peu d'attention- un épisode récent qui est grave, Monsieur le Maire, et qui doit appeler de votre part une réaction immédiate.

Nous vous avons demandé, il y a déjà quelques temps, par l'intermédiaire de Stéphane Guillard, lors d'une Commission Urbanisme, que nous soient transmises les données chiffrées qui avaient permis au Gouvernement de déterminer les quartiers prioritaires. Résultat : rien.

Lors du débat sur le logement social que nous avons eu dans cette enceinte et dans celle de la Métropole de Lyon, nous vous avons renouvelé la demande de pouvoir bénéficier de la cartographie IRIS pour mieux déterminer les secteurs de la ville dans lesquels nous étions au-dessus des 25 % de logements sociaux que la loi exige. Nouveau refus de votre part.

Lors de la dernière Commission des Finances, lors de la présentation des délibérations portant sur des garanties d'emprunt en matière de logement social, Laurence Balas a demandé à ce que nous soit transmise une cartographie des logements sociaux ilot par ilot, de façon à bien mesurer ce qui nous est présenté et l'impact de ces délibérations. M. Brumm, sincèrement je pense, nous a dit qu'il nous transmettrait

l'information. J'avoue que j'étais surpris de cet engagement, sachant que cette demande que nous avons déjà formulée était restée sans suite. La demande a bien été faite par M. Brumm à votre Cabinet. Mais ce dernier a refusé, ce que M. Brumm nous a indiqué par l'envoi d'un mail. Malheureusement, l'informatique est parfois cruelle. Et dans le mail que nous avons reçu, nous avons eu droit à l'ensemble de l'échange entre votre Cabinet et M. Brumm. Et là, quelle ne fut pas notre stupeur lors de la lecture de la phrase « Vu avec le Cabinet du Maire, il n'est pas souhaitable de communiquer ce doc ».

C'est cela que vous appelez de la transparence ?

Le motif avancé est celui de la non mise à jour de ce document depuis... 2007 !! C'est-à-dire que l'on construit du logement depuis 2007 sans suivre les taux par secteur ! Je comprends que vous refusiez de nous communiquer ce document. Car il serait sans doute le révélateur que vous êtes bien dans une stratégie comptable de nombre en matière de construction de logements et non pas dans une stratégie d'équilibre, comme nous le plaçons à chacune de nos interventions.

Mais ça n'est malheureusement pas terminé. Car en plus de la censure sur l'information des élus, il y a la falsification de compte rendu ! En effet, nous apprenons, toujours en lisant cette conversation par mail, qu'il est envisagé que nos questions n'apparaissent pas au compte rendu des Commissions. Alors là, on se dit, ce n'est pas possible. Nous sommes dans un autre siècle ou dans un mauvais roman policier décrivant un monde politique sordide. Et pourtant, nous constatons qu'à Lyon, on ne renonce à aucune pratique. Et la question de Laurence Balas et surtout la réponse de M. Brumm disparaissent du compte rendu ! Vous avez osé cette falsification.

Ce qui s'est passé est grave et inacceptable. Je vous demande donc solennellement, ici et maintenant, devant l'ensemble des élus de cet hémicycle qui demain pourraient être à ma place, de condamner ces pratiques anti-démocratiques et d'en tirer toutes les conséquences.

Je vous demande également que nous soit communiqué, sans délai, le document demandé, même s'il n'est pas à jour.

Je tiens bien sûr à votre disposition ce mail, mais M. Brumm a dû le conserver, de façon à ce que vous puissiez vous rendre compte par vous-même de la gravité de cette situation, la falsification de documents administratifs étant un acte grave. C'est une question de respect pour les élus que nous sommes tous et c'est surtout une question d'éthique et de respect de la démocratie.

M. LE MAIRE : Vous permettrez que je vérifie avant de donner des réponses. Parce que je me souviens que la dernière fois, on s'engageait sur le fait que, par exemple, on avait augmenté les frais de représentation. Tout à l'heure Richard Brumm qui était déjà interpellé à l'époque, vous donnera les réponses. On vérifiera tout ça.

Franchement, ne pas dire où s'implantent des logements sociaux, on le sait tous les jours, on le vote dans toutes nos délibérations. Il n'y a qu'à regarder toutes les délibérations que nous votons soit à la Ville de Lyon, soit à la Communauté urbaine de Lyon, documents qui sont complètement transparents. Ils sont sur internet de manière continue.

M. HAVARD Michel : Pourquoi Monsieur Collomb dans le mail que j'ai ici que je vous communiquerai, il est clairement indiqué qu'au cabinet du Maire il n'est pas souhaitable de communiquer ce document, pourquoi on ne nous transmet pas cette information ? Pourquoi on nous explique qu'on va supprimer la question de Laurence Balas du compte-rendu ? Vous croyez que ce sont des pratiques acceptables ? C'est inacceptable, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Je ne connais pas la question, je vais la regarder.

M. HAVARD Michel : Je vous laisse regarder et j'attendrai de vous très rapidement une réaction.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, pour répondre aussi à M. Havard concernant la production de logement social, il suffit de comptabiliser et nous votons quasiment à chaque Conseil municipal des délibérations pour des garanties d'emprunts sur le financement du logement social. Donc, il est tout à fait facile de voir et de constater où nous réalisons ces logements sociaux, qui plus est le décompte se fait chaque année par les services de l'Etat, ce n'est pas nous qui le réalisons. La mise à jour des données se fait donc par l'intermédiaire des services de l'Etat et si vous le souhaitez, nous pourrions vous indiquer les différents taux arrondissement par arrondissement, ainsi qu'IRIS par IRIS.

Concernant l'intervention de M. Broliquier, et notamment sur le fait qu'il y aurait une absence de travail et de prospective sur l'élaboration de la PPI et dans l'ensemble de vos propos publics ou par voie de

presse, vous annoncez le sujet de la PPI depuis quelque temps. La PPI, je vous rassure, est en cours de préparation tant à la Ville qu'à la Métropole. Vous le savez tous ici, il nous a d'abord fallu faire la Métropole, lui donner un cadre, ce qui est maintenant le cas, et surtout une maquette financière entre ce que nous récupérons du Conseil général et ce que nous avons ultérieurement à la Communauté urbaine. C'est maintenant chose faite, aussi je tiens à vous rassurer sur le fait que la PPI de la Ville et celle de la Métropole seront connues d'ici la fin du semestre. Un peu de patience s'il vous plaît.

Par contre, pour alimenter la PPI Monsieur le Maire, il nous faut agir et surtout sur la production de richesses qui alimentera nos recettes fiscales car on ne peut distribuer que ce que l'on a produit. Pendant que vous battiez les estrades Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, la semaine passée sur le sujet de la PPI -nous agissons car la vie continue avec ou sans la PPI- nous étions tous les deux au meeting à Cannes et au Salon immobilier de Lyon, en fin de semaine, meeting qui a été très actif pour la Ville et la Métropole.

Je voudrais présenter un focus sur un certain nombre de dossiers sur lesquels nous avançons et pour mettre en perspective le rayonnement, l'attractivité et le développement urbain et économique qui contribuera à alimenter notre potentiel et nos recettes pour l'avenir. C'est un petit document qui présente les différentes actions et les différents projets qui avancent aujourd'hui à l'échelle de la Métropole. Nous étions présents au Mipim sous l'étiquette Ville de Lyon, étiquette sous laquelle s'est aussi rattachée pour la première fois la ville de Saint-Etienne, ce qui montre aussi que dans ce cadre-là nous savons agréger une démarche qui va bien au-delà du territoire lyonnais.

Un certain nombre d'éléments pour préciser le positionnement de Lyon dans les classements - vous le voyez ici- vous avez à l'écran la position de Lyon dans un certain nombre de classements, que ce soit à la fois dans le domaine de l'économie, des infrastructures, de l'innovation, de la culture et du tourisme : les chiffres parlent d'eux-mêmes, il n'est point besoin de s'étendre sur le sujet.

La dynamique que nous mettons en place, notamment au niveau tertiaire, est basée sur un socle industriel qui repose sur un certain nombre de filières dont notamment les sciences de la vie, sciences de la vie pour lesquelles nous bénéficions aujourd'hui d'un rayonnement international avec notamment un pôle de compétitivité reconnu à l'échelle mondiale. Nous nous reposons aussi sur l'activité du numérique et des smart cities qui est le deuxième pôle actuellement en France avec 42.000 emplois et 7.000 entreprises, et enfin le pôle des cleantech, et particulièrement ce pôle qui vise à reconverter l'ancienne chimie en une chimie verte, une chimie qui soit plus soucieuse de son environnement. Donc cela fait partie aussi des trois socles sur lesquels repose aujourd'hui notre activité, avec 50.000 emplois concernés par ce domaine.

Enfin, trois autres secteurs très forts sur lesquels l'agglomération est très présente à la fois dans le domaine de l'énergie et des transports et de la chimie pour les matériaux.

Un certain nombre d'éléments qui concourent aujourd'hui à cette attractivité et au rayonnement, avec notamment le Biodistrict de Lyon-Gerland qui concentre aujourd'hui un certain nombre d'entreprises qui sont d'un rayonnement mondial, ou d'activités également de cet ordre, et je pense notamment au Laboratoire P 4 que nous venons de doubler, mais aussi au siège de Sanofi qui va s'implanter dans le cadre de l'édification d'un nouvel immeuble. Tout ceci montre aujourd'hui le rayonnement que nous pouvons avoir, notamment dans le domaine des sciences de la vie.

Il en est de même dans le domaine de la chimie et des écotecnologies avec l'Appel des Trente que nous avons lancé en lien avec David Kimelfeld au titre de sa délégation au Grand Lyon, sur le développement économique. Donc l'Appel des Trente, cela vise à reconverter 30 hectares pour permettre l'implantation a minima d'une trentaine d'entreprises sur la vallée de la chimie et de faire en sorte que cette reconversion puisse générer de l'emploi, tout en étant soucieux de l'environnement et de redonner une dynamique industrielle renouvelée à ce territoire.

La même chose dans le domaine du numérique, avec notamment l'obtention du label « french tech » et la reconversion future de la Halle Girard qui sera l'élément totem de cette french tech. Tout cela a comme corollaire un marché immobilier dynamique et ambitieux, des éléments très importants qu'il convient d'avoir à l'esprit.

Premier élément, c'est la demande placée à l'échelle du territoire lyonnais : 243.000 m² placés, et vous verrez tout à l'heure à quelle échelle cela nous situe dans le concert des grandes villes en Europe. Il y a surtout un autre élément très important, c'est la croissance du parc immobilier tertiaire sur dix ans. Cette croissance représente une augmentation de 35 %, et ce qui nous place aujourd'hui dans le concert des villes à l'échelle européenne, à une position très intéressante, vous le voyez ici en terme de parc immobilier : Lyon se

situé à la 7^e place, c'est-à-dire juste un tout petit peu derrière Barcelone quand, il y a dix ans, nous disions, nous souhaitions d'ici une dizaine d'années nous situer à une position qui nous place dans le concert des grandes villes européennes. Et bien voilà, nous y sommes, nous sommes pratiquement derrière Barcelone, plus très loin de villes comme notamment Amsterdam, et devant d'autres capitales européennes comme Dublin.

Nous sommes aujourd'hui en matière de demande placée, nous nous situons à la 6^e position, c'est-à-dire juste un tout petit peu derrière Milan, mais devant par exemple une ville comme Amsterdam, ou devant d'autres capitales européennes que sont Dublin, Pragues, Manchester, qui étaient citées en exemple il y a dix ans, vous voyez qu'aujourd'hui nous sommes bien devant cette ville.

Autre élément qui participe au dynamisme, c'est bien évidemment le développement des transports collectifs avec, à nouveau, 1 milliard d'euros d'investissement d'ici 2020, au titre du plan de mandat du SYTRAL. Un territoire lisible et structuré.

Nous portons aujourd'hui quatre grands projets qui sont identifiés à l'échelle de notre territoire et bien au delà.

Bien évidemment, Lyon Part-Dieu, le Carré de Soie, Lyon Confluence et Lyon Gerland et un certain nombre d'autres pôles mixtes ou tertiaires, que l'on retrouve ici : je pense notamment à Vaise, à Grand Clément, au Grand Montout et bien d'autres.

Un exemple de ce que nous réalisons sur la Part-Dieu, au titre du bilan 2014 et lorsqu'on nous dit que nous n'avons pas d'ambition et que nous ne portons pas de projets, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Aujourd'hui, c'est 19 % de la demande tertiaire placée au titre de l'agglomération, c'est la livraison d'ici la fin de l'année 2015 de la Tour Incity, et c'est la livraison sur l'année 2015-2016, d'environ 75.000 m² de bureaux, qui vont permettre le rayonnement économique de ce quartier et permettre justement l'arrivée de nouvelles entreprises.

La même chose sur la Confluence, qui est plus dédiée sur d'autres secteurs d'activité, avec notamment l'accueil de la Lyon French Tech, mais aussi d'autres immeubles et je pense notamment à Euronews, dans laquelle la chaîne de télévision va prendre bientôt possession des lieux.

Bien évidemment aussi, la reconversion au Nord de la Confluence, du quartier de Perrache/Sainte-Blandine, avec la reconversion des anciennes prisons. Anciennes prisons qui permettront l'accueil d'ici la rentrée 2015, d'environ 5 000 étudiants pour la fac catholique de Lyon, et nous livrons aussi dans ce cadre-là, par le biais d'une opération menée par un opérateur privé, d'un certain nombre de logements, à la fois en accession, mais aussi en locatif conventionné et avec, notamment, Habitat et Humanisme.

La même chose sur Gerland, avec un quartier qui est en forte mutation : c'est un quartier qui évolue beaucoup et qui évoluera encore dans les années qui viennent.

Bien évidemment, d'autres opérations qui sont emblématiques à l'échelle de la Ville : je pense notamment au grand Hôtel Dieu, pour lequel le chantier va bientôt démarrer et les Lyonnais peuvent d'ores et déjà le constater, avec la mise en place de la palissade de chantier. Les opérations vont donc démarrer dans les semaines qui viennent.

L'opération Convergence : j'en parlais tout à l'heure dans le cadre de la reconversion des anciennes prisons, avec d'une part l'Université catholique sur l'îlot Saint-Paul et un programme mixte de commerces, de logements et de bureaux, sur l'îlot Saint-Joseph.

Enfin, une autre opération encore importante, la reconversion de l'ancien garage Citroën sur le 7^e arrondissement, avec 16.000 m² de bureaux, qui permettra notamment l'implantation d'une école supérieure de commerce privée, qui va prendre à bail sur un certain nombre de plateaux de ce garage reconverti en bureaux.

Un certain nombre de réalisations qui accompagnent aussi le développement urbain. Nous avons donc en projet la réalisation des terrasses de la presqu'île, lorsque nous aurons réalisé le nouveau parking souterrain Saint-Antoine et que nous aurons pu démolir l'ancien parking Saint-Antoine. On voit ici une photo qui visualise cet aménagement futur réalisé le long des rives de la Saône.

M. BROLIQUIER Denis : En fait, c'est en septembre 2022 !

M. LE FAOU Michel : Mais cela va venir !

L'immeuble Opale qui est déjà livré. Un autre immeuble Ambre, qui a été livré l'an passé.

RTE, qui vient d'annoncer son implantation sur Gerland au niveau de la ZAC des Girondins et qui permettra, par le biais de l'édification de ce nouvel immeuble, la réalisation d'un centre de dispatching, qui va gérer donc toute l'alimentation en énergie électrique pour le quart Sud-Est de la France.

J'en parlais tout à l'heure, le siège de Sanofi : livraison en 2016. Un nouvel immeuble de bureaux sur Gerland, au niveau de la ZAC des Girondins. Equinoxe, qui a été livré l'an passé. Incity : livraison à la fin de cette année.

Le Silex 1, pour lequel les travaux viennent de démarrer et les fondations sont en cours. Le Silex 2, opération qui sera aussi emblématique, visant à la reconversion de l'ancienne tour EDF, sur laquelle nous grefferons une autre tour qui permettra d'augmenter la surface de plateaux pour chaque étage. Le permis de construire sera donc déposé dans les jours qui viennent.

Bien évidemment, un des éléments dont nous avons parlé la semaine passée, qui est le Sky 56 : une opération qui vient de trouver sa concrétisation avec un démarrage des travaux qui interviendra au mois de septembre de cette année et qui permettra l'implantation notamment de Cirmad Grand Sud et des activités d'Icade. Le propriétaire de ce futur bâtiment, qui va donc rentrer en chantier d'ici la rentrée de septembre, sera donc le Groupe Gecina.

Comme vous pouvez le voir, que nous ayons une PPI ou pas de PPI, la vie continue et nous continuons à pousser le développement économique et urbain de notre agglomération. C'est ce développement économique et urbain qui nous permettra de générer des richesses qui viendront enrichir nos recettes fiscales et qui permettront ultérieurement d'alimenter notre Programmation Pluriannuelle des Investissements.

Pour résumer, je dirai que nous avons toujours été porteurs d'une ligne claire sur ce sujet et c'est pour cela que les Lyonnais nous ont confié le soin d'inventer leur avenir et nous allons continuer ainsi.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Quelques mots complémentaires. Lorsque l'on regarde ce qu'est aujourd'hui l'investissement de la Ville de Lyon : c'est 600 M€ pour le mandat. C'est ce que nous avons décidé.

Nous avons décidé, contrairement à ce que vous dites, de faire en sorte de préserver l'investissement, pour ce qui concerne la Ville de Lyon, parce qu'évidemment, lorsque nous souhaitons lancer tous ces projets, cela demande, derrière, qu'il y ait un certain nombre de groupes scolaires, qu'il y ait un certain nombre de bibliothèques qui se construisent, donc nous préservons l'investissement pour la Ville de Lyon.

Pourquoi ne faisons-nous pas la PPI tout de suite ? Tout simplement parce qu'une série des projets que nous allons développer, nécessitent des financements conjoints de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon. Or sur la Métropole de Lyon, nous sommes dans une circonstance un peu particulière, puisqu'elle n'a été créée qu'au 1^{er} janvier dernier. Et que, comme vous le savez, l'investissement va désormais porter à la fois sur ce qui était l'ancienne Communauté urbaine de Lyon, mais aussi sur la part anciennement du Conseil général.

Pour montrer ce que cela représente, je vous rappelle que le budget de la Communauté urbaine, c'était 1.500.000.000 € et que nous allons le doubler, en passant à 3 milliards d'euros. Que nous n'avions pas sur la part « Conseil général » de programmation des investissements, parce que le Conseil général, sachant depuis deux ans qu'on allait aller vers la Métropole de Lyon, avait levé le pied, en se disant « ils verront dans l'avenir comment effectivement ils réalisent ». Nous sommes aujourd'hui, en train de reprendre cette deuxième part et de construire la Programmation Pluriannuelle d'Investissements.

Nous sommes en train de discuter avec l'ensemble des communes et mes collaborateurs à la Métropole sont en train de rencontrer tous les maires des communes, pour regarder quels sont leurs projets, pour essayer ensuite de regarder ceux qui sont prioritaires, parce que, comme vous le savez, nous sommes dans une certaine période de baisse des dotations de l'Etat.

Nous devons faire comme toutes les autres mairies, comme toutes les autres collectivités locales, avec ce que nous avons. Mais les choses cheminent et donc nous aurons en même temps la PPI de la Métropole de Lyon et la PPI de la Ville de Lyon, de manière à pouvoir avoir quelque chose qui soit cohérent et qui se passe temporellement dans les mêmes temps. Nous aurons donc, à la fin du mois de juin, et la PPI du Grand Lyon et la PPI de la Ville de Lyon.

Mais, évidemment, les dossiers ne sont pas bloqués. Vous le voyez, jamais il n'y a eu autant de dossiers dans l'agglomération qu'il y en a cette année. Lorsque l'on regarde, c'était le versant immobilier, mais cela a un sens, à la fois dans le tertiaire, l'immobilier, c'est la meilleure année que nous ayons faite, nous étions, il y a encore 10 ans, au niveau des autres villes françaises, c'est-à-dire à environ 120 000 m² de tertiaire

placé, nous sommes au double aujourd'hui, au niveau des grandes villes européennes. Si vous vous renseignez dans le même temps, si vous êtes allé faire un tour au salon de l'immobilier, cette fois-ci sur le logement, vous auriez pu vous apercevoir, que contrairement à vos prédictions, sur l'année 2014, nous avons eu le maximum de demandes d'achat de logement -4 500 sur 2014- avec une accélération dans la dernière période, c'est dire que la Ville de Lyon va de l'avant.

Alors évidemment, il faut avoir un petit peu de connaissance de la ville. Quand je voyais un de nos collègues titrer « immobilisme et enlèvement » la veille du MIPIM où on annonçait les meilleurs investissements que nous ayons jamais fait dans l'agglomération lyonnaise, je me disais : « le pauvre, il est vraiment en dehors de la réalité. Il pourrait avoir quelques amis qui l'informent de l'avancement de la ville, ce serait mieux pour pouvoir communiquer ».

M. BROLIQUIER Denis : Pour l'argent public,

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, un rappel au règlement, il est de droit.

M. LE MAIRE : Il est de droit, allez-y.

M. HAVARD Michel : Je voudrais simplement faire une petite remarque. Cette présentation est forte intéressante, mais elle aurait été encore plus intéressante en Commission générale si les différents groupes politiques avaient pu prendre un temps de parole pour commenter tout cela.

M. LE MAIRE : Vous pouvez commenter si vous voulez.

M. HAVARD Michel : Bien sûr, en n'étant ni informé du contenu de la présentation, ni prévenu. Ce qui est d'ailleurs, de mémoire, contraire à ce que nous nous étions dit à la Conférence des Présidents, avec le Premier Adjoint, à savoir que lorsqu'il devait y avoir un document présenté au Conseil municipal, nous devons en avoir une information au préalable.

C'est aussi un sujet de transparence et d'organisation de nos travaux. Donc, nous ne souhaitons absolument pas être contre, au contraire, c'est très intéressant. Simplement, dans une démocratie bien organisée, le minimum est que nous en soyons prévenus et que nous puissions prendre et préparer des temps de parole sur ces différents documents. Voilà le rappel au règlement que je voulais faire en vous demandant que là aussi, ce genre de pratiques cesse, et qu'on s'organise. Ce n'est franchement pas très compliqué.

La demande qu'on formule est juste normale. Donc, il serait bien qu'il y ait un fonctionnement normal au Conseil municipal de Lyon.

M. LE MAIRE : Mais Monsieur Havard, c'est un fonctionnement tout à fait normal. J'ai un temps d'intervention de M. Broliquier qui a fait une conférence de presse il y a quatre jours. Je me dis : « ce garçon n'est pas informé, on va le faire. » et je demande donc à M. Le Faou de l'informer. Si ensuite il veut réagir, au moins, il aura la bonne information et les bonnes données pour pouvoir commenter la façon dont la municipalité gère la ville, s'immobilise ou pas. Voilà.

M. BROLIQUIER Denis : J'ai parlé de l'investissement public et vous m'avez répondu sur les investissements privés. Je maintiens tous les propos que j'ai tenus au sujet de l'investissement public, c'est-à-dire que vous me répondez qu'il n'y a pas d'investisseurs qui s'intéressent à Lyon. Heureusement tant mieux. Si jamais il faisait comme vous, il n'y aurait pas un projet qui sortirait cette année, puisque vous pratiquez la politique du non respect de la démocratie, puisqu'on ne demande même pas l'avis au vice-président, ni aux adjoints aux maires d'arrondissement, ni à l'Opposition.

M. LE MAIRE : Sur quoi ?

M. BROLIQUIER Denis : Sur la PPI.

M. LE MAIRE : Mais sur la PPI, on y travaille tous les jours, Monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis : Mais vous ne nous avez pas consultés.

M. LE MAIRE : Mais vous allez être consultés comme le sont tous les Maires.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2015/942 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon pour la passation et l'exécution de marchés de prestations d'insertion liées aux Espaces Verts (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, justement il s'agit de la gestion des dépenses publiques.

Ce rapport vise à créer des synergies, une mutualisation entre les services. Cela concerne la Direction des Espaces Verts, l'une des directions de la ville qui œuvre en transversalité avec le développement durable avec un volet insertion important, un volet qu'elle partage avec le CCAS à travers cette délibération. Celle-ci a reçu un avis favorable de la Commission et même des interventions de soutien pour cette orientation et j'en profite pour saluer le travail des membres de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Mes chers Collègues, cette délibération doit autoriser la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon à mutualiser leurs besoins en formant un groupement de commandes pour les prestations d'insertion liées à la propreté des espaces verts.

Nous saluons ici la volonté de la municipalité lyonnaise d'inclure dans ses marchés un volet insertion et je remercie l'adjoint aux Espaces verts, M. Alain Giordano, ainsi que ses services pour le maintien de cet objectif.

Ce dossier appelle cependant deux questions de ma part au sujet du CCAS de Lyon.

Première question : ce groupement de commandes signifie-t-il que le CCAS de Lyon a la gestion de certains espaces verts de notre commune ? Si oui, lesquels ? Et sinon pour quelle raison y a-t-il groupement de commandes dans le cadre de ces prestations-là ?

Deuxième question : la direction des services nous a informés, il y a quelques jours, de la mutation de Mme la Directrice du CCAS. Des syndicats, et notamment sur ce sujet la CFDT, nous ont écrit leur inquiétude quant aux perspectives de réorganisation du CCAS de Lyon en lien avec les nouvelles compétences sociales de la Métropole. Pourra-t-on avoir, lors d'une prochaine séance publique du Conseil municipal, une présentation de ces perspectives ?

D'autre part, cette délibération pose la question des marges de manœuvre dont nous disposons localement pour introduire des clauses sociales dans nos marchés. Nous disposons aujourd'hui de cette possibilité, nous le voyons avec cette délibération. Qu'en sera-t-il demain au regard des négociations en cours entre les Etats-Unis et la Commission européenne en vue de l'élaboration d'un traité de libre-échanges transatlantique (le fameux traité TAFTA)...

Alors, je peux comprendre que le rapport entre la gestion concrète de notre ville et la perspective d'un accord juridique transatlantique ne soit pas immédiatement visible. Et d'ailleurs, le président du Groupe socialiste de cette assemblée me l'a dit «fort gentiment», en réunion des Présidents de groupes. Pourtant à l'aulne de cette délibération, je voudrais vous montrer que le lien est plus ténu qu'il n'y paraît au premier abord.

Dans cette même séance de Conseil municipal, nous allons délibérer sur les nouvelles modalités d'achat de gaz et d'électricité par notre collectivité. Ces nouvelles dispositions qui nous impactent directement, nous ville, sont bien des effets de la libéralisation du marché européen en matière d'énergie. Et bien il en est de même pour les négociations transatlantiques en cours.

Ainsi, la logique de libéralisation poursuivie par le traité TAFTA implique que les investisseurs privés seront protégés contre une concurrence jugée faussée par des investissements ou des orientations publics.

Concrètement, pour illustrer mon propos, cela veut dire que si un maire veut construire une crèche avec de l'argent public, ou même subventionner la construction d'une crèche associative, il devra participer pour le même montant au financement d'une crèche privée.

L'insertion de clauses environnementales ou sociales dans un contrat pourra être aussi perçue comme une expropriation indirecte pour reprendre les termes en vigueur. Ainsi, le marché de gestion des espaces verts interdisant l'usage de pesticides, par exemple, pourra être jugé comme une atteinte aux investisseurs, a fortiori si le précédent marché public les autorisait. De même, cette délibération que nous votons ce soir et qui vise à introduire des clauses d'insertion dans le marché de propreté des espaces verts ne sera plus possible.

De la même manière, et pour terminer, le choix politique de notre ville d'introduire dans les repas servis en cantines scolaires une part obligatoire d'aliments issus de l'agriculture biologique ou des circuits courts, sera attaqué par un tribunal d'arbitrage supérieur aux juridictions et lois des Etats.

Alors, on le voit, nous ne pouvons penser notre ville ni notre métropole sans penser le monde qui l'entoure et si nous faisons cette impasse, c'est l'ensemble de nos politiques publiques, sociales et environnementales qui sera mis en cause.

Je ne peux imaginer qu'une municipalité comme la nôtre -où siègent des groupes écologistes, citoyens et de gauche- puisse détourner les yeux de cette question, faire comme si elle n'existait pas et s'en désintéresser. A moins d'être finalement en accord avec cette vision dogmatique d'une concurrence partout et à tout prix, aux mépris des conséquences sociales, sociétales et environnementales. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Comme vous le savez c'est M. Pierre-Marc Johnson qui a la charge de la négociation de ce traité. Comme c'est un grand adepte des entretiens Jacques Cartier, il connaît les pratiques européennes et pas simplement françaises. Je ne pense pas que, demain, nous ayons les contraintes que vous exposez.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/921 - 14^e édition du Prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la 14^e édition du prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon que nous décernons depuis le début de votre mandature à Lyon et qui permet, par le biais de ce prix, de distinguer les jeunes lauréats de l'école nationale supérieure d'architecture de Lyon. Ce prix sera bientôt remis dans les Salons de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/949 - Tarifs de la Direction des Cimetières (Direction des Cimetières)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme il est désormais de coutume au début de chaque mandat, les tarifs des cimetières sont revalorisés.

Ces tarifs concernent deux éléments :

- les tarifs des concessions,
- les différentes taxes qui sont énumérées dans la délibération.

Globalement, les tarifs de la Ville de Lyon dans ce domaine, sont dans la moyenne nationale.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire et M. Boudot ont voté contre.)

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2015/935 - Convention tripartite Ville de Lyon/Trésorerie Municipale/ Société Antargaz relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses liées à la consommation de gaz naturel (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission des Finances.

(Incident dans les bancs du public.)

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Avec ce rapport, nous abordons la politique énergétique de notre ville, une politique dont les enjeux budgétaires, sociaux et environnementaux sont exceptionnellement forts.

Vous le savez, dans le contexte de libéralisation du marché européen de l'énergie, les collectivités françaises doivent faire face à la suppression des tarifs réglementés d'électricité et de gaz naturel.

Ainsi, et comme la délibération 873 de ce Conseil le rappelle, notre municipalité est tenue, d'ici le 1^{er} janvier 2016, de soumettre l'approvisionnement en électricité de ses bâtiments municipaux à des offres de marché.

Je prends note, via cette délibération, que la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon constituent un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité.

Nous pensons que les groupements de commandes sont une bonne politique dans ce contexte de libéralisation, puisqu'ils donnent un peu plus de poids à l'acheteur public face aux fournisseurs privés.

En revanche, pouvez-vous nous dire pourquoi ce groupement de commandes ne comprend pas la ville et le CCAS de Villeurbanne, alors que pour le gaz, les villes de Lyon et Villeurbanne et leurs CCAS respectifs se sont regroupés ? Y a-t-il des spécificités en matière d'électricité, que l'approvisionnement en gaz naturel n'a pas ?

J'en viens au gaz naturel justement et à la délibération 935 de ce Conseil qui nous demande de valider une convention avec la société Antargaz.

Nous avons jusqu'au 1^{er} janvier 2015 pour mettre en concurrence les opérateurs. Ce fut chose faite avec d'une part, comme je le disais à l'instant, un groupement de commandes rassemblant Lyon, Villeurbanne et leurs CCAS et, d'autre part, une consultation de type « accord cadre », accord conclu pour une période de 4 ans fermes.

Je veux dire, tout d'abord, que le recours à une procédure de type « accord cadre » nous paraît être une bonne mesure puisque l'accord cadre permet à l'acheteur public de bénéficier d'une grande réactivité des prestataires au fur et à mesure de l'apparition des besoins, tout en limitant les coûts de procédure. Il permet également une bonne visibilité de l'offre à long terme, ce qui est rassurant notamment pour des prestations ou des produits dont les prix sont volatiles.

Cela étant, je souhaiterais quelques précisions supplémentaires car le choix d'Antargaz est aussi le choix de passer de l'opérateur « historique » GDF Suez à un opérateur « alternatif » que nous connaissons moins.

Concernant Antargaz :

- pouvez-vous nous présenter en quelques mots cette société ?
- d'autres collectivités que la nôtre ont-elles choisi cet opérateur ?

Concernant la consultation en elle-même, et sachant que 5 opérateurs ont candidaté avec des propositions allant de 10 982 547 € pour Antargaz à 11 181 957 € pour Direct Energie :

- Comment se fait-il qu'Antargaz ait été désignée lauréate de la consultation alors qu'elle arrive en dernière position tant en matière de valeur technique de la proposition, de relation client et de sécurisation d'approvisionnement ? Le seul critère d'une « offre économiquement avantageuse » pour la Ville est-il suffisant ? A ce titre là, pourquoi la Société Gaz de Bordeaux a-t-elle été écartée alors qu'elle arrivait première sur l'ensemble des critères qualitatifs et qu'elle était première ex aequo sur la question des prix ?

- Toujours sur la consultation et afin de nous préserver du caractère volatile de l'offre économique, que prévoit l'accord cadre ? Part-on sur des formules de prix « ex ante » ou bien les offres seront-elles revisitées en fonction d'opportunités de marché ?

- Enfin, cette consultation portait-elle sur une demande unique pour l'ensemble des sites municipaux lyonnais et villeurbannais, ou bien se basait-elle sur une demande différenciée de notre collectivité, selon les profils de consommation de nos sites et de nos bâtiments municipaux ?

Je terminerai mon intervention sur cette notion de « profils de consommation » de nos bâtiments. J'imagine que notre collectivité a acquis une connaissance fine des besoins thermiques de ses sites et bâtiments pour mener au mieux ses consultations auprès des fournisseurs d'énergie.

L'acquisition de cette connaissance fine rejoint une des préoccupations que nous avons exprimées pendant la campagne municipale, à savoir la nécessaire réalisation d'un audit du patrimoine public et privé de la Ville de Lyon, avec y compris une analyse des caractéristiques thermiques des bâtiments municipaux.

Aussi, dans la continuité de cette préoccupation, et au vu des enjeux budgétaires de cette question énergétique, je demande la communication de ce diagnostic thermique détaillé de notre patrimoine.

Je formule cette demande parce que nous avons besoin de ce type d'information -et là je rejoins M. Havard- pour exercer correctement dans cette enceinte, notre fonction de conseillers municipaux, et pour pouvoir voter des rapports en toute connaissance de cause. Cette exigence se pose notamment en vue du vote de la programmation pluriannuelle d'investissements de ce mandat car nous avons besoin de mesurer l'effort à fournir pour rénover nos bâtiments et limiter les déperditions d'énergie.

Je formule cette demande aussi, parce que la loi Paris-Marseille-Lyon fait que les mairies d'arrondissement paient les factures d'énergie d'un certain nombre de bâtiments municipaux, dont les crèches ou les gymnases par exemple. Et il n'est pas concevable de demander à des maires d'arrondissement, responsables de la bonne exécution du budget de leur mairie, de payer des factures sans leur donner parallèlement des informations sur l'état thermique des bâtiments présents sur leur arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Comme votre demande est assez technique sur l'appel d'offres, nous vous proposons de répondre à l'occasion d'une prochaine Commission des Finances au cours de laquelle l'ensemble des informations vous indiquant pourquoi les services, auxquels nous faisons confiance, ont proposé de retenir Antargaz qui était, je crois, le moins cher.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire s'est abstenu.)

2015/968 - Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2015-2020 – Opérations 60029051 « Nouveaux services système d'information PEP 2015-2020 », 60029052 « Plan équipement et d'évolution PEP 2015-2020 », 60029053 « Maintien en condition opérationnelle des équipements PEP 2015-2020 », 60029054 « Maintien en condition opérationnelle des infrastructures PEP 2015-2020 », 60029055 « Maintien en condition opérationnelle applications métier PEP 2015-2020 ». Vote des autorisations de programme 2015-3, 2015-6, 2015-7, 2015-8, 2015-9 du programme n° 00008 « Aménagement Administration générale », lancement des opérations et affectation d'une partie des AP (Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications)

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport relatif au schéma directeur des systèmes d'information.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, sous ses airs innocents, cette délibération peut paraître anodine. Il s'agit d'un plan d'équipement devant assurer le bon fonctionnement du service informatique qui permettra de maintenir une qualité de services rendus aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Délibération anodine... Il n'aura toutefois pas échappé au Groupe Lyon citoyenne et solidaire que vous nous proposez de voter des engagements financiers d'investissement. Il ne s'agit pas d'un rattrapage du précédent mandat, mais bien d'un plan d'équipement ayant pour temporalité ce mandat et s'appuyant sur cette fameuse PPI – Programmation Pluriannuelle d'Investissement- dont vous rechigniez, Monsieur le Maire, à nous donner les contours depuis que vous êtes élu, cela fait maintenant un an !

Rappelons que la PPI nous avait été annoncée pour le mois de novembre 2014, puis reportée à décembre 2014, puis à janvier et mars 2015. A priori, en juin 2015 elle serait enfin votée, si elle n'est pas repoussée à septembre !

Alors voilà qu'aujourd'hui, vous nous demandez de voter des crédits d'investissement sans un débat démocratique, sans hiérarchie des besoins répertoriés, sans priorisation des projets de la mandature.

Ce n'est pas le cas de cette seule délibération. J'ai fait la somme de l'ensemble des engagements pris dans les délibérations à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Entre les acquisitions de véhicules, les travaux d'aménagement ou d'entretien de l'immobilier, la création de classes ou de crèches, l'extension de la

vidéosurveillance, etc..., vous nous demandez de voter pour près de 15 M€ d'investissement cet après-midi, soit sur un budget annuel annoncé à 100 M€, 15 % du budget d'investissement 2015. C'est un peu cher le coup parti !

Au cours de cette année 2015, vous nous avez annoncé vouloir vendre un certain nombre d'éléments du patrimoine immobilier de la Ville de Lyon et consacrer ces produits au financement de la PPI. Je pense notamment au 10, place Croix-Paquet. Mais, face à cela, nous n'avons aucune lisibilité de votre action, aucune connaissance de vos projets au travers d'un plan de mandat.

Et d'ailleurs, quand j'écoute les débats au moment des questions d'arrondissement, j'ai l'impression que les exécutifs d'arrondissement sont aussi curieux que nous de connaître vos priorités, Monsieur le Maire.

Il est donc grand temps que nous ayons ce débat. Pour le mener à bien, il apparaît aux yeux des élus (es) du Groupe Lyon citoyenne et solidaire que deux préalables devront être réunis :

- d'une part, un échange avec les exécutifs d'arrondissement pour que les priorités de la Ville correspondent aux priorités du terrain ;

- d'autre part, comme la rappelle Nathalie Perrin-Gilbert, un état des lieux global de l'état du patrimoine immobilier public et privé de la Ville de Lyon.

Pour conclure, nous avons l'impression que vous naviguez à vue. Oui, l'ensemble des projets nous paraissent pertinents, certains travaux sont même urgents. Cependant, nous ne pouvons pas voter ces délibérations sans avoir une vision d'ensemble des projets engagés sur ce mandat.

Nous nous abstenons donc dans l'attente d'un débat sur la PPI. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire et M. Boudot se sont abstenus.)

2015/948 - Opération 60051001 - Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville 2015-2020 - Vote d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00008, lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP (Direction Logistique, Garage et Festivités)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce rapport concerne le renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville pour le mandat 2015-2020 et du vote d'une partie de l'AP, lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP.

Je voudrais simplement dire quelques mots, Monsieur le Maire, sur le parc automobile de la ville constitué de 852 véhicules qu'ils soient à 4 ou 2 roues.

Depuis 2007, l'évolution est la suivante : en 2007, nous avons 911 véhicules et en 2014, 852. Soit une réduction de 6 % du parc et cela dans le respect de notre plan climat énergie territorial adopté par le Conseil municipal.

Parmi ces 852 véhicules, on compte 398 véhicules particuliers, 207 véhicules utilitaires légers, 131 véhicules utilitaires, 41 camions et 75 motos. Le parc automobile est doté de 16 Renault Zoé, véhicules électriques basés à l'immeuble Jaurès, 6 Kangoo électriques affectées à l'éclairage public et à la direction des sports. A terme, 5 pools de véhicules seront mis en place dans le cadre du mandat à Jaurès, quadrilatère, Tête d'Or, Bataille, Gerland. Nous sommes dotés actuellement de 156 vélos, dont 37 électriques. Enfin, la consommation de carburant est en diminution depuis 2 ans : 150 000 litres de moins qu'en 2008 et 4,5 % entre 2013 et 2014.

Il me semble qu'il était important que l'on puisse montrer dans quelle démarche était engagée notre direction qui gère la flotte de véhicules.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2015/873 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture et l'acheminement d'électricité (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2015/888 - Garantie sollicitée à hauteur de 80 % par l'OGEC Saint Michel pour la signature d'un avenant à un contrat d'emprunt d'un montant initial de 374 525,39 euros (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2015/897 - Fondation Claude Martin - Présentation du Budget Primitif 2015 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2015/975 - Décision Modificative n° 1 - Exercice 2015 (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ces 4 rapports ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

Je pense que vous allez les faire voter, Monsieur le Maire, mais j'aurais deux interventions sur des sujets récents à faire ensuite, si vous le voulez bien.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe UDI et apparentés et M. Boudot ont voté contre le rapport 2015/975).

M. BRUMM Richard, Adjoint : Ma première intervention concerne les propos de M. Havard au sujet de «cette forfaiture» dont j'aurais été l'auteur tout à l'heure pour la non communication d'une réponse.

Je suis habitué de votre part, Monsieur Havard, nous avons de bonnes relations, à plus de courtoisie et d'élégance.

Je me suis fait apporter, bien entendu, pendant le Conseil, les documents auxquels vous faisiez référence.

On a l'impression vraiment que nous avons une attitude d'une gravité extrême et que nous tentions de cacher quelque chose à tous.

Madame Balas, vous n'auriez pas fait, je pense, cette intervention car depuis 7 ans, nous avons des relations constantes.

C'est en effet Mme Balas qui, à la Commission des Finances, porte les questions concernant votre groupe.

Elle sait très bien, et vous devez savoir aussi, notamment avec votre chargé de mission, M. Aubert Petit, que je réponds toujours aux questions qui me sont posées. Je mets même une certaine pression sur la direction des Finances quand, par hasard, la réponse n'est pas donnée assez vite et en l'occurrence, c'est ce qui s'est passé.

Mme Balas m'a très exactement demandé lors de la dernière séance, s'il était possible d'obtenir «une cartographie par secteur du territoire lyonnais avec les pourcentages de logements sociaux sur chacun de ces secteurs».

Le 10 mars j'ai constaté, c'est-à-dire 15 jours après la Commission des Finances, que je n'avais pas ces documents. J'ai donc relancé fermement la direction des Finances pour savoir ce qu'il en était. Vous invoquez les échanges de mail entre services sur le sujet que vous avez eus par erreur. Vous mettez aussi mal à l'aise ma pauvre assistante qui, naturellement, a fait une fausse manœuvre. C'est embêtant pour elle mais ce n'est pas très grave.

Simplement les échanges de mails que vous avez présentés comme étant la preuve de la «forfaiture» ne sont que la preuve d'une certaine gêne entre la direction des Finances et la direction de l'Aménagement urbain puisqu'à l'évidence, les documents n'étaient pas prêts. Alors, après ces tergiversations, j'ai fait une réponse à Mme Balas le 10 mars.

Vous me posiez une question à la Commission des Finances du 26 février ; je vous ai répondu le 10 mars : «nous ne pouvons pas, malheureusement pour l'instant, répondre à cette demande car ce document est en cours d'actualisation». Telle est la vérité.

Je ne sais pas si dans le compte rendu de la Commission votre question figure mais ma réponse qui était à peu près celle-ci, peut y figurer. Mais en tout cas, si elle n'y figure pas, je ne vois pas l'intérêt de son absence.

En effet, dans la mesure où vous me posez une question, que je vous annonce une réponse, je ne vois absolument pas où est la «non transparence».

Alors, je vous redis :

- même si je dois un peu «secouer» les services, en leur demandant de «se bousculer» pour fournir ce document,

- même si ce document est très difficile à actualiser, car la masse est considérable,

et, comme je vous l'écrivais le 10 mars, que vous aurez une réponse précise.

J'ai l'impression, en ce moment, que dans votre groupe, Monsieur Havard, on a envie de faire le buzz.

(Brouhaha.)

M. LE MAIRE : Pour des raisons évidentes. Monsieur Havard, M. Brumm a évidemment la parole pour le moment, il va continuer.

M. BRUMM Richard : On parlait de buzz.

Cette fois-ci, c'est M. Hamelin. Toujours pareil, l'effet d'annonce !

Monsieur Havard, vous avez dit tout à l'heure « trahison, secret, etc. ».

Monsieur Hamelin, alors qu'on parlait à l'instant du principe du contradictoire, cher à notre profession d'avocat qui permet à l'autre de se préparer, lors du dernier Conseil, vous avez dit qu'il était scandaleux que le poste « fêtes et cérémonies » ait augmenté de 600 000 euros.

Vous savez pourtant que nous sommes dans une période d'austérité et que nous avons toujours été très raisonnables au cours du mandat précédent, que nous l'avons été plus encore, nécessité faisant loi, pendant l'année précédente et qu'actuellement, nous travaillons tous les jours pour trouver des économies à faire.

Bien entendu, c'est jeter un certain discrédit sur notre action quand vous annoncez, lors du dernier Conseil, une augmentation de 600 000 euros de «fêtes et cérémonies» : c'est bombance à la Ville de Lyon, on s'amuse au lieu de faire des économies...

Je pense que compte tenu de l'importance du chiffre annoncé, vous auriez pu prier Mme Balas de m'interroger directement ou par l'intermédiaire de M. Aubert Petit, afin d'avoir des explications sur ces 600 000 euros.

Chaque fois que Mme Balas ne comprend pas une ligne, une écriture, elle pose la question. J'interroge les finances et lui donne toujours une réponse.

En l'espèce, vous vous êtes contenté d'invoquer les 600 000 euros de bombance pour la Ville et leur caractère absolument scandaleux...

Je vais vous répondre sans trop rentrer dans le détail parce que ce sont des raisons techniques.

Ainsi, certaines dépenses de personnel étaient auparavant globalisées dans la fonction « administration générale » et elles ont été reclassées, plus finement, dans la fonction « fêtes et cérémonies ».

Au terme de ce simple jeu d'écriture, la fonction « administration générale » diminue ainsi d'un million cent mille euros -ce qui semble-t-il a échappé à M. Hamelin- et la fonction « fêtes et cérémonies » se trouve majorée de 600 000 euros, avec donc un solde négatif de 500 000 euros, ce qui lui a encore échappé.

Alors de grâce, si vous le voulez, n'oublions pas que nous sommes dans une petite enceinte, dans une municipalité, nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale.

Quand vous avez une question à poser, vous la posez. Vous auriez dû vous dire quand même « est-ce vraiment la vérité, qu'on ait pu augmenter autant un poste tout à fait secondaire... ».

Vous auriez dû me poser la question, vous auriez eu une réponse.

En procédant comme vous l'avez fait, vous avez effectivement intéressé la presse et fait parler. Je dis simplement que c'est un procédé déloyal. Aujourd'hui, je vous fournis la réponse technique qui répond à la question que vous auriez pu formuler avant le Conseil ; cela vous aurait permis de vous taire et d'éviter de mettre dans l'embarras tous ceux qui étaient concernés par cette question.

M. HAVARD Michel : Je vais répondre à M. Brumm puisque M. Brumm se sent visé et sur la défensive. Je l'inviterai à relire mon intervention puisqu'il n'est pas lui-même mis en cause, sinon sur le fait qu'il ait pu couvrir cette volonté de ne pas remettre au compte rendu des Finances la question de Laurence Balas.

Quand vous lisez cette phrase : « Cependant et après concertation avec le Cabinet, la Direction nous répond qu'il est préférable de ne pas diffuser cette information », vous le prenez comment ?

M. LE MAIRE : On vous dit qu'on ne veut pas diffuser une information qui n'est pas juste et qui n'est pas actualisée parce qu'ensuite, vous seriez venu nous dire que nous n'avions pas donné les bonnes informations. C'est ce qui est mentionné dans le texte que je viens de lire.

M. HAVARD Michel : Cela fait depuis 2009 que nous la demandons. Vous ne nous l'avez jamais communiquée. Vous vous êtes toujours refusé à nous la communiquer. On vérifiera dans les comptes rendus depuis le temps que nous demandons cette information et il faut attendre un événement de ce type là pour que nous l'ayons, du coup. Tout à l'heure, je vous l'ai demandée. Donc vous vous engagez à nous communiquer ce document ? Sans délai, demain, après-demain, 48 heures ?

Je ne veux pas la mise à jour, je veux la version d'aujourd'hui. Vous nous donnerez la version réactualisée après. Alors êtes-vous prêt à vous engager, ici devant tous les élus qui sont susceptibles aussi de demander des informations sur tous les bancs... ?

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, que vous ayez besoin de prendre n'importe quel sujet pour montrer que vous êtes le chef...

M. HAVARD Michel : Ce n'est pas n'importe quel sujet !! N'essayez pas de retourner le « truc » parce que c'est scandaleux !

M. LE MAIRE : Mais quand même... Vous allez à l'agence d'urbanisme...

M. HAVARD Michel : Non, non, non... Vous êtes le Maire ou le président de l'agence ?

M. LE MAIRE : Vous avez des représentants. C'est dans les textes de l'agence d'urbanisme.

M. HAVARD Michel : C'est à vous de répondre aux demandes, alors ne cherchez pas à masquer votre propre gouvernance.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Qu'est-ce que je peux répondre de mon côté ? Monsieur le Maire, les éléments n'ont pas été communiqués pour la bonne et simple raison qu'ils sont en cours d'actualisation et vous savez bien pourquoi, c'est parce que nous sommes en train actuellement de travailler sur deux sujets : à la fois l'élaboration du PLU et l'élaboration d'un observatoire de l'habitat qui sera mis en ligne auprès des professionnels de l'habitat et du logement et qui permettra, sur tout moyen informatique, de bénéficier de ces informations actualisées.

C'est un travail qui est actuellement mené sous l'égide de l'agence d'urbanisme et du SEPAL. Nous en avons eu une première présentation avec une maquette à blanc, il y a quelques jours, en présence de Jean-Yves Sécheresse, Président du SEPAL. Vous verrez que ces éléments seront bientôt consultables et je dirai même qu'ils seront très puissants puisque cela nous permettra de connaître l'évolution, en matière de logement, sur une commune ou sur un arrondissement de façon précise et suivant un certain nombre de critères qui ont été mis en œuvre pour permettre l'élaboration de cet observatoire. Donc, ayez un peu la patience d'attendre que cet outil soit terminé et livré, et que nous ayons pu valider son fonctionnement...

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, vous n'avez pas la parole ! Monsieur Le Faou, continuez.

M. LE FAOU Michel : ...avant de le rendre public. Souffrez d'être un peu patient, s'il vous plaît !

M. LE MAIRE : Je parle des rapports, l'incident est clos.

2015/889 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 735 000 euros - Opération : acquisition, amélioration de 22 logements -16 logements PLUS et 6 logements PLAI- situés 83-84 quai Pierre Scize à Lyon 5^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/890 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Erilia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 588 018 euros - Opération : construction de 29 logements -21 logements PLUS et 8 logements PLAI- situés 224, grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/891 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 716 624 euros - Opération : acquisition, amélioration de 24 logements -17 logements PLUS et 7 logements PLAI- situés 49, rue Marietton à Lyon 9^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/892 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 349 037 euros - Opération : acquisition, amélioration de 7 logements -3 logements PLUS et 4 logements PLAI- situés 10-12, rue Bonnard à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/893 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 956 772 euros - Opération : acquisition en VEFA de 18 logements -15 logements PLUS et 3 logements PLAI- situés 5, rue Professeur Guillet à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/894 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 014 354 euros - Opération : construction de 8 logements PLS situés 20-22, rue Georges Gouy à Lyon 7^e (Direction des Finances)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable pour ces rapports qui permettent la production de 108 logements.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ces rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, je demande une suspension de séance.

M. LE MAIRE : Suspendons la séance, c'est de droit. Vous avez 5 minutes.

M. HAVARD Michel : Si vous voulez jouer à ce jeu-là, on va y jouer !

(Suspension de la séance à 16h40.)

(Reprise de la séance à 16h45.)

2015/895 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 10 501 880 euros - Opération : construction d'un EHPAD de 90 logements situés 13 ter, rue Constant à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Mme BLEY Antonia, rapporteur : Il s'agit de la construction dans le 3^e d'un établissement destiné à des personnes âgées dépendantes et sur lequel la Ville de Lyon fera des réservations de 33 lits. Avis favorable de la commission

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/896 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 102 751 euros - Opération : construction d'une résidence étudiante de 33 logements située 1, place Abbé Larue à Lyon 5^e (Direction des Finances)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2015/916 - Déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Modalités de prise en charge (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2015/920 - Dénomination de la "crèche George Sand", sise 162 rue Pierre Corneille à Lyon 3^e - EI n° 03001 (Service des Mairies d'Arrondissement)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2015/860 - Signature de la Déclaration de Lyon sur l'accès à l'information et au développement, utilisée par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques -IFLA- (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, la première délibération concerne la déclaration de Lyon sur l'accès à l'information pour laquelle je voudrais, au préalable, faire un commentaire.

En août dernier, Lyon a accueilli le congrès annuel de l'IFLA qui a réuni plus de 4.000 bibliothécaires et spécialistes de l'information de plus de 120 pays. Au-delà de l'importance de l'événement dans le monde des bibliothèques et au-delà dans le monde de l'information et de la connaissance, ce congrès a fait l'objet d'une initiative importante en faveur du droit d'accès à l'information au plan international.

L'IFLA a en effet promulgué, lors de son dernier congrès, un texte majeur pour l'accès à l'information et au développement, texte qui porte le nom de notre ville et s'intitule « la déclaration de Lyon ». La vocation de cette déclaration qui mobilise l'ensemble des acteurs du monde de l'information à travers le monde et sur les différents continents, est de placer l'accès à l'information et à la connaissance au cœur des négociations au sein de l'ONU sur les objectifs du millénaire pour le développement pour la prochaine période 2015-2030.

La finalité est de faire intégrer par l'ONU, dans son futur programme pour le développement, cet accès à l'information comme un pilier essentiel du développement durable, et de valoriser les médiateurs de l'information, comme les bibliothèques, qui peuvent jouer un rôle dans la mise en œuvre du programme en raison de leurs compétences et de leurs ressources.

C'est ainsi que cette déclaration a été présentée en février dernier à New York au sein de l'ONU par la Vice-Présidente de l'IFLA, lors de la dernière semaine de négociations avec des représentants de la société civile. Cette déclaration est actuellement soutenue par plus de 537 signataires parmi lesquels les grandes bibliothèques nationales et les bibliothèques des universités les plus reconnues au niveau mondial.

Dans la perspective du sommet de l'ONU sur le développement durable à New York en septembre 2015, qui permettra aux dirigeants mondiaux d'adopter le futur programme des objectifs du millénaire pour le développement, il est important de continuer à se mobiliser pour cet objectif d'accès de tous à la culture et à l'information.

Après les grandes instances de bibliothèques à travers le monde, ce sont aujourd'hui les grandes métropoles de ce monde qui vont se mobiliser en faveur de ce texte. C'est en ce sens que la Ville de Lyon, première municipalité à signer la déclaration, va encourager les municipalités et les grandes villes de France à être signataires et à promouvoir le développement de sociétés plus démocratiques par l'accès à l'information. C'est pour cela que je vous propose de voter ce rapport.

M. GEOURJON Christophe : Mes chers Collègues, nous approuvons évidemment cette délibération sur la « déclaration de Lyon » adoptée lors du congrès mondial des bibliothèques, en août 2014.

Merci, Monsieur Képénékian, pour cette présentation assez précise du contenu de cette déclaration qui est pertinente et importante, car elle vise à poser un principe que l'accès à l'information et les compétences nécessaires à son usage sont essentiels au développement durable et à inscrire, dans ce cadre, ce principe dans le programme de développement posts-2015 des Nations Unies. Nous nous réjouissons que ce soit à Lyon que ce texte fondateur ait été adopté.

Notre ville est dotée d'un réseau de lecture publique exceptionnel. J'en profite pour saluer le dynamisme et la qualité du travail de toute l'équipe de la bibliothèque municipale de Lyon. Comme pour le réseau culturel, universitaire et scientifique lyonnais, nos bibliothèques et leurs collections sont des atouts considérables qu'il convient de valoriser au mieux et de rendre accessible au plus grand nombre.

Dans ce cadre, vous aviez lancé en 2008 la numérisation du fonds ancien grâce à un partenariat public-privé avec Google. En décembre 2012, Monsieur Képénékian, vous m'aviez indiqué que 270.000 ouvrages avaient déjà été numérisés. Le contrat d'exclusivité signé avec Google portant sur un objectif de 450.000 livres anciens à horizon de 2018, pouvez-vous nous indiquer où nous en sommes de cette phase de numérisation ?

Toujours en 2012, vous m'aviez indiqué que les ouvrages numérisés seraient disponibles sur Numélyo, la bibliothèque numérique de Lyon. A ce jour, seuls 7.881 livres anciens sont accessibles sur Numélyo ! Nous sommes donc très loin du compte. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les objectifs de disponibilité sur Numélyo des documents numérisés par Google ?

Numélyo fait partie du projet de Métropole du Savoir dont vous aviez parlé dans votre programme électoral, et le Congrès mondial des Bibliothécaires devait être un des jalons de votre plan d'action pour cette ville du savoir. Vous aviez aussi parlé de grandes conférences internationales, de la création d'une plateforme Web sur la vie intellectuelle dans la métropole et de coopération entre bibliothèques universitaires et municipales.

Pouvez-vous nous faire un point sur ces projets ? Sont-ils toujours d'actualité ?

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Je ne répondrai pas, faute de temps, à toutes les questions, mais simplement on pourra en reparler lors d'une prochaine commission culturelle dont vous êtes membre, Monsieur Geourjon. Je me ferai un plaisir de vous répondre sur toutes ces questions.

Sur la première partie concernant la numérisation, Google vient de terminer la numérisation, comme vous le savez. Les fichiers numériques principaux sont versés de manière régulière sur Google Book. Les 400.000 ouvrages sont visibles et lisibles progressivement sur Google Book. Ensuite, le deuxième fichier, la copie numérique, est remis à la bibliothèque qui elle-même fait ce travail essentiel d'indexation des documents. Il y a déjà près de 8.000 ouvrages numérisés sur Numélyo et l'enrichissement de notre bibliothèque numérique va s'accélérer afin de transférer progressivement tous les fichiers dans les années qui viennent. La numérisation c'est juste un fichier et si on le met brut de décoffrage, tout l'intérêt du travail d'une bibliothèque se perd. Sur Google Book vous n'allez pas pouvoir trouver le livre qui est à la bibliothèque, vous allez au défilé dans les 20 millions d'ouvrages, trouver le livre et déjà le consulter si vous le souhaitez.

Le travail de Numélyo est bien d'indexer et de croiser l'information, et cela va se faire au rythme de plusieurs dizaines de milliers par an. Je pense qu'à l'horizon de 2018 nous aurons de disponible l'ensemble de ces 400.000 ouvrages du fonds ancien.

Mais n'oubliez pas par ailleurs que nous avons, de mémoire, 140.000 ouvrages, revues de presse numérisées, qui font aussi partie du Fonds Numélyo.

Donc je crois que ce travail est largement en cours. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons à travailler sur le plan de la Métropole à un projet de lecture publique avec Myriam Picot. Nous aurons à réfléchir à la manière de mettre ce travail à la disposition de tous et de croiser les bibliothèques universitaires.

Je m'en tiens là pour l'instant, mais bien volontiers pour en parler lors d'une prochaine commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/883 - Attribution de deux subventions de fonctionnement d'un montant global de 48 000 euros à l'espace Pandora pour l'organisation du festival « le Printemps des Poètes » et l'Association Zone bis pour le festival "Hallucinations Collectives" – FIC - Approbation d'une convention cadre (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Ce rapport concerne deux subventions de fonctionnement d'un montant global de 48.000 €, d'une part à l'espace Pandora, qui organise aujourd'hui « le Printemps des Poètes » qui est un magnifique succès et l'Association Zone bis pour le festival « Hallucinations collectives », films de science fiction.

Mme GAY Nicole, Adjointe :

Depuis 2002

Pandora de Vénissieux

Est missionné

Pour montrer que la poésie n'est pas une affaire d'initiés

Qu'elle ne cesse de s'inventer, de se diversifier

Et qu'en ces temps si fous

Elle est en train de s'intensifier.

Au printemps, les poètes

Sortent leurs têtes

Portent leurs textes.

On voit éclore non pas les fleurs du mal, mais les fleurs du mot

Des bouquins de bohème deviennent des bouquets de poèmes.

A Lyon, les poètes ont toujours eu la main verte

Depuis Maurice monte la Scève
Qui a nourri Louise Labbé ou Louis Calaferte.
La poésie n'a pas de saison et pourtant
Elle accompagne l'arrivée du printemps.
Pendant une semaine
La poésie est montée sur scène
Pour que ses mots sonnent
Entre Rhône et Saône.
La Ville lui donne
40.000 euros
Ce n'est pas de trop.
Si la poésie est le parent pauvre de la famille des arts
Cela n'empêche pas les poètes de donner leur part
Comme ce samedi pour la Nuit du Slam au Marché Gare.
Cette année le printemps des poètes
S'est placé sous le signe de « l'insurrection poétique »
De l'insurrection poétique à l'insurrection politique
Il n'y a qu'un glissement syllabique.
Alors allons-y !
Lançons l'insurrection des solidarités
Insurrection contre les inégalités
Insurrection contre l'austérité
Insurrection contre ceux qui refusent l'altérité.
Les poèmes et les chansons
Ont toujours rythmé les révolutions
Suivi le peuple dans ses émotions
Et s'il chantait le temps des cerises
Aujourd'hui il scande le temps de Syriza.
Ainsi, du printemps des poètes
Au printemps des peuples
L'humanité avance, la liberté en tête
Et comme le chantait Jean Ferrat en évoquant Aragon
Le poète a toujours raison.

J'ajoute une dernière précision Monsieur le Maire, c'est à notre Chargé de Mission qui est slameur et poète, que nous devons ces quelques vers. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Du moment que votre Chargé de Mission n'envoie pas de mail, tout le reste est pardonné !

(Rires.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2015/913 - Délégation de service public pour la gestion de la salle de spectacle « Le Transbordeur » - Choix du titulaire - Approbation du contrat de délégation de service public - Autorisation de signer le contrat - Approbation des tarifs (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Ce rapport concerne la délégation de service public pour la gestion de la salle « Le Transbordeur » : le choix du titulaire nous est soumis, ainsi que l'approbation du contrat de délégation de service public, l'autorisation de signer le contrat et l'approbation des tarifs.

La Commission a donné un avis favorable.

Mme ROUX de BEZIEUX Elodie : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Délégation de Service public du Transbordeur arrive à échéance le 1^{er} juillet 2015. Dans la délibération qui nous est présentée, vous nous demandez de reconduire le délégataire sortant.

Aujourd'hui, le Transbordeur est déficitaire et en étudiant les chiffres, on se rend compte que l'activité est chaque année de plus en plus difficile, baisse de -0,8 % (saison 2010-2011), à -10 % (saison 2012-2013) et je parle du résultat net par rapport au chiffre d'affaires. Ceci est dû en partie à l'évolution de la production du spectacle (raréfaction des tournées au profit des festivals d'été et de l'événementiel), ainsi que des difficultés de vente de la salle.

A ceci s'ajoutent deux problèmes de fond, si nous voulons que le Transbordeur reste une grande salle de concerts, notamment en matière de musiques actuelles.

Premier problème : le parking.

Monsieur le Maire, qu'envisagez-vous de faire pour améliorer ce parking qui aujourd'hui oscille entre le no man's land et le stationnement illicite sur les trottoirs ?

Deuxième problème : si nous voulons améliorer l'attractivité de la salle pour les professionnels, il faut sans conteste améliorer la sonorisation et l'éclairage. Pouvez-vous nous assurer, Monsieur le Maire, que l'équipe du Transbordeur disposera des moyens pour offrir à cette salle l'équipement technique dont elle a cruellement besoin ?

Je voudrais également profiter de ce dossier pour évoquer la politique en faveur des musiques actuelles conduite par votre municipalité. Certes, nous avons les Nuits Sonores, mais elles ne représentent que 10 % des musiques actuelles, sur le segment des musiques électroniques.

Lyon a occupé durant de nombreuses années le devant de la scène, avec la création de groupes phares dans les années 70, comme Starshooter, Electric Callas, puis dans les années 80, avec Voyage de Noz, l'Affaire Louis Trio, Kent, Carte de Séjour, le Peuple de l'herbe, etc.

Faute de lieux de répétition et d'une politique créative, Lyon s'est laissé progressivement dépasser par d'autres villes dans les classements, même si sur le terrain, les énergies sont encore bien présentes.

Si nous disposons d'un bon tissu de lieux de concerts, à commencer par le Transbordeur, le Kao, le Sonic, la Marquise, ou encore A thou bout d'chant qui défend la chanson francophone, nous manquons cruellement de lieux de répétition et de partage.

Comme le rôle d'une opposition constructive est aussi de proposer, et parfois de nourrir le projet de l'Exécutif, je profite de mon intervention pour proposer à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement sur laquelle il semble que vous travaillez « tous les jours » avez-vous dit tout à l'heure, deux projets à faible coût et qui trouveront, j'en suis persuadée, le soutien plein et entier de l'amateur de rock, Jean-Yves Sécheresse.

L'un directement en lien avec le Transbordeur. Il consisterait à transformer le bâtiment mitoyen, aujourd'hui occupé par les Espaces verts, en locaux de répétition ouverts de jour comme de nuit, avec une petite salle de concerts, un centre de ressources, etc.

L'autre consiste à reprendre l'une de nos propositions de campagne. Vous êtes coutumier du fait, avec dernièrement le Play ou encore les logements dans les containers maritimes (dont nous n'avions reçu que moquerie de votre part durant la campagne). Nous avons proposé la création de « Ruches », des espaces permanents ou temporaires qui serviraient de salles de répétition, d'ateliers ou de lieux d'exposition, favorisant ainsi l'émergence d'artistes et les échanges, notamment avec les producteurs et les tourneurs.

Alors, Monsieur le Maire, mon Groupe votera pour la reconduction de la Société Transmission, mais restera extrêmement attentif à l'impulsion politique que vous donnerez à la musique et à la jeunesse. Je vous remercie.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, juste quelques mots sur ce dossier du Transbordeur, afin de faire valoir quelques remarques et observations.

La première est un simple constat. Pour cette troisième édition de la DSP du Transbordeur, nous pouvons constater ce soir qu'il n'y a plus prétexte à remise en cause d'une méthode qui a fait ses preuves, tant à propos de la mise en œuvre, qu'en ce qui concerne les missions confiées à la plus ancienne salle de musiques actuelles de l'agglomération, Mme Roux de Bézieux vient de nous le dire.

Comme pour la première édition, nous exigeons :

- . du professionnalisme de la part du Délégué,
- . un certain nombre de levers de rideau,
- . une tarification variant selon les caractéristiques de la jauge.

Mais aussi, critère à l'origine, rappelez-vous, douloureux pour le premier Délégué :

- un vrai travail en direction de l'émergence.

Le second constat concerne, vous l'avez compris, l'équipe sortante.

Je veux la féliciter car, en ces temps de crise, il n'est pas facile d'assurer une programmation continue, régulière, offrant par ailleurs satisfaction aux différents publics susceptibles de fréquenter cette salle.

J'observe que l'équipe sortante qui est d'ailleurs l'équipe gagnante, a parfaitement relevé ce délicat défi. Aujourd'hui le Transbordeur est redevenu une salle qui est autant celle des amateurs de heavy metal que d'électro, des vedettes confirmées de la pop, comme des artistes en développement et ce, pratiquement dix mois par an.

Je veux saluer cette performance, sachant que M. Bonin souhaite assurer plus de 150 manifestations par an, autant dire une réelle ambition dans une économie du spectacle, en passe d'être particulièrement en difficulté.

Chers Collègues, chère Madame Roux de Bézieux, si certains doutaient de cette performance, je leur conseillerais de consulter bêtement la liste famélique des spectacles programmés dans beaucoup de Zéniths français. En examinant la pauvreté de leur programmation, ils comprendraient le challenge relevé presque chaque soir, depuis 2010, par l'équipe du Transbordeur.

Troisième élément important. Au-delà du choix de ce soir, je veux insister sur la nécessité, dans les années qui viennent, de continuer d'accompagner le Transbordeur tout en faisant en sorte, crise du spectacle oblige, que le paysage lyonnais ne connaisse pas de perturbations.

En effet, toute secousse, tout dérèglement du paysage du spectacle et du divertissement peut entraîner n'importe quel établissement dans sa chute, tout déséquilibre pouvant se révéler mortel pour peu que l'on soit fragilisé.

Aujourd'hui, dans la Métropole, nous bénéficions d'une offre magnifique qui repose sur cet équilibre et qui permet certains soirs aux Lyonnais d'avoir le choix entre 5, 10 ou 15 concerts dans le registre des musiques actuelles. C'est important.

De la Halle Tony Garnier au Transbordeur, du Marché Gare à l'Épicerie Moderne, du Ninkasi au Radiant, tout en passant par le Sonic, l'Amphithéâtre et quelques autres lieux, les jauges, les approches, les cultures sont différentes. Mais chacune de ces salles arrive à trouver sa place, son public, et c'est tant mieux.

On le sait, en subventionnant à une échelle hors norme le Radiant, la commune de Caluire a introduit une dangereuse distorsion menaçant un équilibre précaire et en particulier l'économie générale du Transbordeur. Il convient de s'en inquiéter.

Par ailleurs, la Métropole, si elle décidait de ne pas limiter, lors de la prochaine DSP, la jauge d'une salle 3 000 portée lors de certains concerts à plus de 4 000, on ferait preuve d'irresponsabilité. C'est pourquoi, même si les questions de sécurité ne se posent pas à l'Amphithéâtre, je propose que l'on inscrive dans la prochaine DSP, une limitation de la jauge, question de sagesse.

Sachant que demain, entre le stade des Lumières et celui de Gerland, entre les Nuits de Fourvière et Jazz à Vienne, le risque de se lancer, tout d'abord dans une inélégante concurrence puis, enivré, de choisir des

solutions s'avérant mortelles, je veux ici mettre chacun en garde, à propos de pratiques qui risqueraient de briser cet équilibre qui, au bout de compte, apporte beaucoup au public et plus largement à la renommée de notre cité et de toute la Métropole. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/956 - Augmentation de la participation en fonctionnement de 45 000 euros au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon - Annulation de la subvention d'équipement d'un montant de 45 000 euros - Attribution d'une aide exceptionnelle de 12 000 euros (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Cette délibération concerne l'augmentation de la participation, en fonctionnement de 45 000 euros au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, ce qui est, en fait, un transfert de subvention d'équipement en subvention de fonctionnement, associé à une aide exceptionnelle de 12 000 euros, ceci étant le résultat contraint, d'une part, du nouveau mode de financement du Conservatoire dans lequel l'Etat s'est retiré, considérant qu'il avait délégué cette compétence aux Régions, depuis 10 ans. L'Etat applique aujourd'hui cette règle et la Région décide de modifier son mode d'attribution, via des appels à projets, ce qui nous oblige à faire pour le moment, ces « acrobaties » excusez du terme, qui sont indispensables pour la continuation du travail sous réserve que nous ayons d'autres débats, peut-être plus musclés, avec nos partenaires pour faire avancer cette question.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, Monsieur Képénékian, donc le Conservatoire à Rayonnement Régional a donc subi une baisse de plus de 500 000 euros en deux ans.

L'Etat a annoncé en décembre 2014 la suppression totale de son aide aux conservatoires départementaux et régionaux, sauf si ces derniers sont adossés à un pôle d'enseignement supérieur.

Monsieur Képénékian, vous venez de nous le dire, vous êtes un super acrobate, parce qu'effectivement, dans l'immédiat, les 45 000 euros en participation au fonctionnement et l'allocation de l'aide exceptionnelle de 12 000 euros vont au moins résoudre le problème partiellement.

Cependant, vous nous dites également que des efforts substantiels de gestion seront faits en 2015 dans le fonctionnement et la révision des tarifs.

En 2004, la loi de décentralisation avait prévu un transfert aux collectivités des subventions à l'enseignement. Cette réforme n'avait pas été appliquée et le Ministre de la Culture, en 2012, a décidé de diminuer progressivement toutes les aides de l'Etat, laissant effectivement, les collectivités assumer leur rôle.

Certes, le manque à gagner, pour nous est faible, puisque l'Etat aidait les Conservatoires à hauteur de 8 % de leur budget, en moyenne, mais en période de diminution générale des dotations de l'Etat, ce n'est pas négligeable.

Le Conservatoire, c'est l'enseignement du théâtre, de la musique, de la danse, mais c'est aussi une mission d'éducation artistique auprès des scolaires.

Dans le programme électoral de 2014, vous aviez proposé un « programme coordonné d'offre d'éducation artistique et culturelle en faveur de l'enfance dans les établissements avec, notamment, la création d'une mission dédiée à la Direction des Affaires culturelles ». Comment comptez-vous honorer cette promesse ?

C'est évidemment, je l'entends bien, à l'échelle de la Métropole qu'il conviendra de mettre en place ce fameux schéma des enseignements artistiques, de collaborer ou pas avec la Région. Cela permettra notamment un meilleur partage des charges, car actuellement, la Ville de Lyon assure une grande partie du financement du Conservatoire -7,2 millions d'euros- toute seule.

Aujourd'hui, face au désengagement que nous avons tous noté, complet de l'Etat, nous vous le redemandons comme je l'ai fait en novembre, lors de mon intervention, quel avenir voulez-vous donner à la politique d'éducation artistique et culturelle ?

Mme REYNAUD Blandine, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon tient une place primordiale dans le développement de l'éducation artistique et joue un rôle important dans notre ville, notamment par ses interventions dans nos écoles élémentaires. En effet, je rappelle que le Conservatoire de Lyon dispense un enseignement vocal, instrumental, chorégraphique et

théâtral à plus de 2 600 élèves et propose plus de 40 disciplines artistiques. Il est présent sur 7 arrondissements et développe une politique de proximité avec les quartiers.

Plusieurs modifications concomitantes ont eu un impact financier important sur le conservatoire. D'une part, l'Etat s'est retiré après avoir procédé à une baisse progressive de ses dotations. D'autre part, la Région Rhône-Alpes a changé les modalités d'attribution de son aide financière aux conservatoires en 2014 et a mis en place un appel à projet alors qu'auparavant son aide était proportionnelle au nombre d'élèves inscrits en cycle préprofessionnel.

Parallèlement, le Conservatoire a réalisé de gros efforts pour réduire les dépenses de fonctionnement. La masse salariale n'a pas augmenté malgré le poids incompressible du GVT (glissement vieillesse technicité) et ce, grâce notamment à des suppressions ou gel de poste.

Par ailleurs, le conservatoire a entamé la réflexion sur son nouveau projet d'établissement 2016-2020. Celui-ci intégrera, dans la définition de ses missions, le contexte budgétaire particulièrement contraint.

Enfin, le Conservatoire a engagé des démarches de mécénat pour certaines de ses activités et entend les développer.

Il apparaît donc tout à fait opportun de soutenir le conservatoire en remplaçant la subvention d'équipement de 45 000 euros initialement prévue par une subvention de fonctionnement et de lui allouer une aide exceptionnelle.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je regarde, évidemment, comment ont évolué les choses : CA 2011, dotation de la DRAG, 441 000 euros, cette année 0, dotation de la Région 140 000, aujourd'hui, on n'en sait rien, appel à projets. Cela veut dire que «si tu fais un projet quelque part, si tu dépenses plus on te paiera», cela n'ira pas très longtemps comme cela.

Quand j'entends un certain nombre de personnalités, y compris au niveau de l'Etat, disant : « il faut essayer d'avoir d'autres orientations pour la culture, etc... », il faut d'abord assurer ce que l'on fait et c'est un message que je ferai passer dans les prochains temps.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/854 - Attribution de subventions pour un montant total de 62 100 euros à l'Association Ciné Duchère, sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9^e - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/861 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Université Jean Moulin Lyon 3 / Laboratoire ELICO, pour la valorisation de la lecture numérique dans le secteur jeunesse (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/862 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 14 000 euros à la MJC Presqu'île Confluence pour l'organisation du festival « Les Chants de Mars » - FIMA - Approbation d'une convention d'application (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/869 - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Agence Rhône-Alpes -ARALD- pour le portail internet commun LECTURA (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/870 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Quatuor Debussy (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/875 - Approbation d'une convention portant cession de droits et acceptation de don entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et M. Lucien Mermet-Bouvier concernant le fonds photographique de M. Lucien Mermet-Bouvier (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/876 - Approbation d'une convention portant acceptation de don entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Union Nationale des Aveugles et Déficiants Visuels -UNADEV- concernant du matériel adapté (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/877 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'école des loisirs à l'occasion de ses 50 ans (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/878 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Association Lyon City Design, dans le cadre de l'événement « Urban Forum » du 18 mars au 12 avril 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/881 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Association SPIRITO CSL-CB -Chœur et Solistes de Lyon-Chœur Britten- 2015-2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/882 - Approbation d'une convention de don entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et MM. Jean-François et Pierre Mercier, pour le don de plusieurs objets et lot de documents qui ont trait à leur famille et au Théâtre Guignol Mourguet (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/885 - Approbation d'une convention de dépôt de 4 œuvres d'Etienne Martin appartenant à un collectionneur privé au musée des Beaux-Arts (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/886 - Approbation d'une convention de dépôt d'une œuvre de Max Schoendorff, appartenant à la Fondation Bullukian au musée des Beaux-Arts (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/887 - Accord de gratuité de visites au Musée des Beaux-Arts à la Maison familiale rurale de Chaumont, dans le cadre du Congrès de la Rose les 30 et 31 mai 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/905 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association « Antenne Mobile d'Action Culturelle » pour l'organisation des 30^{es} rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Paroles en Festival » du 19 mai au 26 mai 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/906 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association « Gertrude II » pour l'organisation des événements « 6p+XM=MC2 » et « Un chemin de danse » de mai à décembre 2015 dans différents lieux de Lyon - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/907 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association « Les Canuts des Canits » pour l'organisation de « Gypsy Lyon festival » du 21 au 24 mai 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/908 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association « La Cocotte Prod » pour l'organisation de l'événement « Quand les souris dansent », du 7 au 26 mars 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/927 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts de Lyon et la société UGC dans le cadre de l'exposition Jacqueline Delubac, le choix de la modernité, présentée du 7 novembre 2014 au 16 février 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/931 - Approbation d'une licence de réutilisation commerciale d'informations publiques détenues par les Archives Municipales de Lyon au profit de la société NotreFamille.com (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2015/937 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon du week-end Musées Télérama les 22 et 23 mars 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(M. Boudot a voté contre.)

2015/939 - Approbation de deux conventions de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, l'imprimerie Chirat et Fedrigoni France dans le cadre de l'édition de la Lettre du Musée n° 20, décembre 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/945 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association « Lyon Bande Dessinée Organisation » pour l'organisation de la 10^e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon du 12 au 14 juin 2015 - Approbation d'une convention d'application (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/951 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'entreprise FINECO, dans le cadre de l'exposition Shadi Ghadirian (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/952 - Approbation de deux conventions de mécénat de compétences entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et les Célestins-Théâtre de Lyon et la société Altran (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/954 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Office du Tourisme concernant la vente des Lyon City Card au sein des établissements culturels lyonnais (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/955 - Tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts, sis 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er} - EI 01 013 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/957 - Approbation de la mise à disposition à titre gratuit de la salle de conférence du Musée d'Art Contemporain au profit de l'Association ADELE le 25 février 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/960 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon - Orchestre National de Lyon et le centre commercial de la Part-Dieu (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/967 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment sis 21, rue Roger Salengro - 69200 Vénissieux, au profit de l'Association "Opéra National de Lyon" jusqu'au 31 décembre 2017 - EI 99004 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/901 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association « Cercle de la Pensée Juive Libérale » CPJL sise 14, rue Garibaldi à Lyon 6^e (Direction du Développement Territorial)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Il s'agit d'aider la journée commémorative de la Shoah, organisée comme chaque année par le Cercle de la Pensée Juive Libérale, avec cette année, une connotation particulière puisque nous sommes dans le 70^e anniversaire de la libération des camps nazi.

Cette année, le Cercle de la Pensée Juive Libérale, a voulu s'associer avec deux autres organisations : le Centre National de la Mémoire Arménienne -la LICRA- et l'Association Tutsi Ybouka pour une soirée commémorative commune. Nous avons donc souhaité soutenir cette initiative qui correspond à cette volonté de souligner l'horreur absolue qu'a connu notre 20^e siècle.

Cette journée commémorative prend place, aussi, dans un ensemble de manifestations que la Ville de Lyon organise ou soutient autour du 70^e anniversaire de la libération des camps nazis et du 100^e anniversaire du génocide des arméniens. Nous avons mis au point un programme extrêmement ambitieux sur le plan culturel, notamment, qui n'exclut évidemment pas les commémorations classiques, officielles, mais nous avons voulu réunir toutes les formes d'expression culturelle, qu'il s'agisse d'expositions, de conférences, de pièces de théâtre, de concerts, etc...

Nous avons là un ensemble important, et je me réjouis de la très belle collaboration que j'ai pu avoir, à cette occasion, avec Georges Képénékian, Adjoint à la Culture, et ses collaborateurs pour mettre au point ces programmes de grande ampleur.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2015/972 - Mise en conformité des crèches 2015-2020 -opération 60004523- Vote de l'AP 2015-1, programme 20002 et lancement de l'opération - Affectation d'une partie de l'AP (Direction de l'Enfance)

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Une explication de vote dans la continuité de l'intervention d'Arthur Remy tout à l'heure et en l'absence de débat et de visibilité sur la PPI, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire s'est abstenu.)

2015/915 - Réouverture de l'école d'enseignement du 1^{er} degré Docteur Crestin dans le 7^e arrondissement pour la rentrée scolaire 2015-2016 et réaffectation des locaux au service public de l'enseignement du 1^{er} degré (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/977 - Périmètres scolaires (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, cette délibération concerne la réouverture de la maternelle Crestin, petite école de 4 classes, fermée dans le cadre de

l'ouverture du groupe scolaire neuf Julie-Victoire Daubié, il y a deux ans. Cette réouverture est en lien direct avec la révision des périmètres scolaires, révision annuelle traitée dans la délibération suivante.

Aussi, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je vous propose de présenter ces deux délibérations ensemble et de répondre aux trois temps de parole demandés ensuite.

Concernant les périmètres scolaires, il faut savoir que chaque adresse de Lyon est affectée à une école. Chaque liste d'adresses affectées à une école constitue son périmètre scolaire. Ainsi, tout enfant, selon son adresse, est scolarisé dans une école donnée, qu'on appelle son école de secteur.

Chaque année, une fois la rentrée passée et les effectifs stabilisés, soit dès octobre, les services de la Direction de l'Education effectuent les prévisions d'effectifs pour la rentrée suivante.

Ces prévisions d'effectifs sont ensuite comparées aux capacités d'accueil des écoles afin de vérifier que tous les enfants d'un secteur peuvent être accueillis dans l'école prévue en fonction de son nombre de classes et des seuils d'enfants définis par l'Inspection Académique.

Dans les cas où effectifs et capacités ne sont pas en adéquation, plusieurs possibilités s'offrent à nous :

- soit fermer une classe s'il n'y a pas assez d'enfants : la décision relève de l'Inspection Académique ;

- soit ouvrir une classe s'il y a trop d'enfants : la décision relève, là aussi, de l'Inspection Académique qui doit affecter un nouvel enseignant à l'école, mais elle dépend aussi des capacités d'accueil de l'école.

Quatre cas différents peuvent alors se présenter :

- Soit pour ouvrir une classe, l'école dispose de salles de classes de libres, d'espaces de cour, de restauration : il n'y a pas de dispositions particulières à prendre, c'est le cas de 15 écoles pour la rentrée prochaine.

- Soit l'école dispose d'espaces, mais ceux-ci nécessitent quelques travaux pour les transformer en salles de classes : les travaux et l'enveloppe budgétaire sont prévus et c'est le cas de 6 classes pour la rentrée prochaine.

- Soit l'école dispose d'espaces mais pas de salles de classes, a proprement parlé, même avec des travaux, et dans ce cas là, la pose de bâtiments modulaires est étudiée : c'est le cas de 3 classes pour la rentrée prochaine. Les bâtiments modulaires utilisés par la ville sont de qualité, mais ils nécessitent des configurations spatiales particulières. Ils n'ont pas vocation à se substituer aux écoles neuves, mais à accompagner des transitions.

- Soit l'école ne dispose pas d'espaces nécessaires pour ouvrir une classe, mais l'école voisine en a, suite à des fermetures de classes, et c'est dans ce cadre là que des modifications de périmètres sont étudiées entre écoles.

Les modifications de périmètre ne sont pas anodines pour les enfants comme pour leurs familles. C'est pourquoi elles sont décidées, suite à une concertation menée par les adjoints d'arrondissement avec les représentants des parents d'élèves, les directeurs d'école, les services de la Ville et de l'Education Nationale.

De nombreuses réunions ont ainsi eu lieu en janvier et février qui ont abouti aux décisions suivantes :

- Modifications de périmètres entre les écoles Montbrillant et Nové Jossierand dans le 3^e ;

- Modifications de périmètres entre les écoles Cavenne et Berthelot dans le 7^e ;

- Et surtout entre les écoles Daubié, Veyet et Crestin toujours dans le 7^e. La réouverture de l'école Crestin a été demandée par les participants car elle permet une répartition plus harmonieuse des enfants entre ces différentes écoles. Face au choix entre l'implantation de bâtiments modulaires et la réouverture d'une école maternelle en bon état et de taille humaine, les parents d'élèves ont rapidement indiqué leur préférence.

Dans certains cas, les réunions ont abouti à la décision collective de ne rien modifier et de gérer les effectifs grâce au mécanisme dit de « zone tampon » entre écoles qui, comme son nom l'indique, permet d'harmoniser les effectifs entre écoles.

Ce travail de prévision et d'anticipation de la rentrée scolaire dès octobre se tient tous les ans. Il aboutit parfois à une révision des périmètres scolaires que nous allons voter tout à l'heure.

Aussi, je vous remercie d'approuver ces deux rapports.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'annonce de la réouverture de l'école Docteur Crestin, deux ans à peine après sa fermeture, est l'occasion pour nous d'interroger la majorité municipale sur la cohérence d'une politique éducative globale à l'échelle de la Ville.

En effet, lors de la séance d'aujourd'hui, nous allons être amenés à traiter à plusieurs reprises d'éducation, et le moins que l'on puisse dire c'est que l'absence d'une réflexion à long terme semble être le fil conducteur des choix lyonnais.

De quoi parlons-nous ? De la réouverture d'une école, fermée en 2013, parce que la ville en inaugurerait une nouvelle, sans tenir compte ni de l'évolution de la démographie au cours des 15 dernières années, ni des installations des nouveaux habitants dans le 7^e arrondissement. Des installations pourtant liées à la politique de constructions et de rayonnement menée par la Ville depuis de nombreuses années. Comment ne pas s'étonner alors, que l'on n'ait pas été à même de prévoir que la capacité de la nouvelle école Victoire Daubié se révélerait rapidement insuffisante, et vous conviendrez que « rapidement » est un doux euphémisme !

La qualité du projet de construction de l'école Daubié qui est, je vous le rappelle un bâtiment à « énergie positive » et naturellement lumineux grâce à ses puits de lumière, aurait-elle amenée la municipalité à oublier le pilier « social » du développement durable, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'humain ? Les familles et les enfants sont pourtant en droit d'attendre de leur ville un minimum d'anticipation et l'existence d'un plan éducatif à long terme, que l'on évoque les locaux qui les accueillent, les rythmes scolaires ou l'organisation des différents temps périscolaires.

Mais cet exemple est loin d'être le seul à nous alerter sur les conditions dans lesquelles notre ville accueille les enfants les plus jeunes, de la maternelle à la fin des années de primaire. La sortie du cadre « politique de la ville » d'arrondissements lyonnais et la mise en place du nouveau dispositif DIFF qui impacte les maternelles est une autre source d'inquiétude pour notre Groupe. Sur le 1^{er} arrondissement par exemple, ce changement de fond entraîne une probable fermeture de classe dans chaque école maternelle. A l'heure où l'accueil des petits et tous petits est un problème posé à toutes les familles et aux enseignants chargés de les accompagner, les programmations de fermetures de classes ne peuvent jamais être une nouvelle à prendre à la légère. Comment, en effet assurer un accueil de qualité aux moins de 3 ans, avec moins de classe et des effectifs autour de 25 enfants ?

La ville ne peut regarder cette situation sereinement, d'autant qu'elle est en même temps en partie responsable d'un fort risque de fermetures de classes de primaires dans les écoles des 1^{er} et 4^e arrondissements. En effet, le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a déjà, à plusieurs reprises, manifesté son opposition à la fermeture programmée de l'Internat Favre. Nous avons largement démontré que ce choix comptable pèserait lourdement sur l'avenir de ces jeunes enfants et de leurs familles, que la ville que vous dites « éducatrice » va laisser sur le bord de la route.

Nous savons tous que ces jeunes enfants sortis de l'Internat, ne recevront plus l'aide globale dont ils ont besoin, et que les conséquences sur leur développement, leur scolarité et tout simplement leur avenir, seront dramatiques. C'est pourquoi, notamment, nous continuerons à soutenir les salariés et les familles de l'Internat dans leurs actions pour protéger cette structure irremplaçable pour la collectivité.

Mais nous ne devons pas oublier, non plus, que cette cinquantaine d'enfants sont scolarisés dans les écoles de la Croix-Rousse et que leur départ risque d'avoir des conséquences négatives sur les effectifs de ces écoles. Concrètement : la fermeture de l'Internat aura des répercussions inquiétantes pour l'ensemble des écoliers de la Croix-Rousse, ce qui ne nous semble pas la manifestation d'une vision réfléchie de l'éducation !

Alors une fois encore, nous interpellons la Majorité municipale sur la cohérence de ses choix éducatifs, sur l'existence d'un plan réfléchi permettant la réussite de tous les lyonnais de 2 à 11 ans dont vous avez la responsabilité. Nos interrogations concernent tous les domaines de l'éducation :

- Quelle politique est mise en œuvre pour assurer au plus vite un diagnostic amiante dans toutes les écoles de Lyon ?

- Quel bilan a été tiré de la laborieuse mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur la Ville et quelles dispositions ont été prévues pour assurer dès aujourd'hui, l'embauche des personnels qualifiés en nombre suffisant pour permettre un fonctionnement normal dès les premiers jours de septembre 2015 ?

- Quelles analyses démographiques sont mises en place afin d'éviter, à l'avenir, de fermer des structures pour les réouvrir dans la foulée ?

- Quel travail de fond est mené avec les professionnels et les familles pour développer une véritable concertation et construire enfin, à Lyon, une vision éducative cohérente et globale ?

En bref, nous attendons de la Ville qu'elle cesse sa gestion au fil de l'eau et qu'elle agisse enfin pour appliquer réellement son slogan : « Lyon ville éducatrice » !

Je vous remercie.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous approuvons ces nouveaux périmètres scolaires en regrettant cependant que ces ajustements soient utilisés pour permettre d'accueillir tous les petits Lyonnais dans nos écoles. La carte scolaire est donc une variable d'ajustement du taux d'occupation des écoles.

Cette souplesse ne parvient pas, dans certains cas, à cacher votre manque d'anticipation sur l'évolution des effectifs. Tel est le cas dans le 7^e arrondissement, comme évoqué précédemment, où a été inauguré, il y a deux ans, une nouvelle école : l'école Julie Victoire Daubié. Aujourd'hui, elle est saturée et cette situation vous oblige à rouvrir et à réaménager l'ancienne école du Docteur Crestin, fermée il y a tout juste deux ans. Pourtant, il était possible d'anticiper cette évolution démographique des 7^e et 8^e arrondissements, au vu des permis de construire que vous avez vous-même accordés dans ces secteurs !

Par ailleurs, dans votre programme électoral, vous évoquiez la création d'une crèche en lieu et place de l'école Crestin. Ce projet de crèche est-il donc abandonné ?

Ce défaut d'anticipation, nous le retrouvons également dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. En effet, l'application de la réforme des rythmes scolaires n'a pas été sans mal à la rentrée, nous avons déjà longuement parlé des difficultés rencontrées qui ne sont d'ailleurs pas spécifiques à la Ville de Lyon.

Depuis la rentrée de janvier, nous avons pu noter des progrès en termes de sécurisation des entrées et sorties, d'organisation des équipes. Mais d'une école à l'autre, les avis divergent sur la qualité des activités périscolaires mises en place et de nombreux parents continuent d'ignorer les détails des activités proposées à leurs enfants.

Des points restent à améliorer sur les projets pédagogiques, sur la qualification des animateurs et leur « turn over », sur les relations entre les directeurs des centres d'accueil et loisirs associés à l'école et les parents, entre les centres d'accueil et loisirs et les directeurs d'écoles, sur l'utilisation mutualisée des locaux d'enseignement.

Mme Brugnera l'a d'ailleurs dit en toute transparence en Commission.

La réunion du Comité de suivi du mois de décembre a soulevé des interrogations sur les effets sur l'apprentissage, l'impact sur les maternelles, sur la cohérence entre tous les acteurs de l'école. Il faut bien sûr en tenir compte mais aussi élargir l'évaluation, au-delà du Comité de suivi, aux personnels, aux parents d'élèves... Nous souhaitons également que les associations proposant des activités extrascolaires participent à cette évaluation afin de mesurer l'impact que cette réforme a eu sur le nombre d'enfants inscrits.

De même, pouvez-vous nous donner les chiffres des participations aux mercredis de Lyon qui semblent être en baisse cette année ? Est-ce un effet de la réforme des rythmes scolaires ?

Nous vous demandons d'accélérer la démarche d'évaluation pour être en capacité de tirer rapidement des améliorations à prévoir pour la prochaine rentrée. C'est indispensable pour avoir une rentrée 2015 plus sereine que la rentrée 2014.

Ce plan d'amélioration pour la rentrée 2015-2016 devra notamment traiter de la question des maternelles. Les enfants en bas âge n'ont pas le même rythme que les enfants des classes élémentaires. Le dispositif en place ne paraît pas adapté pour ce niveau. Il devra aussi aborder la question de la complémentarité des activités périscolaires avec les projets d'écoles pour assurer une meilleure continuité éducative.

L'important pour l'avenir de cette expérimentation est d'être pragmatique et de placer l'enfant et son bien-être au cœur des priorités de la Ville de Lyon.

Je vous remercie.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais élargir le périmètre scolaire à la question, une fois encore, du périscolaire. Il est temps, à mi année, de commencer à faire un bilan

sincère des 6 mois de mise en place des nouveaux rythmes scolaires car c'est la préparation de l'année 2015-2016 qui est en jeu.

Nous avons demandé, Madame l'Adjointe, lors de la séance du Conseil municipal du mois de janvier, un certain nombre d'informations et à l'examen de la réponse que vous m'aviez alors faite, j'ai constaté que mes propos n'avaient pas été vraiment écoutés.

C'est la raison pour laquelle, j'ai pris la peine de vous écrire pour vous repréciser mes questions et, comme par miracle, le jour du Conseil arrivant à grands pas, une réponse m'est parvenue par mail vendredi après-midi.

Je vous en remercie. Cependant, quelques points demeurent à préciser :

- Tout d'abord, sur le taux d'encadrement des enfants pendant les activités périscolaires dans les Alaé associatifs. Vous m'annoncez que les chiffres vont bientôt nous être transmis aussi bien pour les Alaé municipaux que les Alaé associatifs. J'en prends acte mais je ne vois pas pour quelle raison je devrais attendre puisque la Ville de Lyon doit être en capacité d'apprécier le respect des taux d'encadrement lors de chaque séance d'activités périscolaires.

- Concernant le délai dérogatoire pour les taux d'encadrement accordé jusqu'aux vacances de février, ce délai étant maintenant dépassé, nous vous avons demandé en Commission de faire un point sur la situation mais vous n'avez pas su nous répondre. Je pose donc la question : aujourd'hui, quelle est la position de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sur votre taux d'encadrement pour les activités périscolaires ?

- Par ailleurs, le Comité de suivi des rythmes scolaires s'est réuni en décembre et nous devions en recevoir le compte rendu. Nous attendons toujours. Nous renouvelons notre demande de le recevoir pour que notre information soit complète.

- Enfin, sur la question de la part de la subvention aux MJC et centres sociaux affectée à la réforme des rythmes scolaires, plutôt qu'une réponse quelque peu évasive, je réitère ma demande de chiffres précis qui ont forcément été calculés par les services pour déterminer le montant global de chaque subvention.

Vous le savez sans doute, nous avons engagé une consultation des parents. Il ressort des premiers résultats une certaine défiance des parents sur la mise en place des nouveaux rythmes pour les enfants de l'école maternelle ainsi qu'une différence de qualité entre les Alaé associatifs et les Alaé municipaux, différence plutôt en défaveur de ces derniers.

Les nombreux problèmes soulevés par la mise en place de ces rythmes scolaires nous laissent très sceptiques sur le bien-fondé de la loi qui les a instaurés. D'ailleurs, la difficulté que vous avez à répondre à nos questions, vous en conviendrez, ne fait que confirmer le caractère inapproprié de cette mesure gouvernementale. J'ai même le sentiment que notre réticence est tacitement partagée par beaucoup de collègues sur les bancs de notre assemblée.

Aussi, Monsieur le Maire, pour que nous puissions pleinement juger de la mise en œuvre de cette réforme, les 13 élus du Groupe Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés vous demandent la création d'une mission d'évaluation et d'information sur ce sujet.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Une réponse en plusieurs points.

Tout d'abord, sur l'évolution des périmètres et sur l'évolution des effectifs dans les écoles. Il faut savoir que la Ville de Lyon s'appuie, depuis plusieurs années, sur une coopération renforcée entre l'observatoire de l'éducation et son observatoire urbain. Une étude de prévision démographique actualisée annuellement permet d'éclairer au mieux la prise de décision en matière d'investissement scolaire et les modifications des périmètres scolaires.

Toutefois, il faut se rendre compte que l'évolution de la population lyonnaise scolaire, qui est très importante, résulte en fait moins des naissances que des parcours résidentiels des familles, emménagements et déménagements des familles.

Vous ne le savez peut-être pas mais les chiffres de l'INSEE les plus récents sont très clairs : 45 % de la population lyonnaise n'a emménagé dans son logement que depuis moins de 5 ans, ce qui correspond à un cycle scolaire. Comparativement, par exemple, à Marseille, le taux n'est que de 34 %. Cela ne vous étonnera pas je pense, à Lyon, deux arrondissements arrivent en tête de ce phénomène : le 7^e avec 52 % et le 3^e avec 51 %.

Je vais vous donner un exemple : il y a quelques années, nous avons lutté pour éviter une fermeture d'une 4^e classe dans une petite maternelle du 3^e arrondissement qui s'appelle la maternelle Dolet. La classe n'a pas été fermée de justesse et un an plus tard, il fallait en ouvrir une 5^e. C'est-à-dire qu'en l'espace d'un an, on a enregistré plus de 30-40 enfants supplémentaires, alors que je peux vous dire que ce n'est pas un secteur en explosion urbaine, mais c'était lié aux mouvements des familles. Les observatoires ont une bonne méthode de travail mais nous sommes dans une ville avec des mouvements de jeunes familles assez importants.

En ce qui concerne la décision de sortie du 1^{er} arrondissement et de certaines de ses écoles du dispositif d'éducation prioritaire, c'est une décision de l'Education Nationale, liée à l'évolution de la géographie de la politique de la ville. A la rentrée 2015-2016, les impacts seront atténués puisque les seuils d'enfants par classe resteront ceux d'écoles classées en difficulté.

Nous étudions, avec l'Adjointe à l'Education du 1^{er}, tous les moyens de la ville pour atténuer cette sortie du dispositif dont nous ne sommes pas décisionnaires.

En ce qui concerne maintenant la réforme des rythmes scolaires et son évaluation, vous nous demandez d'accélérer. Je dois vous dire que l'évaluation ça ne se décrète pas. C'est un travail exigeant qui se construit, qui se conduit selon des principes éthiques assez importants, de distanciation, d'objectivation et de transparence.

Nous avons mis en place un comité de suivi en décembre. Ce comité a défini les objectifs poursuivis. Le compte-rendu du comité de suivi a été diffusé à ses membres. Il sera prochainement affiché dans toutes les écoles. Suite à ce comité, un groupe technique composé de techniciens de la ville et d'inspecteurs de l'Education nationale travaille pour proposer des éléments d'analyse et des propositions d'évaluation à court terme, c'est-à-dire avant la fin de l'année scolaire. Donc le travail d'évaluation est en cours, simplement il a besoin d'un peu de temps pour se construire, c'est tout à fait normal.

Un point intéressant, vous parlez de la qualité des activités, de l'information des parents sur les activités de leurs enfants, c'est un sujet qui revient souvent. Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure en réponse à la question de la mairie du 7^e arrondissement : 102 conseils de vie périscolaire ont eu lieu depuis décembre, 102 conseils avec 20 parents en moyenne, cela fait à peu près 2.000 parents qui ont participé à ces conseils, c'est conséquent. Nous sommes une des rares villes à avoir mis en place ces instances qui sont justement des espaces de discussion entre les parents, les enseignants et les animateurs et qui ont permis de répondre à toutes les questions des parents, du moins ceux qui ont bien voulu se déplacer dans ces conseils de vie périscolaire. Il est vrai que nous avons eu des fréquentations très variables, de 2 à 50 parents, mais les parents se sont saisis de cet outil comme ils le souhaitaient. L'information doit néanmoins être améliorée, nous le savons.

Concernant les Mercredis de Lyon, effectivement nous sommes en train de faire passer un questionnaire à leur sujet. Nous avons observé la baisse de fréquentation des Mercredis de Lyon, comme il existe aussi une baisse de fréquentation des accueils de loisirs associatifs du mercredi après-midi. Je pense que c'est un contrecoup, un effet collatéral de la réforme des rythmes que nous allons analyser.

Concernant les maternelles, nous sommes bien d'accord. Aussi l'impact précis de la réforme sur les maternelles, sera l'un des axes de travail du comité de suivi et du groupe technique qui doit nous proposer un travail sur ce sujet très particulier.

Enfin, vous nous demandez d'être pragmatiques, je crois que nous le sommes depuis le début de cette réforme et nous le sommes avec nos partenaires parents, associations et enseignants.

Concernant l'encadrement, je vous répondrai à la prochaine commission municipale de la réforme des rythmes.

M. LE MAIRE : Merci bien, je dois dire que quelquefois il nous arrive de ne pas pouvoir aller aussi vite qu'on le souhaiterait. Dans le 7^e arrondissement nous devons construire une école, aujourd'hui le terrain est squatté. Cela fait quelques mois que je demande à notre Préfet de pouvoir libérer ce terrain, et donc de requérir le concours de la force publique. Si vous pouvez nous y aider Madame Granjon, cela nous arrangera.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2015/857 - Attribution de la première tranche de la subvention 2015 de fonctionnement à l'Association "Les Bébé de Gerland", gestionnaire d'un équipement d'accueil petite enfance "Les Gônes de Gerland" - Approbation d'une convention d'application (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

(M. Geourjon ne prend pas part au vote.)

2015/858 - Approbation d'une convention mixte en faveur de l'Association de l'Hôtel Social -LAHSO- pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert » 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3^e (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2015/859 - Approbation d'une convention cadre en faveur de l'Association « APELIPA » pour le versement d'une subvention de fonctionnement au Lieu d'Accueil Enfants Parents -LAEP- « Le Jardin Couvert » - 12 rue Auguste Lacroix à Lyon 3^e (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

2015/874 - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Inspection Académique pour la participation de la Ville de Lyon au dispositif ComEcole (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2015/914 - Désaffectation d'un espace relevant du domaine public - Groupe scolaire Charles Peguy à Lyon 8^e (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2015/973 - Opérations 60020588 « Logements d'instituteurs », 60020589 « Ouverture de classes », 60020590 « Rénovation des Cours d'écoles », 60020593 « Acquisition et pose de tableaux numérique interactifs », 60020591 « Mise aux normes sanitaires et hygiène », 60020592 « Sécurité anti-intrusion ». Vote des autorisations de programme 2015 -3 « Autres aménagements scolaires » programme 00006 « Scolaire », 2015-1 « Conservation du patrimoine scolaire 2015-2020 » programme 20006 « Conservation du patrimoine Education » lancement des opérations et affectation d'une partie des AP (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Adopté.)

(Abstention de M. Boudot et du Groupe Lyon citoyenne et solidaire.)

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

2015/917 - Vote de l'autorisation de programme n° 2015-1 "Vidéo protection PEP 2015-2020", programme 00018 – Lancement de l'opération n° 60069002 "Extension de la vidéoprotection Duchère/Parc du Vallon" (Mission sécurité globale)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, c'est un dossier qui concerne l'extension de la vidéo-protection dans le secteur de la Duchère, notamment du parc du Vallon. Ce dossier s'inscrit dans les propositions de la politique de prévention et de sécurité de ce mandat. Pour information, nous proposerons dans un prochain conseil les autres extensions prévues, Mermoz et Langlet-Santy pour la ZSP 8^e arrondissement, la place Lyautey et enfin, la Confluence ZAC 2, ainsi que l'extension de la salle de supervision avec deux postes d'observation supplémentaires et le renouvellement de certains matériels.

Cette extension sur le château et le parc du Vallon qui comprend la mise en place d'un peu moins de 40 caméras, fait partie du dispositif de sécurisation de la zone de sécurité prioritaire de la Duchère. Il est mis en place conjointement avec la police nationale. Ce programme a été présenté au conseil de quartier, ainsi qu'au collège d'éthique comme le définit notre charte d'éthique de la vidéo-protection.

Avis favorable de la commission.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, qu'il est loin le temps des cerises où, sur le beau plateau de la Duchère, il y avait un château, il y avait une chapelle, il y avait des vergers, des vaches et un ruisseau, le ruisseau des planches qui dévalait sous le petit pont de pierre... jusqu'à la Saône. Ce château médiéval dont mon grand-père me parlait parfois fut totalement rasé dans les années 70, après la construction des barres, sans aucun respect pour le patrimoine historique, ni pour la population.

Comment ne pas voir, dans cette destruction aveugle et arbitraire, la fin d'un monde et le début d'un autre qui s'annoncera ensuite ? Que s'est-il passé, Monsieur le Maire, pour qu'en 40 ans cette magnifique colline giboyeuse, verdoyante de 120 ha, ait été transformée en zone de sécurité prioritaire ultra-urbanisée ?

Je n'irai pas jusqu'à reprendre les mots du ministre du tremblement compulsif, toujours si excessif dans ses propos, qui affirmait le 20 janvier dernier qu'il existe dans les quartiers un apartheid social, territorial et ethnique, ce sont ses mots, pas les miens.

Et bien malheureusement, une fois n'est pas coutume, je crois qu'il a raison... Force est de constater que malgré les milliards d'euros de la rénovation urbaine, la destruction des barres les plus importantes, la reconstruction de collectifs à dimension plus humaine, il règne aujourd'hui une atmosphère toute particulière dans ces quartiers ultra-communautarisés, quasiment auto-gérés dont la mixité sociale et ethnique a complètement disparu.

Pourtant, des centaines de familles de français de souche, comme dirait le Président de la République française, ont cru à vos projets et aux sirènes de la rénovation urbaine. Ils avaient été véritablement séduits, sur plans, par l'accès inespéré au logement neuf à moins de 2.500 € le mètre carré. En quelque sorte, on leur avait offert sur un plateau, si je puis dire, celui de la duch', le rêve de l'accession à la propriété dans un environnement tranquille, pacifié et agréable, mais leur rêve s'est rapidement transformé en cauchemar... Monsieur le Maire.

Ces familles ont été rattrapées par le communautarisme que l'on connaît et qui s'est accentué nonobstant les belles plaquettes en papier glacé des nouveaux immeubles de la rénovation urbaine. Elles n'ont aujourd'hui d'autre choix que de fuir ou de subir.

Malgré toutes les subventions qui irriguent ce quartier depuis 30 ans et surtout depuis que vous avez pris la ville en 2001, et avant pour le quartier du 9^e arrondissement en 1995, comment se fait-il Monsieur le Maire, que la vidéo-protection soit devenue une évidence et une obligation si impérative ? Afin d'assurer la tranquillité publique et la sécurité et d'optimiser, ce sont vos mots, la prise en compte des problématiques de tranquillité publique identifiées par les usagers.

C'est donc que, malgré toutes vos attentions, ce quartier connaîtrait encore tellement de problèmes de sécurité qu'il est aujourd'hui déclaré zone de protection prioritaire et que chaque centimètre carré de son

territoire, chaque visage dissimulé ou non, chaque voiture volée ou non, se voient dans l'obligation d'être surveillés 24 heures sur 24 par le Centre de supervision dans les moindres détails.

Ce budget de vidéo-protection, je vais le voter Monsieur le Maire, car c'est une aide supplémentaire offerte à nos compatriotes, à nos services de police qui font le maximum, sur le terrain. Mais ce dossier de 570.000 € consacré à la vidéo-protection, cette extension de la vidéo au parc du Vallon sonne évidemment comme un constat d'échec.

Le constat d'échec de voter idéologie, le constat d'échec de votre politique, cette politique de la ville qui, en 40 ans, aura saccagé le paysage de la Duchère, aura détruit l'habitat historique, aura remplacé une population par une autre et aura compromis durablement la tranquillité et la sécurité de nos compatriotes.

Vous pourrez toujours ajouter des centaines de caméras vidéos aux centaines de caméras vidéos qui existent déjà à Lyon, vous vous heurterez toujours aux résultats catastrophiques de votre politique d'intégration qui a échoué et dont aujourd'hui les contribuables payent le prix fort.

Mme MADELEINE Christelle : Monsieur Boudot, je pense que je vais être dans l'obligation de vous donner un rendez-vous, un rendez-vous en terre inconnue, parce que ce que vous dites, c'est faux !

M. BOUDOT Christophe : Je suis très pris en ce moment, vous savez !

Mme MADELEINE Christelle : Moi aussi !

M. LE MAIRE : C'est ce qu'on nous a dit, Monsieur Boudot, que vous étiez très pris !

Mme MADELEINE Christelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, la vidéo-protection est un outil utile aux services de police, tant en matière de prévention, de répartition des patrouilles dans l'espace et dans le temps, qu'au service de la dissuasion des actes de délinquance et de l'élucidation des faits commis.

Nous y sommes tout à fait favorables. Elle est une réponse à la demande de tranquillité sur la voie publique dans nos quartiers.

Mais la vie de quartier à la Duchère attend aussi d'autres réponses, je pense tout d'abord à la rénovation de la maison de quartier. Celle-ci a besoin d'un sérieux « coup de jeune ». Vous vous étiez engagé à faire cette rénovation, est-elle toujours d'actualité ? Si oui, pour quand ?

Comme vous le savez, la MJC Duchère a été construite en même temps que le quartier de la Duchère. C'est en 1966 que le bâtiment que nous connaissons aujourd'hui a été inauguré, en présence du Maire de Lyon, Louis Pradel. Il a ensuite accompagné toute l'histoire du quartier et ses transformations.

Cette MJC est un des piliers de la vie associative. Elle rayonne au delà de la Duchère. Elle est un lieu de vie auquel les habitants de toutes générations sont particulièrement attachés.

Depuis le changement de direction, elle est repartie sur de bonnes bases et connaît une progression de ses adhérents. C'est une MJC où la mixité sociale est réelle.

Nous vous demandons donc des réponses au sujet de cette MJC, mais aussi d'un autre acteur associatif essentiel à la vie de quartier, je veux parler de la Régie de quartier.

Mme Condemine nous a dit, au mois d'octobre, avoir reçu des candidats à la reprise et déclaré l'attachement de la Ville au maintien de ce service sur le quartier de la Duchère pour qu'il bénéficie aux habitants.

Aujourd'hui, pouvez-vous nous en dire plus ?

Enfin, pour terminer, nous vous demandons où en est l'élaboration du futur contrat de ville 2015-2020 ? Sa signature devrait intervenir au 1^{er} semestre 2015, nous avait dit Michel Le Faou.

Le 9^e arrondissement est aussi concerné par cet outil d'intervention de la nouvelle Politique de la ville qui va se substituer au CUCS.

Ce contrat devra reposer sur quatre piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi, et les valeurs de la République et la citoyenneté.

La circulaire du 15 octobre 2014 met l'accent sur la cohésion avec l'ensemble des politiques contractuelles et notamment du Projet éducatif territorial, du Contrat Local de Santé et du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Comment tout cela va-t-il se mettre en œuvre ?

C'est important. La loi prévoit la participation des habitants et leur donne une place centrale, afin qu'ils s'approprient les projets qui concernent leur vie quotidienne. Ce pouvoir d'agir trouve notamment sa traduction dans la création de conseils citoyens. La participation citoyenne ne se décrète pas et elle devra se construire dans la durée et s'inscrire dans la dynamique participative qui existe déjà.

La réussite de ce contrat pour les habitants des quartiers tiendra à la mobilisation et à l'investissement de tous. Comme l'a dit le prix Nobel d'économie, Jean Tirole : « L'avenir économique et social de notre pays est intimement lié à celui des quartiers les plus démunis ».

Si la vidéo-protection a un rôle utile à jouer, les structures associatives sont tout aussi indispensables à la vie de quartier et attendent aussi des réponses de votre part.

Et pour conclure, je le redis comme la fois précédente, je ne partage pas du tout votre idéologie Monsieur Boudot.

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, favorable au déploiement de la vidéo-protection dans la ville, nous allons bien évidemment approuver cette délibération, en attendant de voir sur ce sujet, ce qu'il est prévu pour les autres arrondissements dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI), promise depuis de nombreux mois, sans cesse reportée, mais qui arrivera bien à un moment donné.

Il serait d'ailleurs intéressant de connaître la participation de l'Etat à travers le Fonds interministériel de prévention de la délinquance qui, depuis la présidence de Nicolas Sarkozy, est ouvert à ce type d'actions et a ainsi pu permettre de financer 25 % des investissements réalisés sous le mandat 2008-2014.

Mais, mener une politique de sécurisation de notre ville, c'est prendre un ensemble de mesures, qui de la prévention à la répression, balaye toute une chaîne de situations souvent très différentes.

Je voudrais dans ce contexte, revenir sur le rôle de la police municipale, ses missions et les moyens qui lui sont donnés.

Nous le savons, nous avons à Lyon une police municipale de qualité. Vous avez entamé une réorganisation dans un souci de rationalisation et de recentrage sur le cœur de métier. Nous ne pouvons que partager cet objectif, puisque c'est ce que nous disons depuis de nombreuses années déjà et mieux vaut tard que jamais.

Je crois qu'il ne faut pas s'arrêter là, mais bien s'interroger sur les missions prioritaires que nous voulons assigner à notre police municipale, afin de garantir la sécurité de nos concitoyens, première des libertés individuelles.

Certes, je ne suis pas sans méconnaître votre principale objection, à savoir que la sécurité soit avant tout une affaire régalienne et donc relève de l'Etat. C'est vrai, et je partage ce point de vue : la sécurité doit rester prioritairement une compétence exercée par l'Etat. Pour autant, là où nous divergeons sans doute, c'est que nous pensons qu'une des priorités de l'action de la police municipale doit être la sécurisation de l'espace public. Et pour ce faire, il faut donner à la police municipale les moyens de cette mission.

C'est la raison pour laquelle je pense que nous devons franchir le cap de l'armement et quand je dis « de l'armement », j'entends le port d'armes à feu. Une étude du Ministère de l'Intérieur de juin 2012, indique qu'en France 38 % des policiers municipaux sont équipés d'une arme à feu. Les événements tragiques que notre pays a connus en début d'année, nous ont montré que, malheureusement, quelque chose avait changé et nous ne pouvons donc plus avoir les mêmes réponses qu'avant.

Fin janvier, à la suite de sa rencontre avec François Baroin, Président de l'Association des Maires de France, le Ministre de l'Intérieur a présenté des mesures visant à renforcer la protection des policiers municipaux.

S'il n'a pas accédé à la revendication de certains de généraliser l'armement des policiers municipaux, il a toutefois autorisé la mise à disposition gracieuse de 4 000 revolvers Manhurin pour les collectivités qui en feraient la demande.

J'ai bien lu ce que vous avez déclaré, Monsieur le Maire, dans les colonnes de Metronews le 26 février dernier, en refusant l'armement des policiers municipaux. Mais personne ne demande à ce que les policiers municipaux se substituent à la police nationale. Il s'agit tout simplement de permettre aux policiers municipaux, en coordination avec la police nationale, d'être une force visible de sécurisation de l'espace public.

Enfin, la question de l'armement permet de répondre à une question : si les policiers municipaux nous protègent, eux qui les protègent ? Là est la vraie question.

J'avais proposé durant la campagne des Municipales de mettre en place une brigade canine qui, je pense, conserve aujourd'hui toute sa pertinence, toujours dans cette priorité de sécurisation de l'espace public. Aujourd'hui, vous nous répondez par une brigade équestre, avec l'embauche de cinq cavaliers en provenance de la Garde républicaine et la location de deux chevaux. Je crains que cette réponse ne soit pas une priorité au regard des enjeux.

Nous devons enfin nous interroger sur la pertinence qu'il y aurait aussi à équiper nos policiers municipaux, parfois dans certaines situations, de caméras portables.

Tous ces sujets, il faut les poser dans une stratégie d'ensemble, et bien sûr en fixant des priorités car les contraintes budgétaires l'imposent.

Il ne s'agit de faire ni de l'idéologie ni de la démagogie. Il s'agit tout simplement d'être pragmatique et de fixer des priorités. Dans un contexte de violences qui malheureusement s'aggrave, l'armement des policiers municipaux est aujourd'hui une étape à franchir. Je vous remercie.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, au moins dans ce débat notre discours sera un peu différent des autres et il est temps, puisque cela fait quinze ans sur la Ville de Lyon, vingt ans sur les grandes agglomérations, que la vidéosurveillance s'est installée, de regarder avec un peu de recul si ce qu'on a annoncé s'est vérifié.

Première réflexion : la principale conclusion des travaux les plus rigoureux disponibles est que la vidéosurveillance est inefficace pour dissuader la délinquance en général et pour réduire le sentiment d'insécurité. Il apparaît aussi que la population perd ses illusions quant au bénéfice de la vidéosurveillance, après qu'elle a commencé à opérer.

Ce n'est pas un Ecologiste qui le dit, c'est Sébastien Roché, Directeur de Recherches au CNRS, donc financé par l'Etat, dans la revue «Pour la Science, numéro 394, août 2010».

Deuxième observation : le taux de délinquance qui se mesure le mieux par les scientifiques, c'est le taux de criminalité, des morts, car ce sont les seuls qui sont comparables. Vous le savez bien, que la définition des délits n'étant pas la même dans les pays, ne serait-ce que pour la drogue, vous avez des taux de délinquance différents d'un pays à l'autre, simplement parce qu'on réprime ou on ne réprime pas la drogue par exemple.

Royaume Uni, le pays qui a le plus de vidéosurveillance : 4 millions de caméras, c'est-à-dire 1/6 des caméras posées dans le monde, un taux de mortalité de 1,2 pour 100.000 habitants, 722, la France, 665 personnes, beaucoup moins, alors que nous avons beaucoup moins de caméras. Donc, on ne peut pas dire que l'efficacité soit évidente.

Très sérieusement puisque je voulais faire plaisir à M. le Sénateur, un rapport d'information du Sénat, sorti en 2013, qui confirme celui de 2008 et qui nous explique clairement en reprenant les rapports de la Cour des Comptes, dans son rapport sur l'organisation de la gestion des forces de sécurité publique, l'ODRP, la cour dit qu'aucune étude d'impact, réalisée selon une méthode scientifiquement reconnue n'a encore été publiée. Contrairement au Royaume Uni, la France n'a pas encore engagé un rapport de recherche destiné à mesurer l'apport de la vidéosurveillance dans les politiques de sécurité publique.

5^e recommandation du rapport : décider d'un moratoire sur les investissements relatifs à la vidéosurveillance dans l'attente d'une étude scientifique indépendante sur les apports véritables de la vidéosurveillance en termes de sécurité,...

Alors, on va nous dire : « oui, mais la délinquance baisse », contrairement à ce que vous dites, Monsieur Havard.

Rapport sur le taux de la criminalité de 1949 à 2012. La baisse de la criminalité, toute délinquance confondue, pas simplement les meurtres, est passée de 68,93 pour 1 000 à 54,64 pour 1 000, donc une baisse de 21 %, entre 2002 et 2012. Donc, les baisses qu'on observe parfois sur Lyon, dans certains quartiers, ne sont pas plus fortes ou plus faibles que le taux moyen de baisse de la criminalité.

Et je voulais vous faire plaisir Monsieur le Maire. Vous nous mettez toujours de très beaux rapports en disant : « Nous sommes là par rapport à telle ville, bien placée ». Je vous en ai cherché un aussi pour la délinquance. Alors sur les villes de plus de 250 000 habitants, rapport officiel sur le classement par tranche de population, pour 1 000 habitants, nous sommes au 5^e rang. Mais quand on est au 5^e rang, c'est le 5^e rang le plus

élevé sur les 12 villes de 250 000 habitants avec 93,13 pour 1 000 habitants de délinquance. Donc, vous voyez que nous ne sommes pas dans les meilleurs malgré notre vidéosurveillance.

Avant dernière observation : notre système de vidéosurveillance, comme nous vous l'avions annoncé, allait évoluer, on n'était pas en mesure de voir l'évolution. Quand nous avons lancé la vidéosurveillance, sous Raymond Barre, il y avait 40 caméras, et il y avait 3 observateurs, ce qui faisait 13 caméras observées par personne. On est passé à 417 caméras et à 4 écrans d'observation, donc un écran pour 104 caméras. Donc, en fait nos caméras ne sont plus observées. Elles ne font que de l'enregistrement. Ce n'est pas tout à fait de la même nature et je ne vais pas refaire le débat.

Aujourd'hui, on va rajouter 6 caméras, on va tomber à 75, c'est une légère amélioration, mais on va changer complètement la nature, et quand on parle de vidéo-protection, de vidéosurveillance pour jouer sur les mots, nous sommes uniquement dans des caméras d'enregistrement et non plus dans des caméras de surveillance. Voilà pour ce qui est de la réalité.

Maintenant, vous avez lancé un nouveau débat, Monsieur Havard sur les armes à feu pour la police municipale. Je pense qu'on pourrait avoir un vrai débat, qui n'arrive pas, comme cela, à la hussarde. Mais avec les chiffres qu'on pourrait sortir, je pense que ce serait une grave erreur. D'abord, une grave erreur de votre analyse, puisque la délinquance est globalement en baisse en France.

La deuxième chose est que plus un pays s'arme, plus la violence devient une idéologie du pays. Je préfère le taux d'armement de la France et la délinquance de la France, que le taux d'armement des Etats-Unis et la délinquance des Etats-Unis. C'est à cela que vous voulez nous amener ? Vous voulez amener la violence des Etats-Unis en France ? Et bien non Monsieur Havard, tant que je serai à ce Conseil municipal, tant que le groupe des Verts sera là, nous nous battons pour éviter l'armement de la police municipale. Ce n'est pas son métier, ce n'est pas son rôle, ce n'est pas sa formation et on commettrait une erreur.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Nous rejoignons parfaitement les propos d'Etienne Tête et du groupe Europe Ecologie les Verts.

Je me contenterai d'une explication de vote, à la fois parce que cette autorisation de programme empiète sur la PPI dont nous n'avons pas débattu et à la fois parce que nous pensons que la vidéosurveillance n'est pas la bonne réponse aux questions de sécurité. Nous voterons donc contre ce dossier.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais, en tant que Maire du 9^e arrondissement, me réjouir de cette extension sur le quartier du Château et le parc du Vallon, une extension pour laquelle ont été associés le Conseil de quartier et le Collège d'éthique, bien sûr.

Nous sommes, cela a été rappelé, sur une zone de sécurité prioritaire, pour laquelle Monsieur Boudot, les faits de délinquance, de 2013 à 2014 ont baissé de près de 10 % (- 28 % pour les vols avec violence, - 29 % pour les vols par effraction). On a déjà du vous dire que tout ce qui était excessif est insignifiant. En tout cas sachez que si vous veniez un peu, comme vous l'a proposé Mme Madeleine, sur le quartier de la Duchère, vous sauriez que le ruisseau des Gorges coule toujours, dans un parc du Vallon de 11 hectares parmi les 40 % d'espaces verts dont bénéficient les Duchérois. Donc, vous voyez que le paysage de la Duchère est un petit peu différent de celui que vous nous avez décrit. Et puisque vous parliez d'apartheid, s'il a existé à la Duchère...

M. BOUDOT Alain : J'ai cité le Premier Ministre !

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert : Oui, vous avez cité le Premier Ministre. S'il a existé à la Duchère, il est maintenant en train de disparaître entre la Duchère et le reste de la Ville, parce qu'effectivement nous avons réussi à raccrocher ce quartier de la Duchère à la Ville, à en faire un quartier de Ville. Et je crois que nous sommes en train de réussir, ce qui a été l'un des défis que Gérard Collomb a lancé il y a maintenant plus de 10 ans, à savoir réduire les inégalités territoriales dans l'ensemble de l'agglomération et faire qu'il n'y ait plus de quartier de relégation.

Vous n'avez pas beaucoup entendu parler du quartier de la Duchère, en 2005, lorsqu'il y a eu des émeutes urbaines dans toute la France, et on n'a pas non plus entendu parler de la Duchère lorsqu'on a cité quelques villes dans lesquelles, dans les écoles, des enfants refusaient de respecter une minute de silence suite aux événements de Charlie Hebdo.

Alors personne, dans cette majorité municipale, ne prétend faire de la vidéo-protection l'alpha et l'oméga de notre politique de sécurité publique. Elle ne remplace pas, bien sûr, la présence sur le terrain. Elle

ne fait que la sécuriser, faciliter son travail. Et je crois que nous devons être d'accord là-dessus, elle est un élément d'une politique globale de sécurité publique.

Le parc du Vallon, ça été un choix que nous assumons, qu'il soit ouvert 24 H sur 24. Il y a donc ce besoin d'une sécurisation, à la fois par une présence policière, police municipale, police nationale, mais également par cette vidéosurveillance. Je vous remercie.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Je rappelle que le dossier qui nous est soumis ce soir concerne le programme d'installation de vidéo-protection de la Duchère, cela été précisé par le Maire du 9^e, et bien entendu le débat a débordé puisque M. Havard qui avait déjà produit une importante interview dans le progrès, a souhaité revenir sur la question de l'armement.

Je voudrais rappeler tout de même, comme M. Tête l'a suggéré, que la délinquance est en baisse. A Lyon je rappelle qu'elle est de 8 % en moins, ce qui prouverait que la police nationale n'est pas tout à fait mal organisée, que malgré des effectifs souvent extrêmement tendus, elle travaille très bien et que cette police nationale est particulièrement attentive à l'ensemble des aides que lui apporte notre police municipale dans l'ensemble des quartiers de nos 9 arrondissements. Je crois qu'il fallait le dire.

En ce qui concerne mon inlassable combat pour expliquer l'importance de la vidéosurveillance, je pense que, comme M. le Maire du 9^e vient de le dire, la présence humaine est importante, comme les médiateurs, les associations, la police municipale sont décisifs, tout comme l'éclairage public. Dans notre panoplie, il y a un certain nombre d'outils importants. Nier l'importance de la vidéo-protection, c'est bien entendu, se déclarer irresponsable. Et c'est ce qui se fait pendulairement, à chaque fois que nous avons un débat ici même dans cette assemblée. Quelques uns ne sont pas seulement incompetents mais irresponsables sur cette question de la nécessité de protéger nos concitoyens.

Donc, pour revenir deux secondes à la vidéo-protection sur notre ville, je vous ferais quand même remarquer qu'elle bénéficie de l'avis émis par la police nationale, ainsi que d'un certain nombre de moyens mis en œuvre par le réseau de transport en commun, KEOLIS, qui a fait d'énormes efforts pour que nous puissions avoir un outil absolument impressionnant. Les Lyonnais le mesurent. Ils savent très bien que le métro lyonnais, par exemple, n'est pas un nid insécurisé.

Je veux aussi évoquer les énormes investissements qui ont été produits par exemple dans un centre commercial comme celui de la Part Dieu. Monsieur le Maire du 3^e, Monsieur Philip, vous connaissez bien ce domaine-là. D'ailleurs, vous avez inauguré l'autre jour l'étage « moins un » de la Part Dieu et le lendemain je visitais les investissements qui ont été faits. Ils sont aussi importants que ceux qui concerneront la future gare de la Part Dieu. L'ensemble des moyens dont nous pouvons bénéficier contribuent, via cette vidéo-protection, à une meilleure qualité de la sécurité de nos concitoyens.

Ensuite on peut toujours dire qu'il n'y en a pas assez ou qu'il y en a trop. Je m'inquiète de ceux qui ne cessent de répéter que nous n'en avons pas assez. L'heure est tardive, nous aurons un dossier d'ici quelques mois concernant le 8^e arrondissement, n'est-ce pas Monsieur le Maire, et si vous le voulez Monsieur Havard, je vous donnerai quelques chiffres concernant l'agglomération de Nice et vous verrez que c'est extrêmement intéressant. Mais c'est une gourmandise que je vous réserve pour la prochaine fois !

De quoi s'agit-il ? Vous l'avez dit, le contexte depuis le début du mois de janvier, les crimes intervenus à Charlie Hebdo et dans l'hyper casher de la porte de Vincennes, ont produit une émotion extrêmement importante dans notre pays. Bien entendu, ce n'est pas cette émotion qui nous permet de construire un pays encore plus sécurisé, et en ce qui nous concerne, vous le savez, et je crois que le Ministre de l'Intérieur partage notre avis, nous tenons à rester « raccord » avec la réalité telle qu'elle est. Bien entendu, un certain nombre de moyens doivent être développés dans notre pays mais permettez-moi de vous rappeler, même si cela vous choque, le rôle très important que la police nationale -c'est une tradition républicaine- joue dans notre pays.

Je ne saurais imaginer un pays où la police nationale ne serait pas au cœur du système -ou comme dirait M. Tête au cœur du réacteur- et je pense qu'il faut absolument que les polices municipales puissent être au service de cette police nationale. Croyez-moi sur la Ville de Lyon, la police nationale qui n'attend pas vos consignes, apprécie énormément ce que tous nos policiers municipaux effectuent toute la journée dans l'ensemble de nos quartiers.

Je voulais insister là dessus, car bien entendu les enjeux visant à une meilleure sécurité de notre pays, doivent intégrer aujourd'hui le fait que nous ayons, au moins dans les grandes métropoles, et là-dessus

nous pourrions nous rejoindre, des polices municipales qui soient de plus en plus de qualité, formées et bien équipées en moyens traditionnels. Bien entendu on ne saurait imaginer en France, une police nationale à Lille, à Bordeaux, à Marseille, à Lyon ou à Strasbourg qui n'interviendrait pas de manière coordonnée avec les polices municipales. C'est un point que nous partageons.

En ce qui concerne les missions, nous pouvons diverger, car vous savez très bien que la police municipale lyonnaise n'effectue pas de missions nocturnes. A Lyon, la police municipale ne fait pas un certain nombre de rondes dans les quartiers, et à la différence de ce qui peut se passer - j'ose encore parler de Nice - nous n'effectuons pas ce genre de missions ce qui rend extrêmement hasardeux votre proposition d'armement de la police municipale. Nos collègues de Toulouse viennent de décider d'armer leur police municipale, car ils vont étendre leurs activités la nuit. Jusqu'à présent, à Toulouse, la police municipale n'était pas nocturne, et n'était donc pas armée.

Je le répète, la police nationale est très satisfaite du travail de nos fonctionnaires de la police municipale et je n'ai pas encore trouvé un seul policier qui m'ait demandé, quel que soit son niveau dans la hiérarchie, j'ai consulté l'ensemble des syndicats de la police nationale, qui me demandait d'armer notre police municipale. Notre police nationale qui est le cœur de la République en matière de sécurité, ne demande ni ici, ni ailleurs, que nos policiers municipaux soient armés. C'est quelque chose que je vous demande d'intégrer à votre réflexion, sachant que nos policiers, bien entendu, continuent de travailler dans des circonstances qui ne sont pas toujours faciles, mais qui n'appellent pas nécessairement à l'armement, puisque n'intervenant pas la nuit.

Par ailleurs, j'ai demandé à ce qu'il n'y ait plus d'équipage de deux personnes depuis les meurtres intervenus à Paris. Aujourd'hui, les policiers municipaux véhiculés sont au minimum de trois. En ce qui concerne les policiers municipaux qui interviennent le matin sur les marchés ou pour faire en sorte que les déménageurs puissent s'installer, le policier municipal qui, par tradition, accompagnait la grue, le fait toujours mais dorénavant un équipage en voiture l'accompagne de manière à ce que l'on puisse sécuriser nos policiers.

Je ne vais pas développer l'ensemble de ces éléments, mais je voudrais quand même vous faire remarquer que vous semblez parler au nom de l'ensemble des policiers municipaux de France et voire même de Navarre, j'imagine. La chose est un peu plus complexe que cela. Monsieur Havard, il se trouve que j'ai rencontré toutes les organisations syndicales. Parmi les 5 ou 6 organisations syndicales qui constituent, c'est bien normal et je m'en félicite, la police municipale lyonnaise, nous trouvons des organisations syndicales qui sont farouchement contre l'armement de la police municipale.

On trouve aussi des policiers appartenant à d'autres syndicats qui sont farouchement pour et qui, par ailleurs, sont pour l'armement de toute la police municipale, un peu comme vous, Monsieur Havard. Il y a d'autres syndicats qui sont pour l'armement des policiers qui le souhaiteraient. Ce qui est une position pour le moins bizarre, mais c'est une position comme une autre et j'avais bien anticipé, elle est effectivement bizarre, puisque c'est la vôtre !

On ne peut pas comprendre que certains policiers, parce qu'ils le demandent, seraient armés et que d'autres qui ne le demanderaient pas, ne le seraient pas. Quelle tête aurait notre police municipale ? Comment pourrions-nous l'organiser ? On le voit bien, il est inutile de s'agiter...

(Interpellation de M. Havard.)

M. SECHERESSE Jean-Yves : Ecoutez-moi Monsieur Havard, vous allez apprendre. Je sais que cela vous énerve mais vous allez voir que vous allez arriver au cœur du raisonnement et probablement que la lumière va vous envahir !

M. HAVARD Michel : J'ai le cerveau embrumé, c'est ça Monsieur Sécheresse ?

M. LE MAIRE : Vous allez nous faire un infarctus en séance Monsieur Havard, c'est mauvais !

M. HAVARD Michel : Ne vous inquiétez pas Monsieur le Maire, je suis solide, mais je ne supporte pas les insultes !

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur Havard, écoutez-moi bien car je vais continuer à vous apporter des éléments de raisonnement.

Si jamais nous armions toute la police municipale, quelle réponse pourrais-je apporter aux policiers qui ne voudraient pas être armés et qui pourtant ont été embauchés par la Ville de Lyon avec l'idée suivante : « vous exercerez votre métier sans être armés » ?

Je ne veux pas démontrer davantage les arguments, on le fera peut-être une autre fois, mais on voit que ce débat, s'il est traité par pur esprit « agitateur » ne conduit à rien.

Je vais encore vous donner quelques éléments sur ce que nous faisons. Les Lyonnais le savent très bien, sur le plan de la sécurité notre équipe municipale est largement à la hauteur et ne baisse absolument pas la garde. Comme nous venons de le voir, nous sommes dans la première phase d'installation d'un premier processus de vidéo protection à la Duchère. Tout à l'heure je vous ai indiqué quelle serait la suite.

Ensuite, vous le savez, nous votons tout à l'heure un plan d'investissement de 500 000 euros concernant les locaux de la police municipale, cela fait partie des dossiers non sujets à discussion. Dès le printemps, les policiers municipaux lyonnais seront dotés du fameux gilet tactique, c'est-à-dire du gilet leur permettant d'accrocher un certain nombre d'accessoires. Ceux qui le souhaitent, seront munis de ce genre de gilet d'ici quelques jours.

En ce qui concerne les personnels en moto ou en scooter, on m'a demandé qu'ils puissent être équipés de matraques télescopiques dans la mesure où conduire un deux roues avec un tonfa était difficile, ce sera fait. On m'a demandé également, dans le cadre de la modernisation de nos véhicules, que les policiers municipaux puissent être dotés de véhicules avec un plafond le plus haut possible et c'est ainsi que nous allons cesser de nous équiper de véhicules berlines au profit de kangoos ou de scénics.

Bref, nous sommes attentifs à ce que demandent les policiers municipaux. Par ailleurs, nous attendons que le Ministre de l'Intérieur nous donne accès aux fiches de la police nationale de manière à avoir accès aux plaques d'immatriculation. Enfin, sur le plan de la formation, j'ai demandé à la hiérarchie de répondre favorablement aux demandes de formation formulées par les policiers en matière de self défense et j'ajouterai que, dans le cadre de la réorganisation d'une police municipale de proximité, puisque c'est la demande de certains policiers, tout ce qui concerne le développement de meilleure qualité d'expression et de communication puisse être pris en charge.

Je passe sur la brigade équestre qui vous est manifestement chère. Il y aura un test qui ne se traduira pas par la moindre embauche, puisque ce personnel appartient déjà à la police municipale et possède déjà les qualifications pour monter à cheval. Ce test se fera pour la saison printemps-été qui arrive, nous en tirerons un bilan, et cela concernera les berges du Rhône -M. Philip comme Mme Picot nous encouragent à aller dans ce sens- et très probablement une partie du parc de Gerland.

Voilà ce que je voulais dire concernant les réponses que nous apportons à notre police municipale. Vous voyez qu'elles sont très concrètes, mais seules ces réponses sont valides, en particulier dans le climat d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Juste quelques mots. Je crois que Jean-Yves Sécheresse a dit l'essentiel. Pour avoir discuté avec un certain nombre de responsables à la fois à la Préfecture de Police et en même temps quelques responsables policiers, je sais à quel point le travail qu'il accomplit en partenariat avec la Préfecture de Police est aujourd'hui apprécié.

Si nous étions dans une situation d'urgence, dans l'agglomération lyonnaise particulièrement, je comprendrais qu'il y ait une réflexion expresse qui se fasse. Aujourd'hui, les chiffres de la délinquance, après avoir été un peu préoccupants pendant l'année 2013, sont repartis à la baisse dans l'agglomération. C'est une baisse de 8 % au cours de 2014. C'est même une baisse plus importante si l'on regarde les chiffres du mois de janvier.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation où la Ville de Lyon est une ville où la délinquance est extrêmement bien maîtrisée. La preuve d'ailleurs : quand il y a une agression quelque part, je me souviens de notre débat sur le casse sur le bijoutier, cela prend figure de fait exceptionnel. Il y a un certain nombre de villes où on ne comptabilise pas l'ensemble des faits chaque jour et chaque semaine, autrement la rubrique serait remplie tous les jours.

Après, faut-il armer la Police municipale ? Il faut que les responsabilités soient clairement identifiées. Soit un jour on décide que les villes organisent la sécurité, à ce moment là, c'est un autre système. Soit il y a véritablement quelqu'un qui est responsable de la sécurité nationale sur tout le territoire. Autrement, si on a des responsabilités partagées, on va aboutir à l'irresponsabilité. Irresponsabilité de la part de chacun d'ailleurs, parce qu'au niveau national, le ministère dira qu'il n'y a pas besoin d'assurer la stabilité des effectifs de police puisqu'ils ont leur Police municipale qui fait à peu près la même chose que la Police nationale.

Moi aujourd'hui, je me bats pour obtenir des effectifs de Police nationale sur l'agglomération. Le premier impératif, il est là. Des gens qui soient formés. Parce qu'après tout, pourquoi a-t-on besoin d'un an de formation des policiers nationaux si tout le monde du jour au lendemain fait le travail de la Police nationale ? Si on a envie d'accomplir cette fonction là, il vaut mieux passer les concours et décider d'être policier national. Ceux qui viennent à Lyon ne sont pas pris au dépourvu, il y a un contrat. Ils signent un contrat de fait, ils savent où ils vont, ils savent dans quelles conditions ils exercent leurs tâches.

Comme l'a dit Jean-Yves Sécheresse, le corollaire est que nous ne tournions pas toute la nuit. Si on voulait changer le rôle de la Police municipale en l'armant, alors il est vrai qu'on pourrait faire autre chose. Quand vous interrogez les gens de la Police nationale, ils vous disent qu'il y a une autre ambiance après 1h00 ou 2h00 du matin, cela change les choses, ce n'est pas exactement le même emploi. Alors moi, je m'interroge. Est-ce qu'on veut changer totalement de métier ?

Je n'en suis pas sûr. Je pense qu'on veut à la fois rester comme maintenant et en même temps avoir l'armement de la Police Municipale. Cela n'est pas possible. Chaque fois que l'on est armé, c'est pour travailler la nuit. On voit déjà les difficultés sur la mobilisation du dimanche, je ne suis pas sûr que ça soulèverait un enthousiasme fou si nous mettions toutes les nuits.

La sécurité, c'est une construction qui est une construction globale. Pour revenir au cas de M. Boudot sur l'ambiance de la Duchère, vous devriez y aller plus souvent parce que ce n'est pas ça l'ambiance. Ce n'est pas cela parce que justement, nous avons fait bouger ce quartier depuis 15 ans. Aujourd'hui, il est en train de changer de sociologie. On le dit toujours : on pense que la sécurité, la paix sociale, c'est la mixité sociale. Là où on a 80 % de gens en situation précaire, c'est plus compliqué d'assurer l'équilibre d'une société et d'une ville.

On a beaucoup progressé sur l'agglomération, dans des villes comme Vaulx-en-Velin. On est en train de progresser sur les quartiers de Bron. Quand on regarde ce que nous allons faire sur Bron Parilly, il est clair que cela va améliorer beaucoup la problématique. Sur un quartier comme Mermoz Sud où l'on va lancer des opérations de rénovation urbaine, sur un quartier comme Langlet-Santy, là aussi, cela va faire progresser les choses.

Moi je crois à cette problématique globale. Il ne faut pas se focaliser sur un aspect mais prendre en compte tous les aspects de la construction de la tranquillité publique. Dans cette construction globale, c'est vrai que la vidéo-protection a un impact. Sur le Parc du Vallon, sur ce grand espace, pouvoir le surveiller, c'est la sécurité de ceux qui vont y aller.

Concernant la vidéo protection, je rappelle que nous avons mis en place une Commission d'éthique et nous avons dit que si des gens pensent à un moment donné qu'ils sont victimes d'une atteinte à la vie privée, ils peuvent porter plainte auprès de cette Commission. Je rappelle, et j'en parlais l'autre jour à M. Chabanol, ancien président de la cour d'appel du tribunal administratif et président du Comité d'éthique, qu'aujourd'hui, nous n'avons jamais eu un reproche. On peut donc à la fois assurer la protection publique et en même temps, assurer les libertés individuelles. Je n'ai jamais cru que l'un était opposé à l'autre.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Europe écologie – Les Verts et Lyon Citoyenne et Solidaire ont voté contre).

2015/918 - Dénomination de voies nouvelles - PUP Berliet à Lyon 8^e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/922 - Remise gracieuse de dettes (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/950 - Réhabilitation des postes de police municipale - Opération 60024661 - Lancement de l'opération - Vote et affectation de l'autorisation de programme 2015-2 - Programme 00018 (Délégation Générale Sécurité)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2015/855 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 128 531 euros au groupement d'intérêt public « maison de l'emploi et de la formation de Lyon », sis 107-109 boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^e pour la période du 1^{er} janvier au 6 mai 2015 - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante (Direction du Développement Territorial)

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avis favorable de la Commission pour cette subvention de fonctionnement général au groupement d'intérêt public de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon.

Comme vous le savez, la Maison de l'emploi est l'une des deux structures, avec la Mission locale, chargée de la mise en œuvre de la politique en faveur de l'accès à l'emploi de la Ville de Lyon. Elle regroupe tous les dispositifs portés par l'ensemble des acteurs publics qui interviennent sur le champ de l'emploi :

- l'aide au recrutement des entreprises avec Pôle Emploi et l'anticipation de leurs besoins de compétences ;
- elle assure aussi, à elle seule, la présence du service public de l'emploi à Gerland, Mermoz et à la Duchère en offrant au plus près des habitants une aide à la recherche de l'emploi et un accès au réseau Lyon Ville de l'Entreprenariat en accueillant les porteurs de projets ;
- enfin, elle gère et anime une politique d'insertion professionnelle à travers le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi grâce au financement du Fonds Social Européen et au soutien de près de 60 structures associatives lyonnaises.

Concernant la situation de la Régie de quartier de la Duchère, dont vous savez qu'il y a une décision judiciaire à la mise en liquidation, la Maison de l'Emploi s'est attachée à ce que tous les marchés d'insertion en cours soient repris par d'autres structures, et que les personnes en poste dans la régie de quartier soient eux aussi repris s'ils le souhaitent dans ces structures ou alors que leur soit proposé des formations qualifiantes, çà c'est pour le présent. Pour l'avenir, et bien il y a une réunion après-demain entre la Maison de l'Emploi, la Mairie du 9^e et puis les bailleurs sociaux, la SACVL et la SERL pour mettre en œuvre une offre d'insertion sur le 9^e, notamment à travers des jardins collectifs, une ressourcerie pour traiter des déchets et tout ce qui tourne autour du bâtiment.

Voilà pour l'actualité sur cette régie de quartier.

Pour revenir à ce GIP, la Maison de l'Emploi a vocation à ouvrir un tremplin à l'emploi. A terme, elle intégrera également les objectifs et les orientations de la Métropole à l'égard des bénéficiaires du RSA dont elle viendra récupérer la compétence, et poursuivra le travail d'accompagnement et de promotion des ressources humaines qu'elle a déjà engagé avec les entreprises.

Le cadre juridique de la Maison de l'Emploi et de la Formation s'appuie sur un groupement d'intérêt public approuvé par le Conseil municipal du 28 février 2011, créé pour une durée de 4 ans. La convention de ce GIP qui regroupe la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle Emploi, la Région, aujourd'hui la Métropole, les chambres consulaires, l'association ALLIES PLIE de Lyon et la Mission locale de Lyon, arrive à son terme le 6 mai et doit être prorogée pour les prochaines années.

En effet, l'existence de la Maison de l'Emploi est aujourd'hui devenue essentielle sur le territoire tant grâce à la gouvernance des politiques locales en faveur de l'emploi qu'elle offre avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) que par les actions qu'elle nous permet de mener collectivement. C'est pourquoi les partenaires constitutifs travaillent actuellement à la prorogation du GIP autour d'un nouveau plan d'action

2015-2019 élaboré en complémentarité à l'action du service public de l'emploi, et en cohérence avec la nouvelle géographie prioritaire et la politique métropolitaine.

Il s'agit donc aujourd'hui d'élargir son objet pour intégrer la démarche de mutualisation en cours entre la Maison de l'Emploi et de la Formation et la Mission locale. Cette mutualisation vise à renforcer la synergie entre les deux structures, d'une part pour optimiser les lieux d'accueil pour les publics jeunes et adultes dans un souci de proximité, d'efficacité et de complémentarité avec les services de l'emploi, et d'autre part de mutualiser l'action en direction des entreprises car la Maison de l'Emploi a développé un partenariat avec près de 400 entreprises du bassin d'emploi. Ce partenariat efficace et reconnu doit aujourd'hui pouvoir bénéficier davantage au public jeune, et à l'avenir aux bénéficiaires du RSA dans le cadre des orientations qui pourront lui être confiées par la Métropole.

Dans l'attente de ces évolutions, dont les modalités seront soumises à l'approbation du Conseil municipal dans les semaines à venir, il s'agit aujourd'hui d'approuver l'attribution de la subvention de fonctionnement générale inscrite au budget 2015, calculée au prorata temporis pour la période du 1^{er} janvier au 6 mai 2015, ceci afin de lui permettre de poursuivre ses activités, dans l'attente du renouvellement de la convention constitutive du GIP par les partenaires constitutifs au Conseil municipal d'avril.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, en fait mon intervention est à la fois sur le dossier Maison de l'Emploi mais surtout sur le dossier ALLIES. Je vais vous expliquer.

La Ville de Lyon fait une avance de trésorerie à ALLIES, association pour l'insertion des adultes qui est, au fond, le bras armé en la matière de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon. La mission d'ALLIES doit perdurer car cette association est la porte d'entrée de la réception de tous les fonds structurels européens. Comment va-t-on à l'avenir jouer avec les compétences transférées du Département et aussi à l'idée que la Métropole sera le chef de file de l'insertion, mais aussi celle qui percevra le FSE ? Comment va-t-on opérer les restructurations nécessaires entre la ville et toutes les structures ?

La Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon, Mme Condemine vient de nous l'expliquer, oriente le développement local avec les entreprises et les associations qui font un boulot énorme. La Mission locale, elle, accueille les publics jeunes et ALLIES accueille les publics adultes, et tout fonctionne finalement comme une entreprise avec des soucis de personnels, de rentabilité et de résultats.

En d'autres termes, comment toutes ces structures vont-elles pouvoir évoluer à l'avenir avec la Métropole qui est le chef de file de l'insertion sur le territoire et qui va donc quelque part, à moins que je ne me trompe, suppléer la Ville de Lyon et peut-être la Maison de l'Emploi. Je note bien sûr, Madame Condemine, que vous avez réalisé une magnifique mutualisation et un guichet unique entre la Mission locale de Lyon et aussi la Maison de l'Emploi, et que vous avez su et saurez, je l'espère, optimiser toutes les actions.

Pourtant, la Métropole qui va prendre les compétences du Conseil général va devoir, comme le font les autres départements, élaborer le pacte territorial pour l'insertion avec l'ensemble des partenaires de l'insertion qui sont très nombreux : l'Etat, Pôle Emploi, la Région, la Caisse d'allocations familiales, l'Agence régionale de santé, les CCAS, la Chambre des métiers et de l'artisanat. Qui financera quoi, et qui va devenir le chef d'orchestre ? Et comment tout cela sera mis en œuvre avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon ? Comment les missions locales, au-delà de celle de Lyon avec laquelle vous avez mutualisé, seront-elles sollicitées puisqu'en métropole elles sont nombreuses, de Vaulx-en-Velin à Décines, en passant par Feyzin, Fontaines sur Saône, Grigny ?

Bref, nous aimerions savoir comment cette gouvernance va se mettre en place pour éviter les écueils. Pouvez-vous nous préciser comment la politique lyonnaise de l'insertion et de l'accompagnement à l'emploi va se caler avec celle de la Métropole, mais aussi celle de la région, sans entrer dans une concurrence stérile qui nuirait aux acteurs ?

En conclusion, pouvez-vous organiser une commission de travail élargie aux groupes politiques de la Ville de Lyon pour que puissent se réaliser une réelle rationalisation, transparence, simplification des politiques durables de l'insertion dans une conjoncture économique très difficile, avec une réduction des dépenses publiques nécessaires ? Car le seul objectif social que nous avons tous à l'esprit, c'est l'emploi et l'efficacité.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion du vote de cette subvention de fonctionnement général pour le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF), et alors qu'une nouvelle convention est en cours de négociation avec l'Etat, je souhaitais rappeler l'importance des

politiques menées par cette structure, ainsi que par l'association ALLIES dont effectivement il est question dans une prochaine délibération.

Alors que le chômage a encore augmenté de 5,7 % en un an sur notre Région, il est primordial aujourd'hui d'accompagner et de donner toutes leurs chances à ceux qui cherchent un emploi, et particulièrement à ceux qui en sont le plus éloignés. En effet, le Président Hollande, contrairement à ses promesses de campagne n'ayant finalement pas réussi à inverser la courbe du chômage et les grandes réformes de l'Etat (réforme des retraites, allongement de la durée du travail, allègements de charges sur le travail, simplification législative), réformes qui pourront à terme faire repartir l'activité, étant encore à venir... Sans doute faudra-t-il attendre après 2017, il faut quand même agir localement.

Au-delà des emplois aidés de toutes sortes qui ne résolvent pas le problème -c'est en effet une réforme globale de l'indemnisation et de l'accompagnement des chômeurs qui serait nécessaire- des actions ciblées font leurs preuves qui ont pour but de permettre aux bénéficiaires de passer de l'assistanat à la reprise en main de leur futur, de devenir acteurs de leur avenir. Ces actions nécessitent cependant, pour être efficaces, plusieurs conditions essentielles.

Tout d'abord, créer des liens particuliers avec les entreprises qui sont des partenaires incontournables mais pas toujours assez considérés dans le passé par les acteurs de l'insertion. Ensuite, il faut une gestion financière rigoureuse des structures qui passe par une mutualisation de plus en plus grande entre le MEDEF, ALLIES, la Mission locale pour ce qui concerne Lyon. Enfin, l'établissement d'indicateurs de mesure de l'efficacité réelle des actions est indispensable pour motiver les acteurs et convaincre les financeurs.

Sur ces trois axes, la Maison de l'Emploi de Lyon, sous l'impulsion de sa présidente, a montré sa détermination depuis sept ans et produit un important travail que peu de maisons de l'emploi ont réussi en France. Souhaitons que l'Etat sache reconnaître ce travail et continue de l'accompagner financièrement dans une nouvelle étape.

Mais aujourd'hui, il faut également raisonner sur le territoire de la Métropole : des synergies sont à construire avec les deux autres Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et une meilleure coordination avec les actions menées par le Département devenu Métropole, mais aussi avec la Région, sont nécessaires.

Or, comme souvent en France, chaque collectivité joue un peu sa propre partition : nous n'en avons plus les moyens et pire, ce n'est pas efficace.

Un travail en synergie avec la Région est donc aujourd'hui indispensable ! Et sur ce thème, il y a de grosses marges de manœuvre.

La création de la Métropole est aussi une opportunité pour aller vers une plus grande efficacité des politiques d'insertion sur son territoire, puisqu'elle gère désormais les politiques sociales du département.

Alors, c'est vrai que pour l'instant sur cette thématique, c'est le flou, comme à peu près sur tous les sujets. En 2015, « on juxtapose, on verra ensuite » nous dit-on à chaque commission Métropole. Cela nous inquiète, mais on peut aussi tenter de voir le bon côté des choses et se dire que l'innovation va pouvoir s'exprimer !

J'espère donc que dans l'important brainstorming qui vous attend pour 2015, vous aurez l'intelligence de partir des expériences de la Maison de l'Emploi et que ses actions se verront renforcées par le soutien de la Métropole et non pas dissoutes dans un vaste ensemble social qui perdrait en efficacité.

Sur ces sujets essentiels comme sur d'autres, les collectivités et les acteurs du secteur, doivent désormais travailler ensemble et non pas les uns à côté des autres, voire parfois les uns contre les autres. Je vous remercie.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, juste quelques mots pour indiquer qu'il me semble qu'à la Métropole, il y a une concertation qui va être mise en œuvre dans quelques temps, pour définir le Plan métropolitain de l'Insertion, donc j'imagine que tous les acteurs seront conviés.

J'imagine aussi, et j'ose espérer, c'est en tout cas ce que les Ecologistes ont porté dans les trois instances que les précédents orateurs ont cité : la Région, la Métropole et la Ville, à chaque fois les Ecologistes proposent tout simplement d'investir sur des secteurs dits « d'avenir » qui font sens, à savoir : structurer la filière éco-rénovation, par exemple. Et donc accompagner les jeunes et toutes les personnes éloignées de l'emploi, plutôt à se former et à trouver du travail dans ces filières-là.

J'indique aussi que les Ecologistes sont porteurs d'une réflexion autour du Revenu Minimum d'Existence et que cela a aussi toute sa place dans les débats. C'est-à-dire, être accompagné financièrement pour s'insérer dans la société et agir... -Cela vous fait sourire, c'est super !-

Tout cela pour indiquer que nous votons avec plaisir cette subvention et nous ne doutons pas un seul instant que David Kimelfeld, à la Métropole de Lyon, donnera toute sa place à toutes ces questions, dans le cadre de la concertation qui va arriver dans quelques semaines.

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire. Chers Collègues, le vote de cette délibération est l'occasion pour Lyon Gauche Solidaires de saluer le travail d'accompagnement et de prospection auprès des entreprises, des Maisons de l'Emploi et de la Formation de Lyon, ainsi que des Missions locales.

En effet, ces femmes et ces hommes sont en première ligne face à la souffrance des demandeurs d'emploi. L'accès ou le retour à l'emploi, sont considérés comme les premiers moyens de lutte contre la pauvreté et les véritables garants d'une insertion sociale.

Les revenus d'activité représentent en moyenne près de 70 % du revenu d'un ménage et l'emploi intègre les personnes durablement.

Dans un cadre social, ces dispositifs très complexes et peu lisibles ont été mis en place depuis les années 70 et tout le monde y a participé. L'entreprise n'a pas eu sa place et la crise a accentué la complexité.

Alors, peut-on penser le développement économique indépendamment de l'emploi et de l'insertion ? La réponse est non ! Il est évident que le développement économique d'un territoire passe par le maintien et le développement des entreprises existantes et par l'implantation d'autres entreprises, évidemment.

Mais pour quelle finalité ? Pour favoriser l'emploi des personnes directement employables certes, mais aussi de celles qui en sont les plus éloignées. Il y a un lien très étroit entre l'emploi, la formation et l'insertion.

D'ailleurs, nous ne pouvons que nous satisfaire de la future concertation avec tous les acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique et ce, afin d'adopter un schéma métropolitain emploi/insertion. La Maison de l'Emploi et de la Formation joue déjà ce rôle dans la proximité, elle est un guichet unique, une porte ouverte et elle permet d'avoir une offre intégrée.

Remettre l'homme et la femme au cœur du développement territorial et du développement économique, nous paraît fondamental. Les crises ont parfois du bon pour explorer d'autres voies. En effet, Lyon Gauche Solidaires est convaincu qu'il n'y a pas qu'un seul modèle de développement économique. Depuis longtemps d'autres montrent sans doute la voie à suivre, pour privilégier un développement économique plus harmonieux.

Il faut continuer à favoriser le maillage, la rencontre entre différents acteurs socio-économiques d'un territoire, ce que fait la Maison de l'Emploi et de la Formation, ce que fait la Métropole : c'est ce qui rend attractif un territoire.

Les mises en réseaux sont essentielles pour les publics dits « prioritaires » : jeunes, femmes, seniors, ainsi que la mise en place d'un interlocuteur unique, pour répondre à tous les besoins en ressources humaines des entreprises d'un territoire.

N'oublions pas que des métiers aujourd'hui sont en tension, qu'ils recrutent, d'où la nécessité de travailler bien en amont sur l'orientation des jeunes notamment, dans toutes leurs diversités, avec notamment le développement des stages, qui aujourd'hui sont très difficiles à trouver. Vous le savez, les jeunes notamment des quartiers, ont des difficultés, du fait de l'inexistence du réseau, à trouver des stages d'observation, des stages professionnalisants : il est donc important de développer ce type de stages.

Des actions en direction des décrocheurs et également le renforcement de l'école de la deuxième chance qui est aujourd'hui un outil métropolitain. Remettre l'homme et la femme au cœur du développement territorial et du développement économique, nous paraît fondamental. Et il est vrai, comme je l'ai rappelé précédemment, la Métropole jouera ce rôle, nous l'espérons.

L'appréhension de processus complexes à l'œuvre dans la problématique de l'insertion professionnelle et sociale, nous paraît fondamentale. L'enjeu n'est pas mince. Les dispositifs qui peuvent s'apparenter à des usines à gaz doivent être décloisonnés et il est essentiel de ne pas maintenir les publics dits « fragiles », qui ne sont pas inemployables et les laisser dans des zones un peu, je dirai, intermédiaires, entre travail et assistance et qui les font tourner en rond, sans pouvoir se fixer.

Nous ne pouvons pas accepter l'idée selon laquelle des pans entiers de la population ne trouvent jamais de travail. Privilégions les entreprises citoyennes qui ont pour priorité de créer de la richesse sur le territoire, des emplois non dé-localisables, en direction des jeunes, des seniors.

Enfin, pour réussir nos politiques en matière d'emploi et d'insertion, évitons d'utiliser des termes stigmatisants : les demandeurs d'emploi sont avant tout des citoyens, des citoyens à part entière. Merci de votre attention.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'emploi est au cœur des politiques économiques et sociales et une priorité des élus de la Ville de Lyon. Dans cet engagement auprès des Lyonnais, la Maison de l'Emploi et de la Formation est tout à la fois le symbole de cette politique et son outil territorial.

La Maison de l'Emploi est constituée en groupement d'intérêt public, comme Mme Condemine vient de nous le décrire. Cette structure de forme partenariale et son ancrage de proximité, permettent de conjuguer les compétences dans une synergie efficace et de faire émerger une politique coordonnée, à même de répondre aux besoins de la population.

La récente ouverture d'une nouvelle antenne mutualisée avec la Mission Locale, au cœur du 3^e arrondissement, vient renforcer son efficience sur le territoire des 3^e et 6^e arrondissements.

Le rapprochement avec la Mission locale majore sa visibilité et sa lisibilité, en accueillant dans un guichet unique, les publics en recherche d'emplois et les entreprises. La Maison de l'Emploi est en lien permanent avec les entreprises : les grandes comme les TPE, les PME et les ETI, pour leur offrir une aide efficace au recrutement et à la gestion des ressources humaines.

Elle concourt notamment à la mise en œuvre des clauses sociales dans les contrats publics, réalisant l'engagement des entreprises au titre de leurs responsabilités sociales. 500 personnes par an bénéficient des clauses sociales dans les marchés publics de la Ville de Lyon.

La Maison de l'Emploi est en lien direct avec le développement économique, pour faire face non seulement aux besoins actuels des entreprises, mais aussi aux besoins de demain.

En effet, elle est aussi un observatoire du marché de l'emploi, permettant d'anticiper les mutations et les évolutions des métiers et de réaliser une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Un exemple : la réhabilitation thermique des bâtiments nécessite de nouvelles compétences qui ont été prises en compte pour moduler les formations offertes, permettant ainsi une adéquation heureuse entre l'offre et la demande.

Coordonner, expérimenter, innover, rapprocher les préoccupations du terrain et les dispositifs publics. La Maison de l'Emploi et de la Formation est un outil pertinent pour répondre au défi de l'emploi, tout en étant connecté aux enjeux économiques et de développement du territoire. Ainsi, l'action à l'échelon local est un levier essentiel pour l'élaboration d'une stratégie territoriale, qui poursuit le triple objectif de renforcement du lien social, de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire.

Les élus du groupe Lyon Ecologie et Citoyens voteront positivement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. C'est un plébiscite Madame Condemine ! Monsieur Kimelfeld, vous voulez dire un mot sur la Métropole ?

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Juste quelques mots très rapides.

D'abord je suis toujours surpris, par les propos de Mme Laurence Balas, dans son intervention qui disait : « Quand on ne consulte pas, on est autoritaire, quand on consulte, quand on associe, quand on concert, on est dans le flou. ». Alors, il faut choisir. Alors, j'ai choisi, avec Fouziya Bouzerda, Adjointe déléguée à l'insertion, d'être plutôt dans la concertation, dans l'écoute et nous passons depuis maintenant quelques mois, beaucoup de temps à rencontrer et à recevoir l'ensemble des acteurs de l'insertion à la Métropole, sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Ce que nous avons voulu, dans un premier temps, c'est d'abord assurer la continuité du service public, et c'est pour cela que nous appliquons en 2015, le schéma départemental de l'insertion et pas autre chose, pour assurer le dispositif et l'asseoir sur cette année 2015. Et ce que nous souhaitons faire et que nous allons réaliser dans cette année 2015, c'est bien sûr travailler pour adopter en octobre ou en novembre, un pacte métropolitain d'insertion, comme le rappelait Mme Levy. Pour cela nous allons concerter, avec des lignes

fortes. Il ne s'agit pas seulement de faire un immense « happening » ou fuseront toutes les idées, avec quelques lignes fortes.

- La première des lignes fortes, c'est dire que bien sûr, dans cette métropole, nous avons depuis maintenant 1990, la compétence économique. Il s'agit de trouver des dynamiques fortes entre les entreprises et le monde de l'insertion et ce sera une de nos premières missions.

- Deuxièmement, c'est bien sûr de travailler à la gouvernance de l'ensemble de ce dispositif.

- Troisièmement, c'est de mettre un équilibre économique à ces dispositifs. Dounia Besson l'a dit, il y a beaucoup d'argent dans ces dispositifs. Il faut pouvoir mieux l'organiser et sans doute être encore plus efficace que nous l'avons été jusque là.

Voilà ce que je voulais dire. Bien sûr, le droit à l'expérimentation, s'il y a des choses qui marchent, il ne s'agit pas pour la Métropole, d'arriver avec de gros sabots et de renverser la table, quelques soient les communes concernées, mais au contraire d'aller puiser dans les expériences nombreuses d'un certain nombre de communes sur l'insertion, pour expérimenter et continuer à se servir de cette expérience là.

Voilà ce que je voulais dire très rapidement Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/902 - Attribution d'une subvention à l'Association Maison de l'Europe et des Européens Lyon Rhône-Alpes - Année 2015 (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Le rapport proposé au vote concerne une subvention au profit de l'Association Maison de l'Europe et des Européens en Rhône-Alpes.

Cette association qui détient le label officiel de la Commission européenne « Europe Direct », a fait un travail d'éveil, de sensibilisation, d'accompagnement sur les questions européennes.

Nous sommes, je pense, tous conscients de l'importance de cette mission qui doit gagner encore en résonance dans notre ville.

Parmi les actions conduites, de nombreuses conférences ont été organisées. La participation active, par exemple, à des événements clés, telles que les journées de l'économie, la semaine de la solidarité ou les fêtes consulaires.

J'en profite également pour rappeler que le 9 mai prochain, se tiendra à nouveau, la journée de l'Europe dans le 3^e arrondissement. Merci.

Mme TAZDAIT Djida : Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. A l'UDI, nous sommes des Européens convaincus, comme vous le savez tous, mais nous ne sommes pas pour autant des « eurobéats ». Nous sommes des « sentinelles de l'Europe ». L'Europe qui peut parfois apparaître distante, bureaucratique, pas assez efficace. Mais il ne faut pas oublier qu'elle nous a apporté la paix. On entend des discours très eurosceptiques, mais, comme a dit Jean Arthuis, Député européen de l'UDI, « sortir de l'Euro, ce serait organiser l'apocalypse ». On n'en est pas là.

Les Etats attendent beaucoup de l'Europe pour relancer l'activité. Je pense par exemple, au plan Junker, qui libérera 315 milliards d'euros d'investissement pour l'économie réelle au cours des trois prochaines années (2015 à 2017).

Les territoires, eux aussi, comptent sur l'Europe, comme la Métropole de Lyon qui a fait une demande de subvention de plus de 16 millions d'euros pour le projet Anneau des Sciences.

Donc, l'Europe est utile, l'Europe c'est du concret. C'est justement parce que nous sommes résolument européens que nous sommes vigilants et exigeants.

La Maison de l'Europe porte des initiatives très intéressantes, très constructives, comme les conférences sur de grands sujets, qu'a cités notre précédente commission, mais qui restent limités à un cercle d'initiés et de convaincus.

Mais il nous faut plus de sensibilisation, plus d'ouverture avec un impact sur un plus grand nombre de citoyens.

Le rapport d'activité de la Maison de l'Europe montre que très peu d'actions ont lieu en direction des scolaires, dans les établissements de 2 400 élèves, du primaire au BTS, sensibilisés sur toute l'Académie de Lyon en 2014, c'est peu. Sur la Ville de Lyon, il y a très peu d'interventions dans les collèges. La Maison de l'Europe intervient devant les Conseils municipaux de jeunes, mais il n'y en a pas à la Ville de Lyon, ce qui est vraiment dommage.

Il ne s'agit ni de diminuer, ni d'augmenter les subventions pour la Maison de l'Europe et des européens, mais d'être plus vigilant, plus exigeant sur l'impact de son action, et sur le public qu'elle a le devoir de toucher, parce que chaque pavé de notre ville a un petit bout d'Europe qui se comptabilise et je crois que la fonction de la Maison de l'Europe est vraiment centrale et nous sommes exigeants pour que son action soit plus lisible et qu'elle impacte plus nos citoyens lyonnais. Nous voterons évidemment cette proposition, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu. Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre.)

2015/903 - Attribution de subventions à trois associations : Union Générale Arménienne de Bienfaisance -UGAB-, Rhône Arménie Formation Echanges -RAFE- et Association pour les Echanges et la Coopération Lyon Erevan -APECLE- (Direction des Relations Internationales)

2015/904 - Attribution d'une subvention à l'Association Africa 50 pour son programme d'actions - Année 2015 (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Le soutien qui vous est maintenant proposé est à destination de trois associations. Ce soutien entre dans le cadre de notre coopération avec l'Arménie, en particulier avec Erevan. Des relations qui se sont engagées depuis 1992. Une coopération qui va être prochainement réaffirmée pour les deux années à venir, à partir d'une nouvelle convention qui vous sera proposée au prochain Conseil municipal.

L'union Générale Arménienne de Bienfaisance entretient un devoir de mémoire auprès des français arméniens et organise des échanges en collaboration avec l'Université Française d'Arménie.

L'Association Rhône Arménie Formation Echanges quant à elle, soutient la formation professionnelle, avec à son initiative, la création d'un centre d'enseignement professionnel Franco-Arménien.

L'Association pour les échanges et la coopération Lyon-Erevan soutient notre coopération de ville à ville dans le champ culturel et économique. En particulier, l'action de cette association pour 2015 sera marquée par la commémoration du 100^e anniversaire du Génocide arménien avec l'organisation d'un cycle de conférence.

Le second rapport qui vous est proposé concerne Africa 50. Africa 50 est l'exemple de forces unies puisqu'il s'agit d'un collectif de 40 associations qui se sont réunies à l'occasion du cinquantenaire des indépendances des pays francophones africains en 2010 et qui, depuis, continuent à agir ensemble.

Nous soutenons cette mutualisation d'efforts à hauteur de 19 000 euros avec cette année, au programme, l'organisation d'une semaine africaine de la gastronomie et un certain nombre d'initiatives dans le domaine culturel. Je vous remercie.

M. BOUDOT Alain : Monsieur le Maire, je serai bref, pour vous dire que sur le dossier 2015-904 consacré à une subvention à l'association « Africa 50 », communautariste, je voterai contre, bien évidemment, comme à chaque fois, car ces associations communautaires peuvent aujourd'hui vivre des cotisations de leurs membres, comme des milliers d'autres associations le font et sûrement pas de l'argent public.

Toutefois, concernant le dossier 2015-903, consacré à l'Arménie, j'aurai cette année une position différente. Ainsi, l'année 2015 marquera les 100 ans de l'effroyable génocide arménien planifié et perpétré à partir du mois d'avril 1915 par le parti au pouvoir de Jeunes Turcs de l'Empire Ottoman. Ces déportations, ces massacres de très grande ampleur auront coûté la vie à plus de 1.200.000 arméniens originaires d'Anatolie et du haut plateau arménien.

En mémoire de ces innocents massacrés, je voterai « pour » ce dossier d'information et de sensibilisation de la mémoire arménienne à Lyon. Je vous remercie.

Mme MANOUKIAN Henriette : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est avec une certaine émotion que je me saisis de cette délibération pour intervenir au sujet des subventions à ces trois associations : l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance, le Rhône Arménie Formation Echange et l'Association Pour les Echanges et la Coopération Lyon-Erevan, Associations dont je connais l'action personnellement.

Cette délibération me permet de souligner le rôle prépondérant de ces associations, qui chacune intervient dans des domaines différents, mais qui toutes œuvrent dans le même but : favoriser et renforcer les liens entre la France, et précisément la Ville de Lyon, avec la République d'Arménie et sa capitale.

Pour se rendre compte du rôle important que joue la Ville de Lyon dans le quotidien des citoyens d'Arménie, il suffit de se promener dans les rues d'Erevan pour voir les anciens bus de Lyon transporter des habitants ravis d'avoir ce moyen de transport correct, pour voir la jeunesse arménienne se former à l'Université française, pour voir une population pour qui la culture et la société française restent un modèle, sans compter, Monsieur le Maire, pour voir votre sapin planté auprès d'autres sapins sur le Mausolée du génocide arménien.

Ces mêmes associations font la promotion de la culture et de la langue française en Arménie, développent des liens, créent des échanges intellectuels, culturels et économiques.

Il est aussi important de souligner le rôle humanitaire de ces associations dans l'intégration de l'émigration arménienne. Transmettre les règles d'une société différente devenue nôtre, accompagner des personnes démunies et déracinées fait partie de leurs missions.

Mais cette délibération trouve également un écho fort et particulier en cette année 2015.

Année de la commémoration du centenaire du génocide perpétré par l'Empire Ottoman : 1,2 million de morts, soit les 2/3 de la population arménienne de Turquie. Epoque sanguinaire où mes ancêtres ont été massacrés parce qu'ils étaient Arméniens, parce qu'ils étaient chrétiens. Premier génocide du 20^e siècle, auquel succédèrent la Shoah, le Rwanda et beaucoup d'autres. Je rappelle qu'Hitler aurait lancé en 1939, avant de faire massacrer les personnes handicapées : « Qui se souvient du génocide arménien ? »

Le désert de Der Ez-Zor -100 ans après avoir été le cimetière à ciel ouvert de centaines de milliers d'Arméniens- voit l'Histoire se répéter de manière tragique. Ce désert est aujourd'hui à nouveau le lieu de souffrance de milliers de personnes, et plus particulièrement des Chrétiens d'Orient.

Un siècle s'est écoulé, mais l'atrocité de l'Histoire reste la même. « Le fait que les hommes tirent peu de profit des leçons de l'Histoire est la leçon la plus importante que l'Histoire nous enseigne », constate l'écrivain Aldous Huxley.

Il existe, heureusement, des signes d'espoir. Ainsi la sociologue Pinar Selek, jeune femme turque réfugiée politique en France et vivant à Lyon, accueillie par l'ENS, a-t-elle écrit un petit livre précieux qui vient d'être publié, intitulé : « Parce qu'ils sont Arméniens ». Ce livre montre que l'on peut avoir été éduqué en ignorance, voire en négation du génocide arménien, puis –par des rencontres et de la réflexion personnelle- en arriver à reconnaître le génocide arménien et à défendre les peuples arméniens et kurdes en Turquie. Elle le paie de sa vie de prison et d'exil, et je la remercie.

Je vous donne donc rendez-vous le 24 avril, pour la commémoration du génocide devant le beau monument de la place Antonin Poncet à Lyon.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre le rapport 904).

2015/930 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'Association Village des Créateurs du Passage Thiaffait - Approbation d'une convention (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission, mais je voudrais simplement préciser qu'il a été proposé aux membres de la Commission Economie une visite du Village des Créateurs le 1^{er} avril prochain.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/932 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'Association Centre 9 c'est Neuf pour des actions de promotion du commerce de proximité dans le secteur de Vaise (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Cette délibération vous soumet le soutien à l'Association Centre 9, particulièrement active sur le 9^e arrondissement et qui se voit soutenue par la ville depuis un certain temps.

Je rappelle, par ailleurs, que c'est l'occasion de confirmer que l'Etat a validé la troisième tranche FISAC qui va nous permettre d'accompagner encore ce territoire en lui allouant 103 000 euros de subvention pour la rénovation des devantures, la dynamisation économique et le diagnostic accessibilité.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Je voudrais juste me réjouir de ce soutien pour l'Association Centre 9 c'est Neuf, Fouziya Bouzerda l'a dit, c'est une association dynamique qui fait preuve, effectivement, de beaucoup d'initiatives pour animer le quartier.

Elle va encore en faire la preuve dans quelques semaines, dans une conjoncture qui n'est pas toujours facile pour le commerce de proximité et j'en profite, mais ma Collègue l'a dit également, pour me féliciter que le FISAC ait été renouvelé car c'était important pour les commerces du centre de Vaise que d'avoir ce soutien par l'intermédiaire du dispositif FISAC. Je voudrais également féliciter Fouziya Bouzerda et la DECA car ils sont d'un soutien important pour accompagner les commerces du centre Vaise.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/953 - Approbation de nouveaux droits de place des marchés (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, vous savez comme le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité est un enjeu fort pour notre ville. Avec 77 marchés, 128 tenus hebdomadaires, notre ville a le taux de concentration le plus important par nombre d'habitants en terme de marchés.

Depuis quelque temps, nos marchés forains font l'objet d'un certain nombre de débats, à l'occasion de cette délibération d'augmentation des tarifs et avec une confusion certaine, entretenue sur une pression fiscale. Je rappelle qu'il est important, pour nous, de repositionner ce débat autour du véritable service public qu'offrent la politique et la dynamisation de nos marchés sur le territoire lyonnais.

Cette contrepartie de service public implique bien évidemment qu'une redevance soit juste, et permette de déployer l'ensemble de notre politique. Je rappelle qu'aucune augmentation n'est intervenue depuis 2005, hormis une redistribution des tarifs en 2009 qui a permis de s'adapter au regard de la configuration géographique en fonction des différents marchés de notre ville et également au regard du choix du jour. En effet, ce n'est pas la même chose d'être sur un marché, comme la Croix-Rousse le week-end ou sur un de nos plus petits marchés en semaine. Il a fallu adapter le juste tarif pour les forains.

Aujourd'hui, à l'occasion de cette délibération, nous vous proposons de procéder à une revalorisation des tarifs des marchés à hauteur de 2 %, pour pouvoir continuer à déployer une politique de qualité, continuer à assumer ce service public de manière cohérente et pensée. Je rappelle qu'à l'occasion de cette augmentation qui, chez nous, est de 2 %, on assiste à d'autres augmentations bien plus importantes comme 15 % à Marseille !

Je vais vous donner un petit exemple pour illustrer ce que représente cette augmentation, car on a pu entendre, ça et là, des montants n'ayant aucune commune mesure avec ce à quoi cela correspond vraiment. Si je prends un étal de 8 mètres linéaires, qui est une moyenne, sur la semaine du mardi au jeudi par exemple sur le quai Augagneur, le forain paie 87,60 euros d'abonnement, et à l'issue de cette révision il paiera 89,36 euros, soit 1,76 € d'augmentation par mois sur ce marché.

Quel est l'objectif à l'occasion de cette revalorisation ? Bien évidemment, l'objectif n'est pas une augmentation pour une augmentation, mais nous avons besoin d'assurer une saine gestion du domaine public. Ne pas augmenter, serait ne pas assurer cette saine gestion ! Je rappelle qu'en contrepartie du service public du marché des forains, nous avons à gérer un certain nombre de frais importants et considérables pour notre ville.

Aujourd'hui, la simple gestion des déchets et du nettoyage de l'ensemble de nos marchés sur la Ville de Lyon nous occasionnent une facture de 2,72 millions d'euros, plus le coût de la gestion du service lui-même avec les placiers et l'ensemble des frais afférents d'un million d'euros, alors que nos recettes totalisent à peine 1,9 M€ ! Donc, aujourd'hui, nous assumons cette politique de service public ainsi que la nécessité de faire payer une juste redevance pour la contrepartie de cette occupation du domaine public. Puisqu'on ne peut pas, à la fois, nous dire de ne pas augmenter et nous demander des comptes de la mauvaise gestion de l'occupation à l'occasion, par exemple, du débat qui a eu lieu à la Chambre Régionale des Comptes lorsqu'elle avait déposé son rapport.

Nous devons équilibrer suffisamment ce qui pèse aujourd'hui sur nos forains, mais qui pèserait totalement sur nos contribuables si nous n'assurons pas cette équité. Car les questions qui se posent à nous, sont les suivantes :

- Comment poursuivre de manière dynamique le soutien à l'ensemble de ces marchés ?
- Comment assurer également le soutien et répondre aux fortes attentes des 2 000 entreprises non sédentaires et foraines qui animent ces marchés ?
- Comment adapter nos marchés existants, puisque je rappelle que nous avons des demandes sur tous les arrondissements de créations ou d'évolution de nouveaux marchés, de glissement de certains marchés vers des marchés de fin d'après-midi, ce qui génère des frais considérables ?

Je rappelle qu'à frais constants, puisque ce que l'on nous demande, c'est de faire mieux avec moins, et qu'avec une diminution de personnel, un nombre de placiers qui n'a pas augmenté, nous avons créé 6 nouveaux marchés et qu'il est bien évidemment nécessaire d'assurer une qualité et un service.

Aujourd'hui, à la suite de la concertation intervenue, puisque nous avons, en amont, informé les commerçants de cette augmentation de tarifs, les forains et les associations de commerçants nous ont fait part de leur accord sur cette augmentation. Pourquoi ? Parce qu'ils ont des attentes importantes en matière de visibilité et ils nous ont demandé de reconduire la politique de communication sur l'ensemble des marchés que nous avons initié en 2014 et que nous reconduirons en 2015. Des attentes importantes en matière d'animation, puisque nous soutenons l'ensemble des associations sur les marchés à l'occasion d'un certain nombre d'événements qui permettent d'apporter du flux, de la vie.

Je rappelle que nous les accompagnons à l'occasion de la semaine de la gastronomie qui se tient toutes les années au mois de septembre et à l'occasion de laquelle un partenariat est noué avec le lycée hôtelier de Dardilly et avec un ensemble de chefs des Toques Blanches, puisque le principe est le suivant : un chef, une recette, une soupe sur chaque arrondissement dans le cadre d'un marché.

Vous voyez qu'on nous demande beaucoup plus d'animation, des attentes fortes également en matière de services, d'électrification qui font qu'aujourd'hui, cette évolution et cette redevance qui se devait d'évoluer de manière régulière, comme l'évolution se fait en matière de prix, de tarifs, était indispensable pour nous permettre de faire évoluer nos marchés et de prendre en compte également le budget consacré à la nécessité de déployer des actions fortes en matière de gestion des déchets.

Enfin, nous avons également des opérations ponctuelles de sensibilisation avec les associations de commerçants sur la gestion de « marchés propres » et nous les accompagnons à cette occasion. Aujourd'hui, nous vous demandons de bien vouloir revaloriser de 2 % par an le montant de la redevance, afin de pouvoir continuer à déployer cette politique particulièrement dynamique et active sur nos marchés.

Je rappelle qu'ils contribuent au rayonnement de notre ville, puisqu'ils sont intégrés aux parcours touristiques et qu'ils permettent de définir l'identité de nos quartiers.

Je vous remercie.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, vous proposez une augmentation du tarif des emplacements de marché pour la période 2015-2020 de 2 % par an. Nous ne sommes pas forcément opposés au principe d'une augmentation mais vos arguments sont loin de nous convaincre systématiquement.

Vous vous basez sur une étude de la consommation de 2012, or nous sommes en 2015 ! Vous faites état d'une augmentation des frais de nettoyage de 17 %. Mais quelles en sont les causes ? Pas d'explication.

Votre seule réponse est l'augmentation d'une taxe. Dans le monde de l'entreprise (on peut vous rappeler quand même que c'est le monde réel), lorsqu'on est confronté à une augmentation des coûts, on en recherche les causes, on cherche des solutions mais on ne décrète pas une augmentation de son chiffre d'affaires !

Pour revenir à la hausse des tarifs pour les commerçants ambulants, il faut renforcer les contrôles en fin de marché et pénaliser les commerçants qui ne respectent pas les règles du jeu. Je parle notamment des frais de nettoyage. Mais il ne faut pas faire payer ceux qui les respectent !

Dans certaines villes comme Bourg-en-Bresse, les commerçants doivent laisser place nette en fin de marché. S'ils ne respectent pas cette règle, ils s'exposent à une amende la première fois et à une suspension de leur abonnement de plusieurs semaines en cas de récidive. Voilà un moyen efficace. L'absence de règles claires et de contrôle sur les marchés lyonnais amènent certains à se débarrasser de leurs déchets dans notre ville. Et c'est à cause de ceux-là que l'ensemble devrait être pénalisé ? Notre réponse est non.

En l'absence d'une meilleure gestion des coûts et pour ne pas recourir systématiquement à une nouvelle taxation, nous votons contre cette augmentation.

Lorsque la Ville tiendra ses engagements en termes d'infrastructures et principalement, d'accès à l'électricité dans de bonnes conditions et prendra réellement en compte la gestion de la propreté des sites, nous pourrons alors nous poser la question d'une réévaluation des tarifs.

Par ailleurs, avez-vous étudié d'autres modes de gestion des marchés forains, comme la délégation de service public confiée par contrat d'affermage ?

Bon nombre de communes ont recours à ce mode de gestion, notamment en Ile-de France. On dispose aujourd'hui de multiples expériences dont il serait sans doute utile de s'inspirer. Plusieurs entreprises interviennent sur ce domaine. Vous parlez régulièrement de partenariat public/privé, il faut y être sensible !

Il faut s'attaquer aux causes de la hausse et ne pas se contenter d'en soigner les symptômes.

Je vous remercie.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, avant mon intervention et rapidement, je voudrais dire qu'il y a un mode de fonctionnement dans cette assemblée qui me pose problème et que je trouve insupportable.

Tout à l'heure, l'un de vos adjoints m'a mis en cause personnellement et vous ne m'avez pas autorisé à lui répondre. Je vais donc le faire maintenant pour dire à M. Brumm que j'ai parlé ici même de cette fameuse augmentation de 600 000 euros sur la ligne des « fêtes et cérémonies ». Il faut regarder le compte rendu de séance puisque l'explication qui m'a été donnée à ce moment là a été de me ramener à ce Conseil pour avoir une explication précise sur cette augmentation. C'est sur le compte rendu, Monsieur le Maire, c'est même vous-même qui m'avez fait cette réponse là.

M. LE MAIRE : Vous affirmez des choses totalement fausses et M. Brumm ne peut pas vous répondre parce que c'est totalement faux. Il vous dit avant, on va vous donner une explication en Commission mais en Commission, vous vous en moquez comme de votre première chemise. Ce qui vous intéresse, c'est de faire le buzz ici. Donc cela ne sert strictement à rien qu'on ait des débats en Commission, ce que M. Brumm vous précisait.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, je vous ramène au compte rendu de notre dernier Conseil du mois de janvier. J'ai parlé, dans le cadre du budget, d'un élément d'information qui était sur le budget, l'augmentation de cette ligne « fêtes et cérémonies » qui passait de 5,6 M€ à 6,2 M€, soit une augmentation de cette ligne de 600 000 €. Si c'est faux, Monsieur le Maire, il ne faut pas le mettre sur les documents. C'était sur les documents que nous avons reçus.

M. LE MAIRE : Il vient de vous l'expliquer. Vous ne comprenez rien, Monsieur Hamelin !

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, ce n'est pas de ça dont nous parlons, c'est de l'explication qui m'a été donnée maintenant et qui avait été prévue au mois de janvier par vous-même où vous avez dit « sur cette augmentation, on vous donnera des explications au prochain Conseil »...

M. LE MAIRE : Et bien, vous les avez.

M. HAMELIN Emmanuel : Que nous avons eu maintenant, je m'en réjouis, sauf que...

M. LE MAIRE : Sauf que quoi ?

M. HAMELIN Emmanuel : ...admettez qu'entre janvier et maintenant, faute d'information, ça me laissait la possibilité de m'exprimer sur le sujet. Ensuite, les informations que vous m'avez données tout à l'heure, Monsieur Brumm, je les entends, j'ai un peu du mal à les comprendre, j'aimerais qu'elles soient plus précises. Donc j'attends de votre part que vous me fassiez un élément... Non, non, parce que me dire qu'il y a eu des lignes qui sont passées ici et là etc., moi je veux bien mais à ce moment là, faites-nous une explication claire, nette, précise sur cet aspect de cette ligne budgétaire et à ce moment là, on n'en parlera plus.

M. LE MAIRE : Monsieur Hamelin, si vous pouviez passer aux faits et dire un peu quelle est votre conception de la ville plutôt que d'être dans le formalisme. A chaque fois, je n'entends que ça dans le Conseil.

M. HAMELIN Emmanuel : Je ne suis pas dans le formalisme. Je me plains simplement que vous ne me laissez pas la possibilité de répondre quand je suis attaqué personnellement. C'est tout, Monsieur le Maire.

Je vais revenir à notre dossier qui concerne les marchés.

Nous avons, hélas, pris l'habitude d'intervenir assez régulièrement, lors de nos précédents Conseils, sur les augmentations permanentes que vous soumettez à notre assemblée.

Augmentation des impôts, je n'y reviens pas : 5 % en 2015, comme à la Métropole d'ailleurs, mais 5 + 5, ça fait 10, ça sonne bien, c'est un chiffre rond mais ça coûte cher.

M. LE MAIRE : Cela ne fait pas 10. Ce qui montre qu'effectivement, vous avez une difficulté de compréhension des documents budgétaires.

M. HAMELIN Emmanuel : Pour moi, 5 + 5, ça fait 10 mais peut-être qu'effectivement, nous n'avons pas les mêmes notions de calcul mental.

Donc pour les seuls contribuables lyonnais, cela fait 17 millions d'euros à payer en plus. M. Havard a précisé à cette occasion l'opposition de notre Groupe.

Création en janvier d'une nouvelle taxe. Nouvelle taxe, ça ne sonne pas bien par contre, mais c'est tellement socialiste. Là, c'était pour l'occupation commerciale du domaine public. Joëlle Sangouard a précisé à cette occasion l'opposition de notre Groupe.

Il fallait bien sûr, dans ce Conseil, une autre augmentation ! Et vous l'avez trouvée. Les droits de place des marchés. Comment ne pas y avoir pensé plus tôt ? Ils n'avaient pas augmentés, vous vous rendez compte, depuis 2009.

Plus sérieusement, dans tous les arrondissements, les élus UMP ont voté contre. Il suffit de lire vos arguments qui justifient cette augmentation pour comprendre qu'ils ne sont pas crédibles.

Le constat d'abord, comme le disait tout à l'heure M. Royer : l'enquête des ménages de 2012 qui parle d'une hausse de 13 % du chiffre d'affaires des marchés entre 2006 et 2011. Depuis 2011, il s'en est passé des choses. Si une nouvelle enquête devait être réalisée aujourd'hui, il y a fort à parier qu'elle nous montrerait que le chiffre d'affaires a baissé depuis 2011, c'est d'ailleurs l'avis de tous les professionnels.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis 2012, la croissance est atone, l'activité commerciale en déclin et que vos amis du Gouvernement, depuis cette année 2012, ont réalisé 40 milliards d'impôts supplémentaires. Pensez-vous que c'est le moment le plus opportun pour taxer davantage ?

Pourtant, Monsieur le Maire, vous donnez parfois une image critique de l'action de votre Gouvernement, surtout au moment du budget municipal où vous vous transformez en donneur de leçons, en vantant votre méthode infaillible, votre modèle lyonnais, où vous faites bien, là où l'Etat fait mal ! Car c'est bien connu, le budget d'une ville se gère comme le budget d'un Etat. Je suis en fait comme vous, je ne comprends pas que vos amis ne vous aient pas encore confié le ministère de l'économie mais aussi des finances. La France serait probablement sauvée.

Mais dans la réalité, vous faites exactement comme eux. Vous augmentez impôts et taxes, vous augmentez la dette et vous ne faites aucune économie réelle sur le fonctionnement de la ville. Ah si, excusez-moi, vous supprimez l'Internat Favre. Mais ça, nous en parlerons tout à l'heure.

Revenons à nos marchés et à vos arguments.

Pas d'augmentation depuis 2009, chiffre d'affaires en hausse entre 2006 et 2011. Il y a aussi l'augmentation de 2 % chaque année depuis 2009 des redevances d'occupation privative du domaine public à

des fins commerciales. C'est donc évident, on justifie une augmentation parce qu'il y en a eu une autre ailleurs. C'est ce qu'on appelle une logique socialiste.

Tout cela pour nous expliquer que les tarifs ne vont pas augmenter de 2 % seulement cette année, ce que nous aurions éventuellement pu comprendre. Non, il faut préparer l'avenir, ce sera donc une augmentation de 2 % chaque année jusqu'en 2020. D'après mes calculs, on frôle les 13 % et vous appelez ça, Madame Bouzerda, une juste redevance ?

Cela fait beaucoup 13 %, beaucoup trop pour une activité qui n'est plus aussi florissante qu'avant, beaucoup pour une activité qui est un des fleurons de notre tissu commercial, beaucoup enfin pour des forains qui ne sont ni prévenus, ni informés et que nous avons rencontrés en nombre avec l'ensemble des élus de notre groupe. Bien sûr les organisations professionnelles...

M. LE MAIRE : Votre conclusion Monsieur Hamelin.

M. HAMELIN Emmanuel : Oui, j'avais un temps de parole...

M. HAVARD Michel : Mais enfin, il a répondu à M. Brumm, ce que vous aviez refusé qu'il fasse...

M. HAMELIN Emmanuel : Les organisations professionnelles où les chambres consulaires ont effectivement été consultées pour avis, mais vous le savez, certaines n'ont pas été d'accord, d'autres sur la seule augmentation de 2 % en 2015, mais en aucun cas elles n'ont pu réaliser auprès de leurs adhérents une véritable information car eux en ont assez, assez comme tous les Français mais aussi les entreprises ou les artisans de payer toujours plus, assez d'être toujours les mêmes à se serrer la ceinture alors que ni l'Etat ni les collectivités locales ne font l'effort.

Je viens de déposer un amendement qui propose sur ce dossier une augmentation de 2 % pour 2015, mais qui supprime le caractère automatique des augmentations de 2 % chaque année jusqu'en 2020. Je propose donc de le soumettre à notre assemblée et s'il est rejeté, vous comprendrez évidemment que notre groupe s'opposera à cette délibération.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, s'il est un commerce que les écologistes affectionnent tout particulièrement, c'est bien celui sur l'espace public permettant ainsi, entre autres, trois choses :

- de proposer des produits locaux, de saison, voire sans pesticides ni OGM, et favoriser ainsi la protection et le développement des terres nourricières périurbaines,
- de favoriser l'échange humain oserai-je dire, entre travailleur de la terre et consommateur urbain qui pourrait devenir ainsi consom'acteur,
- et surtout de permettre à chacun de s'approprier ou de se réapproprier l'espace public ou a minima de rencontrer ses voisins.

Comme vous le constatez, les écologistes sont tout autant soucieux de la santé des habitants qui devraient pouvoir avoir ainsi accès à des denrées alimentaires locales de qualité toute l'année, y compris avec le glanage. Nous sommes tout autant soucieux de l'attractivité et de la vitalité des quartiers, comme vous l'indiquez, car cela correspond à l'identité de nos quartiers, la présence des marchés autant que de la dignité, donc du revenu, et du bien-être des forains, qu'ils soient vendeurs de produits alimentaires ou d'autres productions artisanales régionales.

Concernant ce dernier point qui est lié au rapport même, nous considérons que la Ville, en coopération avec la Métropole avec cette taxe, s'engage à offrir un service public de qualité tout autant aux forains qu'aux lyonnaises et aux lyonnais. Ceci implique que cette augmentation soit justifiée, peut-être pas en 2015 puisque Fouziya Bouzerda nous a indiqué que les animations étaient plus ou moins déjà positionnées, mais pour les années à venir que cette augmentation permette d'alimenter une attitude écho-socio-responsable oserai-je dire.

Nous allons vous donner 4 exemples :

Pour limiter les cartons, les cagettes, les sacs jonchant le marché pendant et après ce dernier, pourquoi ne pas s'engager dans une opération « marché propre » avec un opérateur que vous connaissez déjà qui s'appelle l'ADEME, qui est bien identifié, qui a déjà fait une toute petite expérimentation il y a quelques années et qui continue à travailler à Villefranche-sur-Saône. Cela permettrait, entre autres, de valoriser très concrètement les déchets, y compris en monnaie sonnante et rébuchante.

Deuxième point : pour éviter les débris au sol en fin de marché, ou les reliquats de vente ou autres, pourquoi ne pas accueillir des tentes de glanage comme cela avait déjà été proposé dans d'anciens mandats ? Pour ce qui ne peut pas être donné à des personnes en situation de précarité, pourquoi ne pas composter ?

Troisième point : pour dynamiser les lieux de vente qui parfois, semble-t-il, en tous cas aux dires du Progrès, peuvent être délaissés par des habitants plus tentés par des hard discounters ou des surfaces de vente qui, pourquoi pas, feraient venir du bio du Pérou, mettre en place une démarche label de qualité dans la continuité de ce que la ville porte déjà le label « Lyon ville équitable et durable » avec nos producteurs locaux. Ceci accompagnerait aussi la dynamique de conversion au bio !

Dernier point, pour favoriser l'engouement pour ce type de consommation-là : travailler avec les associations de forains et commerçants non pas sur des animations ponctuelles mais sur du structurel, à savoir la signalétique, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, voire même en poussette, le référencement même si c'est vrai que l'Office du Tourisme relaie bien, et surtout les évolutions pour des marchés itinérants et de fin de journées et surtout, et toujours, et encore la qualité. Vous l'aurez compris, les Ecologistes ont force de propositions et continueront à proposer chaque année ce type de solution pour faire mieux avec moins.

J'indique à mes collègues qui, pourtant, sont bien placés pour avoir les informations par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, que l'enquête « ménage » c'est comme les démarches d'évaluation, cela demande de l'observation, du recul et du sérieux, et il n'y en a pas une tous les ans.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, par cette délibération, vous nous proposez d'augmenter de 2 % les tarifs des droits de place des marchés jusqu'en 2020.

Les élus Lyon Citoyenne et Solidaire n'ayant pas voté le budget au dernier Conseil municipal, s'abstiendront donc sur ce dossier. En effet, bien que conscients des difficultés budgétaires de notre ville, nous n'approuvons pas le fait que nous continuions à augmenter diverses tarifications sans vision sur les projets qui vont être menés sur ce mandat. Au-delà de ces considérations budgétaires globales, voici comment nous est justifiée cette augmentation -et je cite la délibération- « le coût du nettoyage et d'enlèvement des déchets sur les marchés a continué de croître de manière assez importante ».

Il faut dire effectivement que les fins de marchés -et on le remarque fréquemment sur les gros marchés comme le boulevard de la Croix-Rousse ou le quai Saint-Antoine- sont difficiles à gérer : amoncellement de cageots, sacs plastiques au vent qui viennent s'accrocher dans les arbres, quand ce ne sont pas des denrées alimentaires qui jonchent le sol. Pour faire face à cette réelle problématique, je pense que vous vous trompez de réponse. Vous souhaitez vous attacher aux déchets sur les marchés, très bien ! Si réellement l'exécutif municipal souhaite être volontaire, peut-être faut-il commencer par réduire leur production ou promouvoir leur valorisation.

En tout cas, c'est une volonté qu'on les élus du 1^{er} arrondissement. J'ai deux niveaux de réponse à vous proposer et j'espère qu'ils sauront vous inspirer :

Comment promouvoir d'une part des marchés zéro déchet ?

Nous pensons qu'une expérimentation, portée par la collectivité compétente en la matière -il ne s'agit pas de faire n'importe comment- peut se développer.

Pour mettre en œuvre une politique ambitieuse autour de l'économie circulaire, la mairie du 1^{er} arrondissement a répondu à l'appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage porté par l'ADEME, dans lequel nous avons identifié le marché de la Croix-Rousse. Malheureusement, la Métropole de Lyon n'a pas voulu s'engager en 2015 sur ce chantier. Malgré tout, nous restons volontaires et nous souhaitons inviter les élus en charge de ces questions pour travailler autour de cette thématique que nous considérons comme importante.

Comment faire face d'autre part au gaspillage alimentaire sur les marchés ?

Comme vous le savez sûrement Monsieur le Maire, la Mairie du 1^{er} arrondissement a installé un Conseil d'arrondissement des enfants. Lancé tout récemment, il s'est doté de trois commissions de travail dont l'une fait le lien entre la solidarité avec les personnes sans abri et la gestion du gaspillage alimentaire. Je ne trouve pas ça anodin que des enfants nous rappellent cette réalité et c'est assez pragmatique de lier l'offre avec le besoin. J'espère que leur sens de la créativité nous permettra de mettre en place des solutions opérationnelles rapidement.

La mairie de Paris, volontaire en la matière, vient de lancer ce 11 mars les Etats généraux de l'économie circulaire réunissant les acteurs associatifs, les collectivités et les entreprises afin de définir une

feuille de route pour les cinq prochaines années, à l'échelle de la Métropole. Si ce chantier est si consensuel, c'est qu'il est une réponse à la maîtrise du coût de l'énergie et créateur d'emploi : 50.000 rien que sur le territoire du Grand Paris.

A l'heure des restrictions budgétaires, dommage qu'à Lyon nous ne cherchions pas à être plus innovants et que la réponse à la gestion des déchets sur les marchés soit une augmentation des droits de place.

M. LE MAIRE : J'ai plutôt l'impression que Paris perd des emplois, mais on peut avoir des informations contradictoires.

Je mets aux voix l'amendement proposé par le Groupe Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les Groupes Socialiste, Radical et apparentés, Lyon Gauche Solidaires, Lyon Centristes et Indépendants, Centre Démocrate, Europe Ecologie – Les Verts, Lyon Ecologie et Citoyens ont voté contre.)

(L'amendement est rejeté.)

Je mets aux voix le rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté à la majorité.

(Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés et M. Boudot ont voté contre. Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire s'est abstenu.)

2015/934 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Atelier du Chat Perché pour son fonctionnement (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Mes chers Collègues, la délibération que nous devons adopter concerne l'Atelier du Chat Perché qui est un atelier vélo participatif créé en 2007 pour promouvoir l'usage du vélo en ville, en facilitant l'entretien et la réparation des vélos par les cyclistes, dans un esprit d'entraide, d'éducation populaire et d'autonomisation. En multipliant le nombre de vélos dans nos rues, les ateliers de ce type ont un impact positif sur la santé et la sécurité des cyclistes. Et comme vous le savez, en diminuant la part modale de la voiture, ils diminuent la pollution atmosphérique, la pollution sonore et les émissions de gaz à effet de serre.

L'Atelier du Chat Perché est l'un des exemples concrets des innovations sociales que les acteurs de l'économie sociale et solidaire inventent, sur notre territoire, pour développer l'économie circulaire, c'est-à-dire pour transformer nos déchets en ressources. L'économie circulaire constitue un gisement d'activité de premier ordre. D'ailleurs les multinationales traditionnelles l'ont bien compris et elles investissent déjà ce secteur qui leur promet de généreux profits.

Soucieuses de la pluralité de l'économie, les collectivités doivent encourager les associations à développer des projets d'innovation sociale fortement ancrés sur les territoires, pour maintenir et créer de la richesse sur place, pour développer le lien social et l'emploi local.

Nous le faisons aujourd'hui avec les vieux vélos qui s'abîment dans nos caves, mais nous le faisons aussi avec d'autres ressources, et je pense en particulier aux textiles, par l'installation de conteneurs de collecte sur la voie publique.

Monsieur le Maire, je sais votre intérêt pour ce sujet, vous qui avez inauguré ce mois-ci la friperie solidaire « les vêtements du cœur », qui en partenariat avec le Relais Emmaüs, crée des emplois d'insertion et permet aux familles à faibles revenus de s'habiller à moindre coût. Les textiles qui ne peuvent pas être revendus sont transformés en France, pour devenir des panneaux d'isolant destinés à la rénovation thermique des bâtiments, qui diminue nos dépenses d'énergie.

Notre soutien à l'économie circulaire se fait en lien étroit avec la Métropole, et ce n'est pas ma Collègue Emeline Baume qui me détrompera, quand je rappelle que chaque kilo de déchet qui échappe à l'incinération ou à la mise en décharge, représente aussi une économie pour la Métropole.

Nous avons bien compris qu'il faut aujourd'hui que nous fassions des économies, mais faire des économies, c'est aussi savoir investir intelligemment dans des solutions d'avenir, en raisonnant de manière globale.

Avec l'économie circulaire, nous sommes bien loin des dames patronnesses et de l'économie de la réparation : Lyon sait innover avec les robots, les smartgrids et les jeux vidéo, et c'est très bien, mais nous sommes aussi un terreau d'innovation sociale, et c'est au moins aussi important.

Paris va beaucoup faire parler d'elle en décembre prochain, quand elle accueillera la COP21, la Conférence de l'ONU sur le Climat. Mais à Lyon, c'est toute l'année, et depuis longtemps, que les acteurs de l'économie sociale et solidaire inventent une société plus sobre en énergie et en carbone, mais plus riche humainement.

Je vous invite donc à soutenir ce dossier, conformément à l'avis de la Commission. Merci de votre attention.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, pour favoriser le développement de l'usage du vélo en ville, on sait qu'il faut travailler sur trois freins qui sont bien identifiés :

- la question de la sécurité : la réponse est dans le développement des aménagements cyclables ;
- le risque de vol : la réponse est dans le déploiement des arceaux-vélos, de parkings sécurisés, soit publics, soit privés, dans les immeubles ;
- la question de la réparation des vélos.

Concernant ce troisième point, la multiplication d'ateliers de réparation vélos permettant de mailler la ville est nécessaire pour y répondre.

L'Atelier du Chat Perché fait partie du réseau des ateliers vélos participatifs, dénommé « l'Heureux Cyclage » et permet à de nombreux cyclistes d'entretenir et de réparer leur vélo à moindre coût. Ces ateliers essaient aussi de travailler en lien avec les déchetteries, pour récupérer des épaves de vélos et obtenir ainsi des pièces détachées, soit pour réparer, soit même pour reconstruire de nouveaux vélos. Ils participent ainsi au processus de recyclage/réutilisation des déchets, dont vient de parler Dounia Besson.

Notre collectivité, par la subvention octroyée dans cette délibération, participe au soutien de telles activités et nous nous en réjouissons. Cela est bon pour l'air que nous respirons, mais cela permet aussi de minimiser le prix de réparation des vélos, car les vélocistes, c'est-à-dire les magasins de vélos, ne sont pas toujours accessibles à tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/853 - Approbation de l'avance de trésorerie 2015 au profit de l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Marius Vivier-Merle - 69438 Lyon Cedex 03 - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2015/871 - Attribution de subventions à deux associations "Lyon Québec" et "Alliance Française de Lyon" - Année 2015 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté.)

2015/872 - Attribution de subventions à deux associations "Maison de l'Amérique Latine" et "Nouveaux Espaces Latino-américains" - Année 2015 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2015/868 - Lyon 3^e - Déclassement du domaine public d'un terrain communal situé 12 impasse Victor Hugo - N° EI 03196 - N° inventaire 03196 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

2015/879 - Lyon 3^e - Déclassement du domaine public communal d'un tènement situé 16 rue Bonnard - ex MJC - EI 03046 - Numéros inventaire 03046 G 000 - 03046 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit pour ces deux dossiers avec demandes d'interventions, de deux déclassements du domaine public. C'est ainsi qu'au travers de ces deux déclassements du domaine public communal, ceux-ci vont nous permettre de valoriser notre patrimoine immobilier avec la cession de nos terrains pour y construire du logement. Avis favorable de la Commission.

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire je vous prie de m'excuser, je vais vous faire plaisir en plus parce que vous avez demandé à ce que l'on parle de vision et je vais vous parler de vision de la ville sur ce dossier.

La Croix-Rousse n'est pas à vendre... Montchat non plus !

Et pourtant, Grand Lyon, Mairie centrale, Mairie du 3^e arrondissement, vous êtes engagés dans une démarche systématique de densification du quartier.

Les deux projets de ventes de terrains publics que vous nous demandez d'approuver aujourd'hui, s'inscrivent dans cette logique.

Cette densification systématique à Montchat comporte trois facettes :

1/ La démolition de maisons individuelles, qu'il s'agisse de belles villas ou de maisons plus communes. Les orientations d'aménagement du PLU sont censées protéger cet habitat pavillonnaire caractéristique. La réalité est bien différente, puisque les démolitions ont été nombreuses ces dernières années. Et vous faites preuve sur le sujet d'une grande passivité.

Le Maire du 3^e veut faire croire que seules six maisons sont tombées ces dernières années. Aucun Montchatois ne croit à cette fable, puisque ce nombre est parfois atteint dans une seule rue de l'arrondissement. Et je voudrais, puisque ces démolitions se comptent soi-disant sur les doigts d'une main, citer l'excellent article du Progrès, d'il y a quelques jours -merci à eux- qui parlait de la réfection du réseau ERDF sur Montchat et qui disait : « Il est indispensable de rénover un réseau vétuste qui ne correspondait plus aux besoins, car les immeubles ont remplacé les petites maisons et la demande en énergie est devenue telle qu'il fallait bien adapter ce réseau. »

Je crois qu'on a là un bon exemple de ce qui est en train de se passer sur Montchat.

2/ Deuxième facette : l'exploitation de toutes les opportunités de construction, sans souci d'équilibre. Vous cherchez à identifier tous les délaissés, toutes les dents creuses, tous les terrains « mutables ». Je me souviens même d'une réunion de Conseil de quartier, où vous avez demandé aux habitants de rechercher autour de chez eux les mètres carrés pour être « bétonnables ».

M. Philip met souvent en avant l'argument de la liberté de vente des propriétaires, qui veulent réaliser la meilleure plus-value sur la vente de leur maison. Mais, quid de la moins-value réalisée par d'autres habitants-propriétaires, qui se retrouvent tout à coup avec un immeuble de sept étages qui plonge dans leur jardin.

Cette densification en cœur de quartier pose d'autant plus question, Monsieur le Maire, que, en marge de Montchat, vous avez aménagé les 100.000 mètres carrés des tènements Merck/RVI, avec pratiquement aucun logement. Cela veut dire finalement que vous ne construisez pas là où l'on pourrait construire, mais vous construisez avec excès, là où ce n'est pas opportun.

3/ Troisième dimension : cette densification est opérée sans réflexion sur les besoins du quartier en termes d'équipements et je dois dire que la discussion et ce que nous avons entendu, Monsieur le Faou, tout à l'heure, sur les statistiques de logement social, nous porte à être inquiets, puisque ce que l'on sait ce soir, c'est

que vous ne savez rien sur le sujet. On comprend mieux que vous n'ayez pas de vision prospective en termes d'équipements de proximité.

Sur Montchat, certes, il y a eu la relocalisation de la MJC sur le site du Foyer, mais à part cela, quels équipements publics avez-vous prévus ?

Tout cela commence à générer inquiétudes et déceptions chez les habitants de Montchat : une ambiance « village » qui laisse place à un urbanisme banalisé, des difficultés de stationnement croissantes, une école saturée, des actes de délinquance mal contrôlés : je sais que vous avez fait votre numéro d'autosatisfaction, mais la délinquance est mal contrôlée, sauf à se satisfaire, par exemple, de vols à la tire dans les véhicules pratiquement tous les jours et une desserte en transport en commun qui est toujours insuffisante.

Mais, le projet que vous nous proposez, pose les problèmes suivants : votre projet pour l'impasse Victor Hugo illustre bien la densification inopportune. Les constructions d'immeubles ont été nombreuses dans ce secteur pavillonnaire entre le tramway et la route de Genas. La voirie n'est pas adaptée à cette densification et il est aberrant de construire un immeuble au bout d'une toute petite impasse. Vous pourriez au moins utiliser ce terrain communal pour créer un cheminement piéton vers le Parc Bazin.

Quant au terrain de l'ancienne MJC rue Bonnard, ne faudrait-il pas se demander avant de le vendre, s'il ne peut être utile à l'avenir pour accueillir un équipement de proximité, un poste de police municipale (enfin !), un établissement scolaire pour désengorger Anatole France, un parking (au moins provisoire le temps des travaux sur la place du Château)...

Avant de vendre ces terrains, assurons-nous qu'ils ne présentent pas un intérêt pour des aménagements publics et que les constructions que vous projetez sont compatibles avec un développement harmonieux de Montchat. La question mérite d'être posée dans le cadre de la révision du PLU.

Pour notre part, nous n'approuvons pas aujourd'hui cette densification, d'où nos votes négatifs sur ces deux dossiers. Je vous remercie.

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je souhaite revenir plus particulièrement sur le dossier concernant le terrain 12 impasse Victor Hugo à Lyon 3^e sur lequel est envisagée une opération de construction de logements sociaux locatifs.

Je profite de cette délibération, pour rappeler la signature le 28 janvier 2014 de la Charte entre la Ville de Lyon et les bailleurs sociaux, qui se sont engagés à œuvrer dans le sens de l'adaptation des logements sociaux aux besoins des seniors et de faire de cet engagement une priorité.

Elle traduit une démarche collaborative, visant à construire un cadre de vie adapté à la perte progressive d'autonomie et à l'équité de traitement dans l'accès aux logements sociaux adaptés, avec des orientations aussi pertinentes qu'ambitieuses.

Il s'agit d'une initiative innovante de par sa dynamique collaborative et le traitement transversal et opérationnel réservé à l'enjeu que représente la transition démographique et plus particulièrement à la prise en compte du critère de séniorité caractérisant de plus en plus de ménages demandeurs d'accès ou d'adaptation au parc social.

Les Lyonnais de 60 ans et plus représentent 19 % de nos concitoyens et dans quinze ans, ceux de plus de 75 ans représenteront près de 17 % de la population contre 8 % aujourd'hui.

A l'aune des défis soulevés par le vieillissement de la population, la Ville de Lyon porte une politique gérontologique forte et a rejoint depuis 4 ans, le réseau « Villes amies des aînées » de l'OMS. Ainsi, Lyon tend à être un incubateur de bonnes pratiques ciblant la lutte contre l'isolement des seniors, leur repositionnement dans leur vie de quartier et la prévention contre la dépendance, dont l'habitat est un pilier.

Cet habitat doit être sécurisant et assurer une qualité de vie. Aussi, l'offre de logement et son adaptation aux besoins sont deux critères essentiels au maintien de l'autonomie et au bien vieillir.

Le maintien à domicile est un souhait largement exprimé chez les seniors. Cet attachement souligne le besoin de conserver ses habitudes, ses repères et ce constat est encore plus vrai dans le parc locatif social qui abrite les seniors aux ressources financières les plus faibles.

La demande croissante d'accès au parc social est déjà une réalité. Demain, afin de permettre une équité de traitement dans ces demandes, nous devons prendre en compte dès aujourd'hui les conséquences en termes d'adaptation et d'accompagnement de l'allongement de la durée de vie de 82,4 ans, aujourd'hui, à 88,5

ans en 2050 ainsi que le contexte socio-économique des seniors marqué par l'écart entre le coût des loyers et la baisse des revenus, écart qui s'accroîtra avec la discontinuité des carrières professionnelles.

Demain, le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement passe en première lecture au Sénat. Dans le cadre de cette loi, la Caisse des Dépôts et le Ministère de la Santé ont signé le 4 mars, une convention par laquelle la Caisse des Dépôts s'engage à renforcer sa participation à l'effort d'adaptation du parc immobilier de logement social.

A la lumière de ces orientations positives, la démarche entreprise par la Ville de Lyon et les bailleurs sociaux depuis plus d'une année, s'inscrit dans cette volonté effective de soutenir durablement l'intégration du vieillissement dans les politiques de solidarité et d'habitats sociaux et je sais que les services de M. Le Faou travaillent activement sur ce dossier.

Oui, il s'agit d'un véritable défi pour les acteurs engagés dans la Charte « Vieillesse, Solidarité et Habitats Sociaux ».

Oui, pour l'heure, cette Charte fait l'objet d'expérimentation sur le territoire et le 12 impasse Victor Hugo pourrait être ciblé.

Oui, à terme, cette démarche permettra de développer à l'ensemble de la Ville de Lyon, une politique garantissant l'équité de traitement dans l'accès au logement adapté dans des « bassins de vie inter-âges ».

Les élus du Groupe Lyon Ecologie et citoyens voteront positivement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je suis étonné de la vision un peu éculée que peut avoir notre Collègue Pierre Bérat

M. LE MAIRE : J'aurais dit étriqué...

M. LE FAOU Michel : ...et qu'il véhicule au regard de l'avenir de Montchat et de son développement.

Dans un premier temps et concernant l'évolution patrimoniale de ce secteur, et notamment dans le cadre de l'élaboration du PLUH, nous allons diligenter une étude patrimoniale qui permettra de définir pour un certain nombre de biens, ceux à préserver. Il conviendra ainsi de savoir...

M. LE MAIRE : On ne parle pas du PLUH tous les jours...

(Interpellation de M. Bérat.)

M. LE FAOU Michel : Il conviendra ainsi par le biais de cette étude d'identifier les biens qu'il conviendra de conserver et pour lesquels dans le cadre du PLUH, nous les marquerons comme éléments bâtis à préserver. Donc, je tiens à rassurer M. Bérat sur ce point et sur le fait que concernant l'évolution patrimoniale de Montchat, sur ce plan là, nous ne sommes pas éloignés des préoccupations visant à préserver quelques biens qui ont un réel intérêt patrimonial.

Ensuite, au regard de tout ce que nous menons actuellement sur le 3^e arrondissement de manière générale, et plus précisément sur Montchat, je tiens à rappeler un certain nombre d'opérations qui ont été réalisées. Je vais faire un petit inventaire, qui ne sera pas très long :

- en matière d'infrastructures de transport, nous avons réalisé le tram T3, nous allons réaliser le prolongement du tramway T1 qui desservira notamment les hôpitaux Est, nous avons procédé à l'électrification de la ligne C13 qui dessert notamment l'avenue Lacassagne,

- en matière d'équipements, nous avons procédé au rachat du parc Chambovet, nous avons aménagé des jeux pour enfants sur Montchat, nous allons réaliser le réaménagement de la place du Marché, nous avons réalisé l'aménagement du stade Juninho, la MJC,

- dans le cadre des aménagements réalisés le long de l'avenue Lacassagne et en lien notamment avec la Croix-Rouge, nous avons permis de réaliser une école destinée à la formation des infirmières et des aides-soignants,

- plus au Sud, sur le tènement qui se situe dans le prolongement de la SEPR, nous lui permettons de prolonger son extension. Nous permettons aussi à l'école Emile Cohl de s'y implanter. Nous réalisons dans ce cadre-là un espace vert de proximité avec une bibliothèque, avec des logements.

Donc, vous pouvez voir que le secteur de Montchat n'est pas du tout abandonné en matière d'aménagement et d'équipement et que nous avons bien une vision prospective sur l'ensemble des éléments qui concourent à faire en sorte que ce quartier conserve et préserve sa qualité de vie.

Ensuite, concernant les différents délaissés sur lesquels nous sommes amenés aujourd'hui à valoriser notre foncier, je pense que c'est une mesure de saine gestion, ce qui permet dans ce cadre là, de valoriser un certain nombre de foncier qui ne trouvait pas, aujourd'hui, preneur. Par ce biais là, cela permet aussi de diversifier l'habitat, de réaliser des opérations mixtes qui permettent à la fois la construction d'immeubles pour l'accession à la propriété pour un certain nombre de nos concitoyens, mais aussi de produire du logement conventionné sur un secteur qui en manque un petit peu.

Donc, nous avons une action équilibrée sur l'ensemble de ces éléments et vous pouvez le voir, Montchat n'est pas du tout l'oublié en matière d'aménagement urbain et il le sera d'autant moins dans les années à venir. Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. On voit ce qu'est une vision de la ville.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot et le Groupe Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés ont voté contre les rapports 868 et 879.)

2015/900 - Mise en place d'une tarification forfaitaire dans le cadre de la mise à disposition de salles municipales de spectacles et de conférences de la Ville de Lyon (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la mise en place d'une tarification forfaitaire dans le cadre de la mise à disposition de salles municipales de spectacles et de conférences de la Ville de Lyon.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Mes chers Collègues, cette délibération présente les nouveaux tarifs et leurs règles d'application pour les salles municipales à usage de spectacles et de conférences.

Alors il nous est proposé d'harmoniser les tarifs pratiqués par la ville en généralisant la tarification de type forfaitaire et en la fixant au 1^{er} janvier de chaque année.

En fait, il apparaît que ce nouveau mode de calcul, avec la facturation du nettoyage et le coût amplifié des heures de dépassement, risque de faire augmenter la facture pour les acteurs culturels et associatifs.

Nous demandons donc qu'un point soit fait en fin d'année 2015 afin d'évaluer les conséquences de ces nouveaux modes de calculs pour les associations culturelles.

Il convient d'ajouter que baisse également le nombre de jour de gratuité dont disposait chaque arrondissement pour soutenir une politique culturelle de proximité. Ainsi, ces jours de gratuité, proposés au vote du Conseil municipal par les arrondissements, passent de 30 à 20 jours par an, mesure qui limite un peu plus le soutien concret à la vie culturelle, mesure qui limite un peu plus aussi les possibilités d'initiatives des arrondissements.

Au sujet du pouvoir d'initiatives des arrondissements, je reformule aujourd'hui, en séance publique, la demande de transfert de gestion de la salle Paul Garcin à la Mairie du 1^{er} arrondissement.

Et nous vous proposons une expérimentation : laissez-nous gérer, comme la loi PML le prévoit et le permet, cette salle municipale. Laissez-nous établir une programmation de proximité et réaliser y compris quelques travaux d'investissement sur nos crédits d'arrondissement. Et réalisons ensemble à mi-mandat, dans trois ans, par exemple, le bilan de ce nouveau mode de faire.

Lyon sera forte, Monsieur le Maire, de laisser possible des expérimentations sur ses arrondissements, en lien avec les réalités de terrain et de proximité. Je propose d'ailleurs que ces expérimentations sur la gestion des salles soient accompagnées par la remise en route des commissions mixtes paritaires d'arrondissement. Ces commissions permettent justement à la Mairie centrale et aux mairies d'arrondissement de faire le point, ensemble, sur les équipements transférés. Elles ne fonctionnent plus, je ne sais pas bien pourquoi, mais comme la loi PML le prévoit et normalement l'impose, j'en demande la réactivation. Je vous remercie.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, effectivement la ville dispose de plusieurs salles de spectacles de différentes jauges, installées au sein de nos différents arrondissements, du 1^{er}, du 3^e, du 5^e, du 6^e.

Ces salles sont très utilisées, puisque près de 650 manifestations annuelles se produisent, et nous avons travaillé, qui plus est, ces dernières années, à rénover plusieurs d'entre elles, je pense notamment à la Salle Edouard Herriot et à la salle Barbara.

En accord avec la direction des salles municipales qui ne craint pas d'expérimenter, ma chère Collègue, nous avons souhaité revoir la tarification et les modes de location de ces salles avec un triple objectif :

1- la volonté de permettre aux petites associations de pouvoir utiliser ces salles dans des conditions tarifaires accessibles ;

2- de revoir les tarifs pour les organisateurs professionnels qui utilisent parfois ces salles de spectacles, dont les pratiques ont évolué, avec, en particulier une demande régulière d'autorisation de captation audiovisuelle ou sonore ;

3- le besoin d'harmoniser la tarification des salles suite aux évolutions tarifaires que nous avons menées sur les salles Barbara et Edouard Herriot.

Les nouveaux tarifs se traduisent dans une volonté de simplification. Vous ne parlez que de la salle Paul Garcin, mais vous avez bien compris qu'il existe plusieurs salles. Donc une simplification et une meilleure lisibilité des grilles tarifaires avec premièrement, et cela est très important pour nous :

- La prise en compte de la détention ou non de la licence d'entrepreneur de spectacles, alors que nous avions auparavant comme critère pour les associations, essentiellement celui du prix du billet >0€ à 11 euros.

- La captation audiovisuelle, représentant 20 % de la location totale, est désormais incluse totalement à l'intérieur du tarif que nous proposons.

- La limitation à 4 % maximum de l'augmentation des tarifs associatifs non détenteurs de la licence, qui démontre, encore une fois, notre souci de rester attentifs au monde associatif.

- La conservation des arrhes dans le cadre des contrats de locations, quelles que soient les modalités sur lesquelles je vais revenir.

Concrètement, trois types de tarifs sont à distinguer :

- Le tarif normal destiné aux sociétés commerciales, aux organisateurs professionnels, qui sont souvent des « tourneurs », et aux structures associatives dotées de la licence d'entrepreneur de spectacles.

- Le tarif réduit s'adresse aux organismes à but non lucratif (collectivités territoriales, établissements publics, fondations...) et plus particulièrement aux associations constituées sous le régime de la loi de 1901, à condition qu'elles ne soient pas dotées de cette licence d'entrepreneur de spectacles.

Vous comprenez que, si nous insistons, c'est qu'il y avait beaucoup de confusion dans un certain nombre de situation.

L'augmentation des tarifs est modérée, je le répète encore une fois, pour ne pas pénaliser les associations. Elle se situe entre 3 et 4 %, étant entendu que cette captation est incluse dans le tarif. Nous offrons donc un service supplémentaire.

- La gratuité, dès le stade du contrat, est réservée aux écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Lyon.

Nous continuerons d'accompagner des associations en proposant au vote du Conseil, comme c'est le cas régulièrement, des exonérations des frais de locations, pour des projets culturels, sociaux ou humanitaires.

Vous l'aurez compris, notre volonté est de pouvoir accompagner au mieux le développement des activités de ces salles, en permettant au monde associatif de pouvoir les utiliser dans les meilleures conditions.

Les différentes salles, pour répondre à votre dernière question, restent sous la gestion de la direction des salles municipales, nous avons beaucoup discuté de cela en amont, afin de permettre -c'est aussi, et plus que jamais, notre souci- une utilisation partagée par tous les acteurs associatifs de la cité, en ne privilégiant pas tel ou tel territoire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

2015/943 - Lyon 1^{er} - Conclusion d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux avec gratuité partielle au profit de l'Association "Le Village Sutter" pour l'occupation des 1^{er} et 2^e étages de la Villa Sutter située dans l'enceinte du Parc Sutter sis 10 rue de Vauzelles - EI 01 040 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce dossier concerne le Village Sutter, au travers de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux avec gratuité partielle au profit de l'Association pour l'occupation des 1^{er} et 2^e étages de la Villa Sutter située dans l'enceinte du Parc Sutter.

La valeur locative annuelle des deux étages s'élève à la somme de 30 243 €. Compte tenu de l'activité de cette association locale, il nous est proposé d'agréer une redevance annuelle, outre charges et taxes, d'un montant de 14 766 € par an ; l'exonération partielle accordée par la Ville s'élevant à 15 477 €.

Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération vient compléter la convention d'occupation temporaire qui lie la Ville de Lyon au collectif d'associations « Village Sutter » et qui permet à ce collectif d'occuper une surface d'environ 300 m² au sein de la villa située parc Sutter sur Lyon 1^{er}.

Je ne résiste pas à citer cette délibération qui souligne combien ce collectif d'associations crée, je cite : « des partenariats et des synergies locales et régionales » et contribue « au rayonnement culturel du territoire lyonnais ».

Je ne résiste pas, parce que cette délibération illustre parfaitement ce que je viens de dire à l'instant au sujet de la richesse des expérimentations locales.

En effet, le projet de mise à disposition de la villa au collectif Village Sutter, a abouti en 2009. C'était sur proposition, et après un gros travail, de la mairie du 1^{er} arrondissement. A l'époque, nous avons déjà un peu bataillé pour faire valoir les atouts de ce projet. Mais, à force d'argumenter, nous avons été entendus par la direction de l'immobilier et je suis certaine que M. le Directeur de l'Immobilier, avec lequel j'étais allée sur place, s'en souvient encore.

Alors, forts de cette expérience réussie et dont nous nous félicitons ensemble, Ville de Lyon et Mairie du 1^{er} arrondissement, nous demandons que soit organisée une rencontre entre l'association « La Ruche » et la Ville de Lyon. Cette rencontre permettrait certainement d'apaiser certains malentendus qui me semblent exister entre l'exécutif municipal et cette association.

Pour notre part, élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, nous sommes favorables au principe d'une convention d'occupation temporaire entre « La Ruche » et notre Ville. Nous estimons que cette occupation temporaire, non seulement ne nuira pas au projet de jardin citoyen et partagé que nous voulons développer sur cette parcelle, mais qu'il viendra au contraire le nourrir et l'enrichir.

J'ajoute que cette association travaille déjà en parfaite harmonie avec les autres structures de l'arrondissement, depuis le Conseil de quartier jusqu'à la maison de retraite du Bon Secours, située face au jardin. Un projet de partenariat est même déjà en cours entre cette maison de retraite et l'association.

Cette association recueille, enfin, le soutien de nombreux habitants et habitantes de l'arrondissement. Des habitants qui organisent par ailleurs, une fête familiale et citoyenne sur le site ce week-end.

Je souhaite que notre ville accueille avec bienveillance ce mouvement spontané, qui n'est pas le fait de squatters, mais plutôt de citoyens. Une présence citoyenne à laquelle nous faisons régulièrement appel dans nos quartiers pour assurer convivialité et lien social.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Je voudrais apporter quelques précisions sur les derniers éléments que vous venez d'aborder s'agissant de « La Ruche » de la Croix-Rousse pour laquelle vous nous demandez de convenir d'une convention précaire.

Je veux simplement dire, devant l'ensemble du Conseil municipal, que cette association dénommée « Ruche de la Croix-Rousse », occupe à l'heure actuelle, sans droits, ni titres, la maison ainsi que l'espace vert, et que depuis plusieurs mois nous avons fait en sorte que ces occupants soient expulsés le plus rapidement possible. Cela nous permettra de voir, avec les adjoints et les services concernés, de quelle façon nous allons mettre à disposition ce terrain.

Tant qu'ils occuperont ce terrain, sans droits, ni titres, il n'y aura ni discussion, ni rencontre.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas encourager les squats dans la ville !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire s'est abstenu. M. Boudot a voté contre.)

2015/962 - Patrimoine bâti de la Ville - Opérations 01008540 « GS Aveyron - Réfection des tableaux de façades sur rues et cours », 60021827 « Stabilité et consolidation des ouvrages », 60021828 « Remplacement des SSI », 60021829 « Remplacement des menuiseries », 03020580 « Bourse du travail – Rénovation des menuiseries extérieures », 60021830 « Enlèvement d'amiante », 09025001 « GS Daudet - Travaux sur plafonds de l'école primaire », 60021831 « Réfection couvertures et étanchéité », 60021832 « Mise en conformité des installations électriques », 60021826 « RIT 2015 », 60021837 « rénovation des réseaux de chauffage ». Vote d'une partie des AP 2015-11, 2015-14, 2015-12, 2015-7, 2015-8, 2015-10, 2015-13, 2015-5, 2015-6 programme 20020. Lancement d'opérations de travaux urgentes dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 - Affectation d'une partie des AP précitées (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit du patrimoine bâti de la ville et le lancement d'opérations urgentes dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements. Il s'agit de l'affectation d'une partie des AP précitées.

Cette délibération va nous permettre de lancer des opérations de travaux urgents, comme je l'ai dit, cet été notamment pour les écoles, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 avec une affectation d'une partie des AP, notamment pour des travaux importants que nous poursuivons depuis quelques années sur nos bâtiments. Ceux-ci vont contribuer à nous faire faire quelques économies d'énergie, lorsque notamment nous changeons des menuiseries de fenêtres intérieures et extérieures ou que nous rénovons nos chaudières.

Avis favorable de la Commission.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, certains travaux dont il est question dans cette délibération, sont des travaux qui vont permettre une diminution de la consommation énergétique des bâtiments municipaux. On y trouve la rénovation des menuiseries extérieures, la rénovation d'installations thermiques, ou encore de réseaux de chauffage.

Cela va dans le bon sens des économies d'énergie que notre collectivité s'est engagée à faire dans le cadre des plans climat de la Ville de Lyon et du Grand Lyon.

Pour atteindre ces objectifs que l'on dénomme 3x20, et en particulier la réduction de 20 % de la consommation énergétique, d'ici 2020, l'enjeu des économies d'énergie pour les bâtiments municipaux est primordial. Des sommes importantes sont affectées régulièrement pour la rénovation d'écoles, de crèches ou de gymnases. Une mission Energie a été mise en place par la ville. Un diagnostic thermique individuel était prévu pour l'ensemble des bâtiments municipaux dans le cadre du plan climat de la ville. Nous avons déjà demandé sa communication dans cette assemblée. Il permettrait de quantifier et prioriser l'effort à engager pour atteindre cet objectif en 2020 dans le cadre de notre prochaine programmation des investissements.

Nous vous rappelons donc notre demande de communication de cet état des lieux, en amont de l'adoption de la prochaine PPI.

En vous remerciant de votre écoute, notre Groupe votera favorablement cette délibération.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, juste une explication de vote. Nous nous abstiendrons sur ce dossier compte tenu du peu de débats entourant la PPI.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2015/969 - Démolition en vue de la construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset, avenue Joannès Masset à Lyon 9^e - Opérations numéros 09338001 - 093260003 - Vote de l'autorisation de programme n° 2011-3, programme 00006, lancement des études de démolition et affectation d'une partie de l'AP (Direction de la Construction)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, d'un vote de l'autorisation de programme pour le lancement des études de démolition et affectation d'une partie de l'AP, démolition pour la construction du groupe scolaire et de la crèche Joannès Masset, avenue Joannès Masset à Lyon 9^e. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/976 - Construction de vestiaires préfabriqués au stade Marc Vivien Foé - 7 rue Jules Verne à Lyon 3^e - Opération n° 03040540 – Vote et affectation de l'AP 2015-1 « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 », programme 00004 pour 435 000 euros – Lancement de l'opération (Direction de la Construction)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le dossier suivant porte sur la construction de vestiaires préfabriqués au stade Marc Vivien Foé. Là aussi, il s'agit du vote et de l'affectation de l'AP pour l'aménagement d'équipements sportifs. Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Juste en 30 secondes, vous dire que concernant la Ruche, vous faites une cruelle erreur d'appréciation sur le projet de cette association. Je maintiens la nécessité d'une rencontre. Pour moi, la rencontre permet de dépasser un certain nombre de préjugés.

Je reviens sur ce dossier. Nous prenons acte de la nécessité d'augmenter la surface des vestiaires du stade Marc Vivien Foé afin que ses terrains soient homologués en niveau 5 par la Fédération Française de Football. Nous n'avons aucune objection quant à son projet, simplement, nous voulons savoir si cette extension nécessaire implique la destruction de l'immeuble qui accueille le collectif Lamartine et si oui, un dialogue est-il engagé entre ce collectif et l'Adjoint à la culture ?

M. LE MAIRE : Je veux reprendre la parole sur les squats. Aujourd'hui, il existe sur le territoire de la Ville de Lyon, 19 squats, dont l'un au 37 boulevard Yves Farge dans le 7^e arrondissement qui regroupe 200 personnes et sur lequel nous avons demandé l'expulsion, comme pour tous les squats. Sur ce terrain, c'est là où nous devons construire le groupe scolaire qu'attend le 7^e arrondissement. Cela veut dire que dans ces squats, ce n'est pas simplement des bâtiments inoccupés, c'est ce qui nous empêche de construire l'avenir.

Je ne veux pas encourager des mouvements qui disent « je squatte » et après « je passerai une convention avec la Ville de Lyon ». Non, il n'y aura pas de régularisation pour les gens qui ont squatté les bâtiments.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2015/866 - Jardins partagés - Convention d'occupation temporaire avec l'Association « CIL Vitton Thiers » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain métropolitain situé à l'angle de la rue des Emeraudes et de la rue Michel Rambaud à Lyon 6^e, à usage de jardin partagé - Approbation et autorisation de signature de la convention (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)

2015/867 - Lyon 2^e - Rectification parcellaire entre la Ville de Lyon et l'Etat, quai Perrache, à la suite d'une erreur matérielle lors de la rénovation cadastrale - EI 02060 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/880 - Lyon 4^e - Désaffectation du tènement de l'ancien collège Serin situé 2 bis place de Serin - EI 04045 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/899 - Lyon 4^e - Constitution d'une servitude de cour commune au profit de la Société Lyonnaise pour la Construction -SLC- sur les parcelles cadastrées AD 72 et AD 73 situées rue Henri Ferré - EI 04046 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/923 - Lyon 2^e - ZAC Confluence - Acquisition de l'assiette foncière destinée à accueillir un équipement sportif -jeux de boules- et des jardins partagés dans le cadre du réaménagement des Rives de Saône - N° EI 02254 - N° inventaire 02254T001-01 - Opération 02254002 - et affectation d'une partie de l'AP 2009-1 - programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/924 - Lyon 8^e - ZAC Berthelot Epargne - Acquisition à titre gratuit auprès de l'aménageur NEXITY Apollonia d'un volume brut fluide en attente à aménager en établissement jeunes enfants - N° EI 08295 - N° Inventaire 08295V001. Opération n° 08295001 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n°2009-1, programme 00002 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/925 - Lyon 9^e - Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif du 27 janvier 2012 entre la Ville de Lyon et l'Association Sport dans la Ville - 18 quai du Commerce - EI 09069 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/926 - Lyon 8^e - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit d'Immobilier Rhône-Alpes d'un volume à usage de logements détachés du Groupe Scolaire Charles Péguy sis 37 rue Paul Cazeneuve - EI N° 08016 - N° inventaire 08016L000 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/928 - Rénovation et extension du Gymnase Viviani - 13, avenue Viviani à Lyon 8^e - Opération n° 08034002 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1, programme n° 00004 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/933 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, des parcelles engazonnées et arbustives longeant la ligne de tramway T4 - phase 2 entre la place Jets d'eau et la Part-Dieu- EI 58010, 58220, 58149, 53197, 53143 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/936 - Contribution financière de la Ville à l'extension du réseau public de distribution d'électricité suite à autorisations d'urbanisme - Réévaluation du montant de l'opération n° 600ERDF et affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2011-2, programme 00016 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/940 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : MJC de Montchat - Compagnie CALA - Piano à Lyon - Mairie du 3^e arrondissement - Association socio-culturelle du lycée du Parc - Association Les amis de l'Espace Gerson - Espace 44 - Association Le Parisolidaire Lyon - Association des Médecins et Pharmaciens du Coeur - Théâtre des Clochards Célestes - Association La Cocotte Production - Compagnie On/Off - Association Contact Rhône - Association FM Airs / A Thou Bout d'Chant - Montant total des exonérations : 23 005,33 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/941 - Théâtre de la Croix-Rousse - Remplacement de la production de froid - place Joannes Ambre à Lyon 4^e - Opération n° 04010554 - Vote d'une partie de l'AP 2015-18, programme 20020 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-18, programme 20020 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/959 - "Aménagements pour les services municipaux" -opération 60021833-, "Aménagement et rénovation des salles municipales" -opération 60021834-, "Charges de copropriété en investissement"-opération 60021835- "Acquisitions foncières" AP 2015-1 - Vote d'une partie des AP 2015-2, 2015-1, 2015-17, programmes 00008, 00020 et 20020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Abstention de M. Boudot.)
(Adopté.)

2015/971 - Réalisation d'une bibliothèque municipale à construire sur l'îlot Fontenay à Gerland - Opération 07302001 - Annulation de la délibération n° 2014/494 du 22 septembre 2014 et approbation de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Abstention de M. Boudot.)
(Adopté.)

2015/884 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux, sis 23 rue des Serpollières à Lyon 8^e, en faveur de la Régie de Quartier Etats-Unis Euréqua pour l'action "Pause Amitié" - EI 08267 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté.)

2015/898 - Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association le "M.A.S" -Mouvement d'Action Sociale - siège : 24, rue du Colombier à Lyon 7^e- concernant un logement situé à Lyon - EI 03 388 (Direction de l'Action Sociale)

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour la mise à disposition de l'Association le « M.A.S. » d'un 3^e logement d'urgence pour les femmes victimes de violences à Lyon.

Je rappelle que depuis mai 2013, avec le lancement de deux autres logements dans un premier temps, nous avons accueilli et contribué à sauver 11 femmes et 11 enfants.

Cette convention se déroule particulièrement bien avec l'Association le « M.A.S. » qui est très efficace, qui sait entourer les femmes pour leur permettre de se reconstruire et de partir vers d'autres logements pour libérer nos logements qui servent à l'urgence. Car hélas, l'urgence reste forte sur la ville, sans diminution de la demande.

La question des violences faites aux femmes reste un point de résistance à l'évolution des droits et du respect des femmes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/938 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé municipal au profit de l'Association Cuivres Diffusion, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5^e - EI 05055 (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable en précisant qu'il ne s'agit pas d'une association qui pratique le recel du cuivre.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2015/974 - Lions du Sport 2014 - Financement et partenariat privé - Conventions de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, ce dossier traite des Lions du sport, soirée qui a décerné le titre sportif de l'année 2014.

Dans un contexte de maîtrise des budgets, nous avons pu, grâce à des partenaires privés, financer en partie cet événement puisque 46 000 euros ont été levés.

Dans cette délibération, il est question des conventions de mécénat qu'il nous faut établir avec nos généreux partenaires. Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme TAZDAIT Djida : Sous ce mandat, vous avez fait le choix de limiter les contributions aux Lions du sport qui passent de 5 à 2, soit 4 000 euros en moins pour la vie sportive par arrondissement.

« Félicitons-nous d'avoir réussi à en conserver trois » avait dit Yann Cucherat, notre Adjoint aux sports. Est-ce à dire que vous aviez comme projet l'extinction totale des Lions du sport ?

Cette politique faisait l'unanimité auprès des élus comme des clubs. C'était un moyen de venir en aide aux associations sportives sur des événements ponctuels ou sur l'organisation de tournois, de stages, de déplacements ou d'achat de matériels. Bref, ce qui fait la vie quotidienne d'un club et qui lui permet de faire face aux aléas.

Et qui mieux que les élus d'arrondissement pour être à l'écoute de ces besoins ? Ils connaissent bien mieux le tissu associatif et les besoins des clubs que la mairie centrale.

C'est clairement retirer du pouvoir au niveau le plus proche des associations pour le re-centraliser à l'Hôtel de Ville. Une nouvelle fois, l'UDI regrette ce choix. C'est un coup porté au lien social et à la proximité. Il faut faire des économies ailleurs : sur le budget « fêtes et cérémonies », sur les dépenses de communication... mais pas sur le sport amateur ! Parce que le sport permet d'oser, d'apprendre à se remettre en question, d'analyser ses échecs mais aussi ses victoires, d'avoir une deuxième chance. Il peut inciter à la reconnaissance du courage, à la prise d'initiative et au droit à l'erreur.

Monsieur le Maire, nous souhaitons que vous soyez sport et que vous reconnaissiez que c'est une erreur de diminuer les crédits du sport amateur.

Nous voterons évidemment cette délibération.

M. LE MAIRE : Vous savez, je regarde autour de nous ce que font les Communes et je vois, par exemple, que dans la Commune de Caluire où siège la tête de file de l'UMP, ils ont, pas sur une, mais sur toutes les associations, diminué de 5 % dans un premier temps.

Vous voyez, ce qui va tuer notre pays, c'est la démagogie. C'est la démagogie parce qu'on en a ce soir fait assaut, où tout est gratuit, où il n'y a pas de problème, où l'on peut y aller. Un jour, à force de mener ce type de politique, on va se retrouver dans la situation où se sont retrouvés l'Espagne, le Portugal, la Grèce. Ils savent que le prix à payer est extrêmement important.

Alors moi, partout, j'essaye de dire qu'il faut avoir une politique responsable. Quand je regarde ce que font un certain nombre de maires de grandes villes, je vois qu'ils vont appliquer exactement les mêmes recettes que nous. Que ce soit M. Jupé à Bordeaux, M. Moudenc à Toulouse, M. Gaudin à Marseille, ils vont à la fois augmenter les impôts parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, ils vont diminuer un certain nombre de crédits et puis, ils vont augmenter les tarifs.

Si vous avez d'autres recettes, je suis bien évidemment preneur de toutes bonnes solutions.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/856 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2015/863 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association "Lyon Plongeon Club" pour l'organisation des Championnats de France d'hiver des jeunes aux 1 mètre et 3 mètres, du 13 février au 15 février 2015, à la piscine de Vaise - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/864 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "Les Rebelyons" pour l'organisation de la 6^e édition du tournoi de l'Ov' à Lyon, le samedi 4 avril 2015 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Abstentions de Mmes Balas et de Lavernée.)

(Adopté.)

2015/865 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association "F.C. Lyon Football" pour l'organisation du Tournoi International de football "TOP GONES", les 4, 5 et 6 avril 2015 - Signature d'une convention d'application n° 6 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports) (BMO du 09/02/2015)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/909 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation du Grand Prix de Lyon le 17 mai 2015 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evénements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/910 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Cargo pour l'organisation de l'événement "Tigaly" du 3 au 5 avril 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Abstentions de Mmes Balas, de Lavernée, Bauguil et M. Lafond. M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

2015/911 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association Lyon Boxe pour l'organisation du championnat de France le 6 mars 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/929 - Versement d'une contribution complémentaire exceptionnelle d'investissement par la Ville de Lyon à hauteur de 850 150 euros TTC pour la réhabilitation et la reconstruction partielle du Centre Nautique Intercommunal Lyon Saint-Fons Vénissieux au titre de l'année 2015 - Réévaluation du montant de l'opération 99SE-CNI et de l'AP 2014/1, programme 00004 Sport - Signature de la convention 2015 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/944 - Demande d'application d'une gratuité partielle dans le cadre de la redevance d'occupation de locaux mis à la disposition de l'Association "Lyon Olympique Echecs", sis 5 place du Marché à Lyon 9^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/946 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association « Lyon Ultra Run » pour l'organisation de la 8^e édition de « Lyon Urban Trail » le 19 avril 2015 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/947 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros pour le Tournoi Bouliste de Pentecôte du 22 au 26 mai 2015 et pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon de mars à juillet 2015 au Comité Bouliste Départemental du Rhône – Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2015/912 - Protocole transactionnel (Délégation Générale aux ressources humaines)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce projet de protocole transactionnel entre la Ville et l'un de ses agents.

J'ai eu l'occasion de le préciser en Commission, je confirme qu'il s'agit d'une procédure exceptionnelle et qui doit le rester, bien sûr. Pour autant, un bon accord valant mieux qu'un long procès, il ne faut pas se priver de ce type de démarche transactionnelle dès lors que les intérêts des parties peuvent être préservés. C'est bien le cas en l'espèce dans le cadre de cette délibération, tant pour la Ville que pour l'agent concerné. Je vous invite à voter cette délibération.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, ce rapport a retenu notre attention parce que ce protocole transactionnel concerne un cadre de la DSIT, un agent de catégorie A, qui a connu des conflits avec sa hiérarchie et qui a rencontré des problèmes de santé, un burn out, reconnus comme maladie professionnelle.

Comment cette situation a-t-elle pu se produire alors que la Ville avait, semble-t-il, déployé des outils pour prévenir les risques psychosociaux ? Vous aviez lancé en 2011 une démarche expérimentale de prévention de ces risques dans le cadre d'un marché de services de recherches et de développement avec l'ANACT. Votre délibération de 2011 parlait d'un « projet ambitieux ». Il s'agissait de conduire l'action « à tous les niveaux hiérarchiques, co-impliqués dans la production de solutions au maintien et au renforcement de la santé et du bien-être au travail. »

Votre Adjoint aux ressources humaines de l'époque avait présenté ce marché comme « innovant ». Il s'agissait disait-il « de doter l'ensemble des cadres de la ville, l'ensemble des personnes qui ont des responsabilités en matière de management, d'outils leur permettant justement de prévenir les risques psychosociaux. »

Nous aimerions savoir, compte tenu du protocole transactionnel que vous nous proposez aujourd'hui, si on pouvait avoir, peut-être pas aujourd'hui mais dans les jours à venir, le bilan de cette démarche expérimentale qui n'a pas su éviter visiblement un problème grave. Ce qui nous pose question, c'est que cette démarche avait coûté 126.000 € à la ville, et nous aimerions en connaître aujourd'hui le bilan.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, simplement grâce à cette étude et à l'action évidemment de la DGRH, et en particulier sous l'impulsion de Benoît Quignon, nous arrivons à réintégrer une dizaine d'agents par an qui étaient effectivement éloignés de tout poste, très souvent en congés de longue maladie. Donc cela nous permet de traiter des cas relativement nombreux, mais évidemment pas tous les cas.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/958 - Remises gracieuses de dettes (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/961 - Modification des coefficients de calcul de la prime Indemnité Spécifique de Service du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/966 - Mise à jour de la grille indiciaire des danseurs de l'Opéra National de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/978 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

Vœu déposé par le Groupe Ensemble pour Lyon-UMP et apparentés sur l'internat Favre

M. HAMELIN Emmanuel : C'est donc un vœu que je dépose au nom de notre groupe. Depuis 1925 la Ville de Lyon garantit le fonctionnement de l'internat Adolphe Favre qui assure une mission essentielle auprès des enfants lyonnais en situation sociale et familiale difficile. Jusqu'en 2005 elle en assurait seule le fonctionnement, et de 2005 à 2014 elle a bénéficié d'un soutien financier de l'Etat.

Alors que l'Etat est engagé dans un projet d'établissement validé par la Ville de Lyon et allant jusqu'en 2017, il apparaît important que son activité perdure jusqu'à la fin de ce projet d'établissement. Le Conseil municipal de Lyon demande au Maire de Lyon de mettre à profit ce laps de temps pour trouver un partenariat avec la Métropole de Lyon, une solution pérenne permettant de conserver cet outil répondant pleinement à la dimension sociale et humaniste de notre ville, et pendant cette durée qu'il maintienne sur son site la capacité d'accueil et les personnels nécessaires à son fonctionnement.

M. LE MAIRE : Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce dossier à de nombreuses reprises, évidemment nous allons maintenir notre décision.

Mme CHEVALLIER Françoise : une abstention sinon c'est non participation à ce vote, nous nous sommes exprimés à plusieurs reprises dans cette assemblée sur le fait que nous souhaitons le maintien de l'internat Favre et qu'on étudie des solutions, y compris avec des activités complémentaires pour rendre viable le site. Nous vous avons écrit à vous-même et à Mme Najat Vallaud-Belkacem justement pour que des études soient faites dans ce sens et que des solutions soient trouvées. Par contre, nous ne pouvons nous associer à un vœu présenté par un groupe politique qui, quand il était au Gouvernement, a largement diminué les moyens de l'Education nationale.

M. LE MAIRE : Qui est pour le vœu de M. Hamelin ? Qui est contre ? Pour une explication de vote ? Qui s'abstient ?

(Les Groupes Socialiste, Radical et apparentés, Lyon Centristes et Indépendants, Lyon Gauche Solidaires, Centre Démocrate, Lyon Ecologie et Citoyens ont voté contre. M. Boudot et le Groupe Europe Ecologie – Les Verts n'ont pas pris part au vote.)

(Le vœu est rejeté.)

Question orale déposée par le Groupe UDI et apparentés concernant les équipements sportifs de Gerland

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, nous avons commencé ce Conseil municipal par les questions du 7^e arrondissement, et nous terminerons donc par une question concernant le 7^e arrondissement.

Alors que le stade de Gerland vit ses derniers instants avec le ballon rond, j'aimerais que nous nous penchions sur son avenir et plus largement sur l'avenir du site sportif de Gerland. Monsieur le Maire, lors de votre conférence de presse de rentrée en septembre 2013, vous annonciez que vous construiriez à Gerland, à côté du Palais des Sports rénové, une arena de 10 à 12.000 places.

En janvier dernier, Jean-Michel Aulas souhaitait... oui, en septembre 2013, vous annonciez cela à votre déjeuner de presse de rentrée politique...

M. LE MAIRE : Sur l'agglomération ?

M. GEURJON Christophe : Oui, enfin Gerland est toujours dans le 7^e arrondissement à Lyon. Vous citiez à Gerland Monsieur le Maire.

Je continue si vous le permettez. En janvier dernier, Jean-Michel Aulas souhaitait, je cite : «reconditionner le stade en conservant ses arches par exemple, et en y faisant venir une grande école ou une grande université comme l'école de management de Lyon». Il y a quelques mois Olivier Ginon vous avait, semble-t-il, présenté un projet intégrant le stade, mais aussi la plaine de jeux, le palais des sports ainsi que le parking devant le palais des sports. Dans ces conditions, où nos clubs de proximité pourraient-ils s'entraîner ? Où les jeunes du 7^e arrondissement pourraient-ils pratiquer un sport ?

Début février, toujours Olivier Ginon, vantait les mérites du Matmust stadium, une enceinte modulable, je cite toujours, de 11.800 places dédiée au rugby, à croire qu'il n'était pas ou plus intéressé par la reprise éventuelle du stade de Gerland.

Vendredi dernier dans le Progrès, nous apprenions le probable déménagement du centre de formation de l'OL à Meyzieu en 2016, ce qui permettrait au district et à la ligue d'installer à Gerland le centre départemental et régional. Au début du mandat précédent nous avons demandé la création d'une mission d'étude sur le devenir des équipements sportifs de Gerland. Cette commission rassemblant tous les groupes politiques avait travaillé pendant 6 mois. Je regrette que 6 ans après vous n'ayez rien fait des travaux et conclusions de cette commission.

Monsieur le Maire, quels sont vos projets pour les équipements sportifs de Gerland, et plus généralement pour le Sud du quartier de Gerland ?

M. LE MAIRE : Comme vous l'avez dit vous-même, la problématique c'est qu'aujourd'hui d'un point de vue privé ce n'est pas le manque de propositions, c'est peut-être l'excès. Vous avez pu comprendre qu'elles peuvent être relativement contradictoires les unes avec les autres. Donc on essaiera de faire ce qu'on fait toujours, c'est-à-dire d'avoir en vue l'intérêt général. C'est évidemment ce que nous avons eu en vue avec bien des difficultés lorsque nous avons lancé l'aménagement du stade du grand Montout.

Aujourd'hui, si j'avais entendu toutes les oppositions qui pouvaient se faire jour, on ne serait pas à la veille de disputer l'Euro 2016 parce que nous n'aurions pas le grand stade, et notre ville n'aurait donc pas été qualifiée et nous n'aurions que nos larmes pour pleurer.

Donc on va faire comme pour tous les grands équipements...

... vous Monsieur Tête c'est différent, ce ne sont pas des larmes que vous avez tous les jours, ce sont des clients... Donc je comprends que ce soit différent.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, je n'ai pas attaqué en diffamation -parce que je suis un homme très sympathique- M. Aulas qui a fait des déclarations identiques dans la tribune de Lyon. Epargnez-moi de vous attaquer en diffamation... Je ne vous permets pas de m'attaquer dans mon honneur.

M. LE MAIRE : Je ne parlais pas de l'homme politique, mais de l'avocat. J'étais en train de répondre sur les équipements de Gerland. On va faire ce qu'on a fait, par exemple sur l'Hôtel-Dieu où on nous disait « vous n'y arriverez jamais », et puis les travaux vont commencer.

Nous allons faire pareil et puis arbitrer entre les différents projets et trouver un bel aménagement de Gerland qui corresponde à la fois à un projet sportif et à un projet urbain, parce que comme vous l'avez remarqué, le Sud de Gerland change un peu.

Voilà merci beaucoup chers Collègues, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 20h25.)